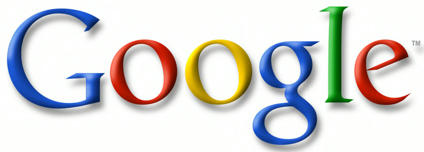
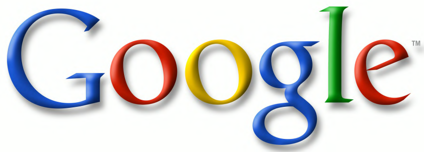

Google






VE RI TAS

IDÉES MODERNES

DROIT INTERNATIONAL ET FRANC-MAÇONNERIE

PAR

Ernest NYS

BRUXELLES
LIBRAIRIE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE
22, RUE MONTAGNE AUX HERBES POTAGÈRES

1908

IDÉES MODERNES

DROIT INTERNATIONAL ET FRANC-MAÇONNERIE

IDÉES MODERNES

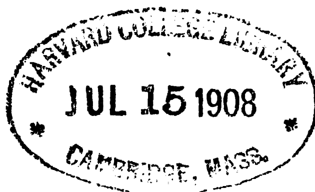
DROIT INTERNATIONAL ET FRANC-MAÇONNERIE

PAR

Ernest NYS

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

1908


HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 15 1908
CAMBRIDGE, MASS.

L'histoire montre comment certains événements ont exercé une action puissante sur le développement du droit international et comment certaines notions ont été l'indispensable condition de son application et de son règne.

Système des règles juridiques régissant les rapports des communautés politiques, le droit des gens ne pouvait s'imposer que lorsque ces communautés elles-mêmes commençaient à s'organiser conformément aux principes de justice, de liberté et de tolérance; de par sa nature, il était inconciliable avec le despotisme en matière politique et avec le fanatisme en matière religieuse. Despotisme et fanatisme ne mettaient-ils pas obstacle à ce que l'État s'acquittât de ses obligations internationales; un souverain qui s'imaginait tenir ses titres de la divinité pouvait-il traiter en égaux les peuples dont les institutions fondamentales étaient la négation de ses orgueilleuses prétentions; un gouvernement qui s'appuyait sur un culte déterminé et qui s'imaginait posséder la vérité absolue pouvait-il vivre en paix avec les nations hérétiques ou infidèles?

Le droit des gens ne se concevait pas non plus sans l'idée de cosmopolitisme et d'universalisme; certes, il ne constituait pas la négation de l'idée de patrie, mais il exigeait qu'au delà de cette idée figurât comme but suprême la formation d'une

patrie élargie qui serait destinée à embrasser toutes les nations du globe et que ne viendraient plus désoler les maux cruels de la guerre.

Affirmation des maximes d'égalité devant la loi, de liberté des opinions et des cultes, effort pour briser l'isolement de l'État et amener le rapprochement le plus étroit avec les autres États, amour de la paix, volonté ardente d'atténuer les misères de la guerre, tel était le programme qu'il s'agissait de réaliser.

L'entreprise était ardue; la lutte fut vive. Une tâche difficile s'offrait; il fallait abattre l'absolutisme, inscrire dans les chartes et faire pénétrer dans les lois l'ensemble des garanties que l'on désigne sous le nom de libertés modernes; il fallait détruire la puissance que s'arrogeaient les Églises et dont elles se servaient pour persécuter et faire souffrir.

D'éloquents écrivains ont raconté les péripéties de cette guerre qui a duré des siècles et dont le champ de bataille s'est étendu sur des continents entiers. Il est cependant un sujet que la plupart d'entre eux ont négligé d'examiner : c'est l'aide apportée à l'œuvre de la civilisation moderne par les sociétés secrètes et plus spécialement par la franc-maçonnerie.

A toutes les époques de l'histoire, le rôle des sociétés secrètes a été important. Des lignes écrites par Madame de Staël dans son livre *De l'Allemagne* constatent le fait et en exposent la justification. « Les institutions politiques, est-il dit, les relations sociales et souvent même celles de la famille ne prennent que l'extérieur de la vie; il est donc naturel que de tout temps on ait cherché quelque manière intime de se reconnaître et de s'entendre; et tous ceux dont le caractère a quelque profondeur se croient des adeptes, et cherchent à se distinguer par quelques signes du reste des hommes. » Déjà, parlant du moyen âge, Condorcet disait dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain :* « Nous examinerons si, dans un temps où le prosélytisme philosophique eût été si dangereux, il ne se forma point des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger

parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples, comme de sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs. »

Presque toujours, les associations mystérieuses se sont formées pour l'affirmation de la liberté et pour la lutte contre le despotisme politique ou religieux. En voyant l'inefficacité des efforts isolés, ceux qu'anime l'esprit de progrès songent à s'unir; leur force d'attaque et leur force de résistance en sont plus grandes; le secret aidant, ils ajoutent à leur puissance; ils se livrent plus aisément à la propagande et il leur est facile de transmettre, intactes, aux générations à venir, les doctrines et les traditions qu'eux-mêmes ont reçues en dépôt. Au premier rang des sociétés secrètes, il faut placer la maçonnerie. Depuis deux siècles, sur tous les points du globe, les membres des loges se sont trouvés à la tête des vaillants qui combattent pour le triomphe des idées de liberté politique, de tolérance religieuse, d'entente entre les peuples; les ateliers eux-mêmes, à plus d'une reprise, sont intervenus dans les luttes; enfin, par ses principes fondamentaux, la maçonnerie est l'adversaire de l'erreur, des abus et des préjugés. On n'en constate pas moins le silence presque général des historiens.

Le silence s'explique. Le travail de la franc-maçonnerie est généralement mystérieux. Sans doute, les résultats sont là; mais le profane peut difficilement dire quelle fut l'efficace inspiration. Du reste, les rares écrivains qui se sont aperçus de l'action de la maçonnerie, à certaines époques et en d'importants événements, n'ont pas toujours émis une vraie appréciation ni prononcé un exact jugement.

Il ne saurait s'agir ici de faire un complet exposé de l'action des loges. Nous voulons simplement appeler l'attention sur certaines faces du problème.

A grands traits on peut indiquer la tâche accomplie par la franc-maçonnerie. Plus que toute autre institution, elle a contribué à donner de l'importance et de la force à l'opinion publique et à investir celle-ci d'une mission de contrôle; elle a travaillé à faire reconnaître les droits du pouvoir civil, à

repousser les prétentions des Églises, à imposer la tolérance en matière religieuse et à affirmer le caractère laïque de l'État. Elle a constamment lutté pour éliminer de toutes les règles du droit et de toutes les manifestations juridiques l'élément religieux, héritier de l'élément magique qui prévalait dans les sociétés primitives. En ce qui concerne le droit privé, elle n'a cessé de prôner les utiles réformes de législation qu'entraînait le triomphe d'un de ses principes fondamentaux, le principe d'égalité. En droit public, plus spécialement, elle a été l'impitoyable adversaire de l'absolutisme et elle a favorisé de toutes ses forces l'établissement et l'affermissement du système parlementaire. Dans le domaine internationnal, où ses tendances cosmopolites trouvaient tout naturellement l'application, elle a rendu d'incalculables services; s'élevant au-dessus des patries, elle ne pouvait pas ne pas combattre la politique égoïste qui montrait dans tout peuple étranger un ennemi naturel; elle prêchait l'alliance universelle; elle était l'adversaire de la guerre et, agissant même directement par les loges militaires, elle était à même, quand la guerre éclatait, d'atténuer les maux et d'adoucir les souffrances.

Parmi les modes d'action figurait en premier lieu l'étude des questions politiques et sociales que les loges examinaient et discutaient, souvent de longues années avant qu'elles fussent posées devant l'opinion publique. La maçonnerie ne dictait point de dogmes à ses affiliés; elle se contentait de formuler un idéal qu'ils devaient s'attacher à réaliser; il se résumait en quelques mots : Fraternité, liberté, égalité, tolérance, bienfaisance. Sa doctrine philosophique était suffisamment large pour satisfaire tous les hommes de bonne volonté. Elle offrait, du reste, l'appui qui résulte de la concentration des forces; sans doute, ses adversaires étaient puissants; mais elle pouvait garantir à ses adeptes une efficace protection. Elle fut combattue avec acharnement; si, en quelques pays, elle fut odieusement persécutée, à tout prendre elle domina. Jamais elle ne recula : elle avait conscience de sa force; dans son

rituel ne figurent ni plaintes ni gémissements; elle envisageait l'ennemi avec calme; elle ne lui demandait ni faveur ni grâce; fièrement elle lui promettait justice s'il était loyal. « Que les profanes cessent d'être injustes envers nous, est-il dit dans une instruction, qu'ils cherchent la lumière et ils éprouveront des traitements généreux. »

CHAPITRE I.

LES ORIGINES DE LA FRANC-MAÇONNERIE. LES LÉGENDES. LES FAITS.

I

Comme nous aurons l'occasion de le constater, la maçonnerie moderne date véritablement du commencement du XVIIIe siècle; toutefois, il convient de passer en revue quelques-unes des théories principales qui ont été exposées au sujet de ses origines et même de rappeler brièvement l'histoire d'associations qui, comme elle, ont eu en vue de lutter pour l'affranchissement de l'esprit humain, et qui, comme elle également, se sont entourées de mystère et de secret.

On connaît les principales légendes. L'une d'elles fait remonter l'institution à Salomon donnant à l'architecte Hiram, fils d'un Tyrien et d'une femme de la tribu de Nephtali, l'intendance et la conduite des travaux du temple qu'il élevait à Jérusalem : les ouvriers au nombre de 183,000, divisés en trois classes avaient des mots, des signes et des attouchements pour se reconnaître entre eux et recevoir la paie proportionnée aux travaux auxquels ils étaient propres. Une autre légende montre dans la maçonnerie l'héritière des collèges de sages et de prêtres de la Chaldée, de l'Inde et de l'Égypte, qui transmettaient les doctrines morales et scientifiques et qui soumettaient leurs disciples aux épreuves de

l'initiation. N'oublions pas, du reste, que les mystères de l'antiquité et l'ésotérisme avaient leur raison d'être. Un illustre savant a indiqué les phases traversées par la science: au début de la civilisation, toute connaissance affectait une forme religieuse et mystique; puis s'ouvrit une période demi-rationaliste et demi-mystique; vint enfin la science pure. Une troisième légende invoquait le souvenir de l'ordre des Templiers; d'après elle, Jacques de Molay, le dernier grand maître de l'ordre du Temple, quelque temps avant de mourir sur le bûcher, créa du fond de son cachot, quatre loges auxquelles il confia le soin de le venger.

Une théorie se présente avec des apparences scientifiques; elle rattache la franc-maçonnerie aux corporations de tailleurs de pierres qui existaient en Allemagne. Elle invoque des faits et des dates : en 1459, les gildes de tailleurs de pierres d'Allemagne se sont réunies à Ratisbonne en gilde générale; à la fin du xve siècle elles ont formé une ligue qui avait à sa tête les quatre loges de Strasbourg, de Cologne, de Zurich et de Vienne. La *Bauhütte* était la baraque, le bâtiment provisoire qui abritait les travailleurs; le mot de basse latinité était *loggia*; les mots *lodge* et *loge* étaient l'un anglais, l'autre français.

La vérité historique est autre. C'est d'Angleterre et d'Écosse que la franc-maçonnerie est originaire ; sa formation s'explique facilement; elle dérive de l'introduction dans les compagnies ou gildes de tailleurs de pierres de membres qui n'exerçaient point le métier; pour employer des termes usités dans les rituels français, elle est née quand s'est faite l'adjonction de maçons de théorie aux maçons de pratique; quand les maçons de théorie « enseignant la morale et ne se livrant qu'à des connaissances libérales » ont été reçus dans les loges composées jusqu'alors d' « ouvriers qui élevaient matériellement des édifices »; quand, selon les écrivains anglais, la maçonnerie *speculative* a pénétré dans les ateliers de la maçonnerie *operative*.

Dans la langue anglaise, les mots *free mason* furent employés dès le milieu du XIVe siècle; ils servirent probablement à désigner les tailleurs de pierres passés maîtres en leur profession et qui, libres d'engagement les liant à leur gilde, pouvaient désormais se rendre là où les appelaient les grands travaux. Une expression apparaît dans un acte du règne d'Édouard III, celle de *mestre mason de franche peer*, qui a le sens de maître maçon habile, la *franche peer*, le *free stone*, la pierre polie, étant mise en opposition avec la *grosse peer*, le *rough stone*, la pierre brute. Quand des personnes ne s'adonnant point au métier furent reçues dans les gildes de tailleurs de pierres, elles furent désignées par le terme d'*accepted masons*, c'est-à-dire de maçons élus, tandis que les *admitted masons* étaient les maçons qui entraient dans les associations en vertu de leur apprentissage ou bien encore par héritage.

Un écrivain très compétent, le comte Goblet d'Alviella, enseigne que la franc-maçonnerie moderne est sortie des fraternités et non des corporations proprement dites. « A côté de l'organisation du métier, dit il, ou plutôt représentant une des faces de cette organisation, ses côtés charitables et mutualistes, se plaçait la fraternité (*fraternitas*, *Brüderschaft*, *broederscap*, *brotherhood* ou *fellowship*, confrérie, ou compagnonnage). Elle était généralement présidée par un maître; mais compagnons et maîtres s'y trouvaient plus ou moins sur un pied d'égalité. » D'autre part, — le point est important à noter, — elle pouvait recevoir, au moins comme membres honoraires, des personnages étrangers à la profession. La charte octroyée, en 1260, par l'évêque de Bâle aux tailleurs de cette ville renferme la clause suivante : « Les mêmes conditions sont applicables à ceux qui n'appartiennent pas au métier et qui désirent entrer dans la fraternité. »

D'après le savant auteur, en plusieurs pays, notamment en Allemagne, en Belgique, en France, les maîtres finirent par se retirer de ces fraternités qui, entre les mains des compagnons

devinrent des sociétés de résistance et de secours mutuels; dans les îles Britanniques, il en fut autrement : maîtres compagnons et même apprentis restèrent membres des fraternités, et c'est dans ces fraternités plutôt que dans les ateliers proprement dits qu'il faut rechercher les antécédents de la maçonnerie spéculative. Le comte Goblet d'Alviella cite le cas de la *Company of masons of the City of London.* « La loge de Mason's Hall, écrit-il, l'*Acception* comme on l'appelait, n'était pas identique à la compagnie. Celle-ci ne renfermait que des professionnels. La loge dont les membres portaient seuls le nom de maçons acceptés *(accepted masons)* comprenait, comme les anciennes *Brüderschaften*, des professionnels et des spéculatifs. Bien plus, tous les membres de la compagnie n'étaient pas forcément membres de l'*Acception*... On peut constater l'existence de l'*Acception* de 1620 à 1678. Nous avons donc là le spectacle suggestif d'une loge qui, non seulement admet des spéculatifs à côté des professionnels et qui décerne le titre de compagnon à des maîtres maçons du métier, mais qui est encore en voie de se constituer à côté et en dehors de la maçonnerie pratique. »

II

Au XVIIe siècle, les non-professionnels pénétraient déjà dans les loges; rares d'abord, ils augmentèrent peu à peu en nombre; en la plupart des loges, ils finirent par l'emporter sur les professionnels ; toutefois, en quelques loges les travailleurs continuèrent à être prépondérants; il en fut ainsi jusqu'en 1842 pour la loge *Saint John* de Glasgow. L'élément « spéculatif » se garda, du reste, d'abandonner les pratiques et les usages de l'organisation « opérative » ; il recueillit les légendes, les emblèmes, les symboles; il conserva les réglements; il mit à profit tous les éléments du système mystérieux et secret : les signes, les mots de passe, les attouchements. Mais aux occupations anciennes qui concer-

naient surtout l'exécution des travaux de construction, il substitua des devoirs nouveaux, une tâche et une mission nouvelles; si l'assistance et la bienfaisance ne cessèrent pas d'être des obligations primordiales de l'homme, la conquête de la liberté, la réalisation de réformes politiques et sociales, l'affirmation de la tolérance en matière religieuse, le règne de la paix, furent autant de nobles buts. « La confraternité entre ouvriers réels, dit Findel, devint une confraternité entre ouvriers symboliques; le travail de l'esprit vint remplacer le travail de l'art technique et au lieu de l'érection de temples visibles et sujets à la destruction, il s'agit maintenant de travailler à l'édification du temple unique et invisible de l'esprit. »

Au sujet des premières manifestations du mouvement qui devait transformer la franc-maçonnerie et en faire une institution universelle, il est des renseignements exacts remontant aux premières années du XVIIe siècle. Des documents de 1620 concernent la *Company of masons of the City*, la Compagnie des tailleurs de pierres de la cité de Londres; en cette année déjà, plusieurs non-professionnels font partie de la société et ont des réunions en son local. Une initiation peut être mentionnée comme faisant date : c'est celle de sir Robert Murray, quartier-maître général de l'armée d'Écosse, qui fut reçu à Newcastle, le 20 mai 1641, par des membres de la loge d'Édimbourg. Rappelons-le, une vingtaine d'années plus tard, sir Robert Murray figura parmi les fondateurs de la Société royale de Londres, qui elle-même avait commencé par être une société secrète.

Dans son autobiographie, Élie Ashmole, le célèbre antiquaire, parle à différentes reprises de la franc-maçonnerie. A la date du 16 octobre 1646, il écrit qu'il a été reçu franc-maçon à Warrington, en même temps que le colonel Mainwaring; il est probable qu'il s'agissait d'une loge temporaire tenue à Warrington précisément en vue de l'initiation des deux néophytes. Ashmole mentionne d'ailleurs les noms des membres

qui étaient présents à la cérémonie; quelques-uns étaient totalement étrangers à la profession de tailleurs de pierres; ils étaient des « maçons de théorie », non des « maçons de pratique ». A la date du 11 mars 1682, il rappelle qu'il a assisté à une tenue qui eut lieu au local de la Compagnie des tailleurs de pierres, la *Company of masons of the City*, tenue dans laquelle des profanes furent reçus *free-masons.*

En 1686, le conservateur du Musée Ashmole à Oxford, Robert Plot, publiait son livre : *The national history of Staffordshire*; il mentionnait l'existence de francs-maçons dans le comté de Stafford; il ajoutait que les *free-masons* étaient répandus dans toute l'Angleterre. « Les personnes de la plus haute naissance, disait-il, ne dédaignent pas de devenir membres de la société et il est même de mode de se faire initier. »

En 1688, parut l'*Academie of armory*. L'auteur, Randle Holme, parle des fraternités, sociétés ou compagnies de gens de même profession unis par serment; il dit que dans ces fraternités il y a généralement un ou deux maîtres et deux surveillants; il reproduit les termes dont se servent les francs-maçons tailleurs de pierres, les *free masons stone cutters*, et il ajoute que lui-même fait partie du compagnonnage.

D'après un autre écrivain, John Aubrey, sir Christopher Wren, l'illustre architecte, fut reçu maçon lors de la grande réunion de la fraternité des maçons adoptés, *the fraternity of the adopted masons*, qui se tint le 18 mars 1691, dans l'église de Saint-Paul à Londres. Le fait doit être exact. A la mort de sir Christopher Wren, survenue en 1723, les journaux notèrent qu'il avait été un digne franc-maçon, *a worthy free mason.*

Les loges écossaises de tailleurs de pierres prétendaient se rattacher aux corporations d'ouvriers constructeurs et bâtisseurs qui, au XIIe siècle, édifièrent les abbayes de Kelso, de Melrose et de Kilwinning Les loges de Melrose et de Kilwinning se disputent même la priorité en date. Sans doute, leur

haute antiquité n'est point démontrée, mais la loge de Kilwinning a conservé des documents antérieurs à 1642; la loge de Melrose peut invoquer des procès-verbaux remontant à 1674, et il est prouvé qu'elle existait avant cette année; la loge de Kelso possède des archives remontant à 1701. De son côté, la loge de *Mary's Chapel* d'Édimbourg, montre comme documents anciens des procès-verbaux remontant à 1599. Une loge de Glasgow date de 1628. L'ancienne loge de Dundee est de la même année. Sur le registre de la loge de Brechir de 1723 est recopié le règlement de 1714.

Il s'agissait ici de sociétés de maçons professionnels, de loges *operatives*, pour employer le mot anglais; ces loges avaient, du reste, un rôle utile : leurs surveillants, leurs *wardens*, répondaient des membres auprès des magistrats du district et ils exerçaient eux-mêmes un contrôle.

Il est prouvé qu'en 1600, un non-professionnel, John Boiswell, fut reçu dans l'*Ancient lodge* d'Édimbourg; d'autres initiations de non-professionnels eurent lieu dans la même loge en 1634, en 1635, en 1637 et en 1642. En 1670, sur les quarante-neuf membres de la loge d'Aberdeen, trente-neuf étaient totalement étrangers à l'art de la construction.

A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle, il existait ainsi en Angleterre et en Écosse, un certain nombre de loges maçonniques où professionnels et non-professionnels étaient admis. On peut invoquer à ce sujet le témoignage d'un ennemi de l'ordre maçonnique, Samuel Prichard qui, en 1730, publia à Londres une brochure : *Masonry dissected*, destinée dans son esprit à combattre les loges. « Dans ces derniers temps, écrivait-il, la maçonnerie n'est plus composée d'ouvriers comme autrefois, quand il fallait être tailleur de pierres. Jusqu'il y a peu d'années, on n'employait pas le terme de *free and accepted masons*. » Il citait même une date à partir de laquelle nobles, hommes de loi, commerçants se firent initier en grand nombre : c'est 1691. Au dire de James Anderson, à même assurément de parler en connaissance de

cause, Londres seule comptait sept loges dans la dernière décade du XVIIe siècle.

A cette époque, les loges ne reconnaissaient pas d'autorité supérieure; elles ne devaient allégeance à aucune institution centrale; elles étaient formées par la libre volonté de francs-maçons qui n'avaient nul besoin de lettres de constitution pour installer un atelier. Cependant, elles avaient les mêmes signes, les mêmes mots de passe; elles avaient leurs chartes, leurs *Constitutions*, qui proclamaient en termes presque identiques les mêmes maximes fondamentales.

III

En 1717, se produisit à Londres un fait qui eut pour les destinées de l'institution maçonnique les plus heureuses conséquences. Le 24 juin de cette année, quatre loges, d'après les uns, six loges, d'après les autres, tinrent une assemblée dans laquelle elles se formèrent en grande loge et élurent un grand-maître. Une de ces loges paraît avoir été composée de non-professionnels; dans les autres, des professionnels et des non-professionnels se coudoyaient. L'idée première était d'établir des liens étroits entre les ateliers existant dans la cité de Londres et dans la cité de Westminster, mais bientôt le nouvel organisme exerça de l'influence sur un certain nombre de loges de province; il créa des ateliers nouveaux, et il étendit son action sur l'Irlande, sur l'Écosse, en différents pays d'Europe, et jusque dans les continents d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

Le premier grand-maître fut Anthony Sayer, fonctionnaire important de l'administration des finances. Sayer se retira, le 24 juin 1718, et fut remplacé par George Payne, auquel succéda, en 1719, Jean-Théophile Desaguiliers. Payne occupa de nouveau la présidence en 1720; en 1721, le duc de Montagu le remplaça, ouvrant la série des personnages de la noblesse et des princes de sang royal qui, depuis lors, furent élevés à la

grande-maîtrise et dirigèrent les destinées de la maçonnerie anglaise.

Le 29 septembre 1721, la grande loge chargea James Anderson de faire une rédaction nouvelle des anciennes *Constitutions*. Chaque loge, en effet, possédait; sous le nom de *Constitutions*, une véritable charte, où étaient mentionnées, comme nous venons de le voir, les maximes fondamentales. Il existait ainsi un certain nombre de manuscrits, dont quelques-uns remontaient assez haut. Le 27 décembre, le duc de Montagu, grand-maître, fit soumettre le travail d'Anderson à quatorze frères, et, le 25 mars 1722, ceux-ci firent un rapport favorable tout en proposant de légères corrections. Le 17 janvier 1723, l'œuvre fut présentée à la grande loge, qui en ordonna la publication. Le livre parut en 1723, sous le titre de : *The Constitutions of the free-masons, containing the history, charges, regulations, etc., of that most ancient and right worshipful fraternity. For the use of the lodges.*

En tête du volume, qui comprenait 92 pages in-4°, se trouvait une dédicace signée par Desaguiliers; puis venaient successivement un aperçu historique sur la franc-maçonnerie, *the charges*, c'est-à-dire les devoirs du franc-maçon, les règles générales, enfin des chants et des poésies. L'aperçu historique et la partie du livre concernant les devoirs du franc-maçon étaient l'œuvre d'Anderson; les règles générales avaient été compilées par George Payne et deux autres dignitaires.

On a reproché à Anderson de s'être contenté d'embellir les anciennes légendes et de n'avoir point écrit une véritable histoire de l'institution maçonnique; il convient cependant de noter qu'il inséra un récit intéressant des faits qui s'étaient passés depuis 1717, dans l'édition nouvelle qu'il publia, en 1738, sous le titre de : *The new book of Constitutions of the most ancient and honourable fraternity of free and accepted masons*. Quoi qu'il en soit, il s'attacha à rappeler, dans son exposé des origines, comment l'art de la construction a été en honneur dès la plus haute antiquité, en Égypte, en Asie

Mineure, chez les Grecs et les Romains, et comment il fut encouragé en Angleterre et en Écosse. Il reproduisit la légende d'après laquelle le prince Edwin, fils du roi saxon Athelstan, convoqua, vers l'an 930, tous les maçons du royaume à se réunir à York et tint une grande loge en cette ville. Il montra les rois d'Angleterre et d'Écosse encourageant l' « art royal » et il mentionna Jacques Ier, Charles Ier et Charles II, ajoutant que sous le règne de Jacques II les loges de Londres « tombèrent dans l'ignorance » mais qu'après la révolution de 1688, le roi Guillaume favorisa le bienfaisante institution. Selon lui, il y avait lieu de croire que Charles II avait été franc-maçon de même que Guillaume III.

La partie du livre traitant des devoirs du franc-maçon et intitulée : *The charges of a free-mason* était presque tout entière la reproduction des anciennes constitutions des gildes et des sociétés de tailleurs de pierres, documents qui remontaient assez haut puisqu'on possède des textes datant de l'année 1600. Mais sur un point important des modifications avaient été introduites.

Traitant des devoirs du franc-maçon concernant Dieu et la religion, les textes anciens disaient qu'il devait être fidèle à Dieu et à la sainte Église, et ne point verser dans l'erreur ou l'hérésie. Plus large était la formule nouvelle. « Un franc-maçon, était-il dit, est obligé, selon son ordre, d'obéir à la loi morale et s'il entend bien l'art, il ne sera ni athée stupide ni libertin impie. Mais quoique dans les anciens temps les maçons fussent tenus d'être de la religion du pays où ils étaient, cependant on a jugé maintenant qu'il est plus convenable de les obliger seulement à être de la religion dont tous les honnêtes gens conviennent, qui est de permettre à chacun d'embrasser les opinions qu'il croit les plus saines et les plus raisonnables, opinions qui peuvent rendre un homme bon, équitable, sincère et humain envers ses semblables, de quelque lieu et en quelque croyance qu'ils puissent être. De sorte que par un principe si excellent, la maçonnerie deviendra le centre

de l'union parmi les hommes et l'unique moyen d'établir une étroite et solide amitié parmi des personnes qui, en dehors d'elle, fussent constamment demeurées séparées les unes des autres. »

Sans doute, c'était proclamer la nécessité de croire en un Être Suprême, mais c'était aussi affirmer que la religion ne pouvait plus servir à diviser les hommes et à les opposer les uns aux autres comme d'irréconciliables ennemis; c'était en même temps devancer de beaucoup la législation en vigueur dans tous les pays et même dans la Grande-Bretagne où la tolérance ne s'étendait pas encore à toutes les confessions et à toutes les opinions. Nous aurons l'occasion de voir de quelle source philosophique dérivait le précepte adopté par la maçonnerie anglaise dès 1717; contentons-nous en ce moment, de noter qu'important assurément pour la cause du progrès dut être le fait qu'une association dont les membres se répandirent sur tous les points du globe, adopta comme règle fondamentale la règle proposée par James Anderson, d'après laquelle en définitive vaines étaient les prétentions des églises à la domination exclusive, et d'après laquelle aussi la bonté, la sincérité et la loyauté constituaient les vertus suprêmes. Du reste, hâtons-nous de le dire, le « déisme » affirmé en 1717 n'était point destiné à demeurer l'immuable principe et depuis longtemps une fraction importante de la franc-maçonnerie s'est prononcée pour une tolérance plus étendue que celle qui se borne aux adorateurs d'un Dieu.

A la suite des devoirs du franc-maçon à l'égard de Dieu et de la religion sont décrits les devoirs « envers les magistrats civils, suprêmes et subordonnés ». Les loges anglaises étaient nécessairement favorables à la famille royale de Hanovre, dont le premier représentant, George Ier, monta sur le trône en 1716. Pour elles, en effet, le fils de Jacques II, le Chevalier de Saint-George, comme on l'appelait, incarnait la réaction en matière politique et en matière religieuse. Protégé de la cour de France et de la cour d'Espagne, n'était-il pas prêt à

accepter l'appui des ennemis héréditaires de sa patrie et à envahir la Grande-Bretagne? « Un maçon, disent les « devoirs », est un paisible sujet des puissances civiles du pays où il réside et où il travaille. Ainsi il doit bien se garder de jamais entrer dans des complots ou dans des conspirations contraires à la paix et à la prospérité de cette nation ni d'agir en homme désobéissant envers les magistrats inférieurs; car comme le maçonnage a toujours été outragé par la guerre, par les meurtres et par la confusion, ainsi les anciens rois et princes ont été fort portés à encourager les ouvriers maçons à cause de leur naturel paisible et de leur fidélité, par où ils ont toujours éludé les mauvaises intentions et les chicanes de leurs adversaires, et ont augmenté l'honneur de la fraternité qui a toujours fleuri en temps de paix. De manière que si un frère se rebelle contre l'État, il ne doit point être soutenu dans sa rébellion, quoiqu'on puisse avoir pitié de lui comme d'un malheureux. Mais s'il n'est pas convaincu d'un autre crime, quoique la fraternité loyale doive répudier sa rébellion et qu'elle ne puisse donner au gouvernement existant (*government for the time being*) outrage ou motif de jalousie politique, elle ne peut l'expulser de la loge et son lien avec elle demeure indissoluble. »

Le développement de la maçonnerie et la propagande de ses principes furent rapides, surtout à partir de l'accession du duc de Montagu à la dignité de grand-maître.

On en possède la preuve grâce aux « listes gravées » qui, depuis 1724 jusqu'en 1778, furent exécutées par ordre de la grande loge d'Angleterre et où étaient inscrites, généralement avec la date de leur création, les loges qui dépendaient de la grande loge; on possède une autre preuve grâce aux procès-verbaux de la grande loge d'Angleterre, qui commencent le 25 novembre 1723; ici sont énumérées, pendant de nombreuses années, les loges régulièrement constituées et sont même souvent reproduits les noms des vénérables, des surveillants et des membres.

De l'examen des documents, il résulte que, dès 1723, cinquante-deux loges reconnaissaient la suprématie de la grande loge d'Angleterre; en 1730, le chiffre s'élevait à cent et quatre et, en 1755, à deux cent soixante et onze. Comme nous l'avons vu, plusieurs ateliers étaient antérieurs à 1717; en 1721, trois loges furent créées; en 1724, quatre loges furent fondées; l'active propagande ne cessa pas. Bientôt, du reste, elle s'étendit à l'Irlande et à l'Écosse. Une grande loge fut établie à Munster, en 1726; mais, en 1730, elle se fusionna avec la grande loge qui, en cette année, avait été installée à Dublin; une grande loge fut inaugurée à Édimbourg en 1736. A la même époque, commença la conquête maçonnique du continent européen, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie. Nous aurons l'occasion de voir de plus près les dates, les chiffres, les faits. Mentionnons en ce moment les indications fournies par James Anderson lui-même dans l'édition des *Constitutions* qui parut en 1738. Quand il s'agissait de créer une loge en pays éloigné, le grand-maître remettait à un maçon des lettres par lesquelles il lui conférait le pouvoir d'agir comme son suppléant; le document s'appelait *the deputation*. La première « députation » concerna Gibraltar; la deuxième Madrid; toutes deux étaient antérieures à 1730; d'autres « députations » étaient relatives au Bengale, à la Basse-Saxe, à la colonie de New-Jersey en Amérique, à Lisbonne, aux bords de la Gambie sur la côte d'Afrique à Cape Coast Castle également en Afrique. Des « députations » avaient en vue des missions spéciales; c'est le cas, pour l'autorisation donnée, en 1731, à lord Chesterfield, ambassadeur à la Haye, de tenir la loge où fut reçu le duc de Lorraine.

James Anderson, dont nous venons de résumer l'œuvre, était un homme de mérite. Né à Aberdeen, vers 1680, il était devenu, en 1710, ministre d'une église presbytérienne à Londres. On pense que dans sa jeunesse il avait fait partie de la loge d'Aberdeen, qui, nous l'avons vu, comptait, déjà en 1670, nombre de non-professionnels. Desaguiliers a signé la

dédicace des *Constitutions*, et s'il n'a pas été précisément le collaborateur d'Anderson, il est fort probable qu'il a exercé sur lui quelque influence. Jean-Théophile Desaguiliers était né en France en 1683. Il était fils de Jean des Aguiliers, qui, pasteur protestant près de la Rochelle, avait dû se réfugier avec sa famille à Guernesey d'abord, en Angleterre ensuite, quand, en 1685, Louis XIV avait révoqué l'édit de Nantes. Après avoir étudié à Oxford, il était devenu chapelain du duc de Chandos. Il faisait partie de la Société Royale et il était tenu en haute estime par Isaac Newton. Il mourut en 1744.

IV

Un point est hors de doute : la transformation des loges qui s'est effectuée à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle se rattachait de manière étroite au mouvement intellectuel qui se produisait vers la même époque en Angleterre. Un historien de la maçonnerie le constate. « Le dernier et sans contredit le plus décisif facteur, dit Joseph Findel, fut le déisme anglais; il rejetait la révélation, il repoussait tout lien dogmatique et il entraînait tout avec lui sous la bannière de la raison et de la critique. » En politique, la théorie du droit divin avait succombé devant le droit de la nation; le régime parlementaire était solidement établi. Dans la science, les principes de la philosophie inductive proclamés par Francis Bacon, au commencement du XVIIe siècle, avaient définitivement triomphé. Un nouvel assaut était livré à la notion d'autorité. De courageux écrivains attaquaient avec vigueur la prétention des Églises de s'attribuer la direction intellectuelle de l'humanité et revendiquaient les droits de la raison.

Le déisme anglais était essentiellement la doctrine de la tolérance; sous ce rapport, il exerça une grande influence sur les membres des loges qui figurèrent parmi les dirigeants dans les événements que nous venons de rappeler. En modifiant le texte des *Devoirs du franc-maçon*, en supprimant la mention

de la « sainte Église », en ne prononçant plus la condamnation de l'hérésie, les rédacteurs des *Constitutions* et des *Charges* de 1723, ne firent qu'appliquer les idées que défendaient avec tant de courage John Toland, Anthony Collins, Matthew Tindal, pour ne citer que ces noms.

A en juger par un de ses livres paru en 1720, John Toland avait été initié à la maçonnerie. Dans tous les cas, il décrivait dans son *Pantheisticon* une association dont les membres adoptaient une religion plus douce et plus pure que les religions basées sur l'autorité, proclamaient la liberté de pensée et la liberté d'action tout en repoussant la licence et s'érigeaient en ennemis jurés de tous les tyrans, « qu'ils fussent des monarques despotiques, des nobles orgueilleux ou bien encore des conducteurs factieux de la foule ». L'ouvrage est fort curieux ; il ne semble pas que l'auteur ait fait une simple œuvre d'imagination et il ne semble pas non plus qu'il ait voulu dépeindre une société secrète autre que la franc-maçonnerie. Le *Pantheisticon* est rédigé en latin. D'après le titre, il est « le formulaire des réunions de la société socratique des panthéistes »; par le mot « panthéistes », Toland désigne les libres-penseurs. Le livre renferme une description de la société et, par la reproduction des instructions où tour à tour le président et les membres s'interrogent et se répondent, il nous fait connaître les maximes fondamentales : c'est la tolérance, c'est l'amour de la liberté, c'est aussi l'égalité.

Le principe libéral que les loges prêchaient à leurs adeptes en ce qui concernait les cultes avait été affirmé de manière incomplète dans l'*Acte de tolérance* de 1689. Guillaume III n'était pas parvenu à faire adopter la disposition généreuse qui, dans son esprit, devait s'étendre à toutes les sectes et à toutes les opinions; mais, même incomplète, la loi avait une haute signification. Elle prouvait, en effet, la volonté de la société politique de se constituer en dehors de toute notion religieuse. Du reste, elle eut d'utiles résultats. Au témoignage de Buckle, à la fin du XVIIe siècle, l'influence cléricale dimi-

nua en Angleterre dans des proportions considérables; jusqu'alors, nombreux avaient été les dignitaires de l'Église anglicane qui occupaient des postes élevés de l'État; dorénavant, l'accès des fonctions laïques fut fermé aux prêtres; en 1713, pour la dernière fois dans l'histoire, un évêque, celui de Bristol, John Robinson, lord du sceau privé, représenta la Grande-Bretagne dans un congrès international. Un autre historien, Lecky, note que, vers la même époque, les intérêts industriels et l'esprit commercial devinrent prépondérants aux dépens de l'influence théologique. Au surplus, l'année 1717 vit disparaître un des instruments de domination du clergé : par un acte de vigueur, le gouvernement prorogea la « convocation », l'assemblée représentative du clergé, qui longtemps s'était fait craindre et avait pu susciter les plus graves difficultés; depuis lors jusqu'en 1850, tous les ans, il prit la même mesure.

Les loges maçonniques anglaises aidèrent puissamment à propager les idées de progrès dès le début du XVIII[e] siècle. Il ne faut pas oublier qu'elles se recrutaient dans les classes influentes de la société : nobles, fonctionnaires, officiers des armées de terre et de mer, membres des professions libérales, négociants, capitaines de navire se faisaient recevoir dans une association qui offrit bientôt l'inappréciable avantage de posséder sur tous les points du globe des filiales où les frères maçons trouvaient des amis et des protecteurs. Les loges, du reste, veillaient à ce que seuls des hommes de choix fussent admis dans leur sein. Aux termes d'un ancien manuel, la morale et la philanthropie formant la base de l'institution, tout aspirant devait avoir reçu une éducation libérale et exercer un état honorable; il devait être de mœurs irréprochables, d'une loyauté scrupuleuse, d'un caractère conciliant et bon, d'une discrétion à toute épreuve. « Reçu franc-maçon, était-il dit, il sera, dans la société profane, libre sans licence, grand sans orgueil, humble sans bassesse; dans la société maçonnique, ferme sans être opiniâtre, sévère sans être

inflexible, soumis sans être servile. Toujours juste et courageux, il défendra l'opprimé, protégera l'innocence, et ne calculera jamais ses bienfaits et ses services. »

CHAPITRE II.

LES ASSOCIATIONS SECRÈTES AU BUT PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE OU LITTÉRAIRE.

I

Le mouvement qui se produisit dans les loges de la Grande-Bretagne au commencement du XVIIIe siècle fut d'autant plus bienfaisant dans ses effets, que la maçonnerie vit renforcer les rangs de ses adeptes grâce à l'adhésion de ceux qui jusqu'alors, en d'autres associations pour la plupart entourées de mystère, avaient lutté pour l'émancipation de l'esprit humain.

Aux premières lignes de cette étude, nous avons parlé de l'aide apportée à la civilisation par les sociétés secrètes, qui, à toutes les époques, ont collaboré à l'œuvre grandiose. Sans remonter plus haut, nous pouvons mentionner les académies italiennes du XVe et du XVIe siècle, les sodalités littéraires et scientifiques constituées en Allemagne au XVIIe siècle, les associations formées au XVIIe siècle en Angleterre. Les membres de ces fraternités pénétrèrent dans les temples maçonniques dès qu'ils constatèrent que ceux-ci leur offraient, en même temps que l'assistance, la certitude de la propagande.

Un trait commun de toutes ces associations, que leur but fût scientifique, littéraire, politique ou social, c'était leur volonté de restituer à l'homme la dignité que les préjugés lui avaient enlevée. Pour les unes, c'était plus spécialement l'indépendance politique qu'il s'agissait de conquérir ; pour les autres, l'objectif était de briser le principe d'autorité dans le domaine scientifique et de faire triompher l'étude de la

nature. Toutes étaient animées de l'esprit nouveau, que décrivaient avec exactitude les mots de liberté, tolérance et fraternité. Pour elles, il n'y avait ni distinctions de rang ni différences de religion; pour elles, la patrie n'imposait pas un étroit exclusivisme; elles étaient égalitaires et cosmopolites dans leurs vœux et dans leurs tendances. Elles luttaient d'ailleurs contre les mêmes ennemis : le despotisme et les Églises.

Un historien, Christian Bartholmess, a montré les académies italiennes se dressant contre les universités. « Qui dit alors École, ainsi s'exprime-t-il, veut dire exposition traditionnelle des opinions consacrées par les siècles; qui dit Académie, entend désigner une recherche indépendante de la vérité ou une contemplation libre de la beauté. » Presque toutes les académies avaient été persécutées par l'autorité ecclésiastique; elles avaient été obligées de se réfugier dans le mystère et d'entourer de secret leurs réunions et même les noms de leurs membres; beaucoup d'entre elles avaient adopté pour leurs séances un rit et des symboles, et on a pu constater que, comme dans la franc-maçonnerie, l'art de la construction avait fourni les signes, les emblèmes et la terminologie. A cette époque, pour les gens d'église, le mot académie éveillait l'idée d'hérésie; on rattachait les sociétés scientifiques aux sectes du moyen âge, notamment aux Vaudois; on leur reprochait d'être les héritières du gnosticisme ou bien encore de tirer leur origine du mahométisme. La vérité était que, par la fin même qu'elles se proposaient, elles étaient les ennemies de toute religion positive : leurs membres étaient des révoltés qui, comme les révoltés de toutes les époques, devaient briser l'édifice social existant avant de songer à construire la cité de justice et de vérité. Celles-là même qui prétendaient se confiner dans le domaine de la science étaient réputées dangereuses et condamnables : ne contestaient-elles pas le prétendu devoir d'obéissance; n'enseignaient-elles pas que la nature était « la source et la règle

de la vie »? Parlant des membres de l'Académie de Cosenza fondée par Bernardin Telesio, Bartholmess les montre cherchant dans l'observation de la nature les fondements de la philosophie et de la poésie. Telesio en appelait à l'expérience vivante. Thomas Campanella blâmait « les âmes attachées aux livres et aux temples morts, copies infidèles du livre vivant ». Galilée disait que la philosophie est écrite dans le grand livre de la nature.

Un écrivain ingénieux s'est attaché à réunir des renseignements sur quelques-unes de ces académies et de ces sociétés secrètes. Selon Louis Keller, il est prouvé qu'à des sociétés secrètes ont appartenu presque tous les esprits dirigeants du XVII[e] siècle, non seulement des savants comme Bacon, Galilée, Boyle, Comenius, Leibniz, mais un roi, des princes et des hommes d'État, comme Charles-Gustave de Suède, le Grand Électeur Frédéric-Guillaume, le chancelier de Suède Axel Oxenstierna, Olivier Cromwell et Christian d'Anhalt. « Plus que n'importe quel État ou quelle Église, écrit-il, ces académies et ces sociétés ont préparé l'admirable mouvement des temps modernes; elles ont été les soutiens de la pensée philosophique, elles ont fait triompher la notion de tolérance. »

Parmi ces sociétés se rangent presque toutes les académies qui se sont formées en Italie depuis le milieu du XV[e] siècle. Quelques mentions suffisent. Pomponio Leto fonde à Rome l'*Academia romana*, qui se réunit dans les catacombes; le pape Paul II persécute l'association avec une extrême rigueur; en 1468, vingt membres sont arrêtés sous l'accusation de paganisme; Pomponio Leto est jeté dans les cachots du château Saint-Ange ; Bartolommeo Platina est mis à la torture. A Naples, Jean-Baptiste Porta crée l'*Accademia dei secreti*, que l'Inquisition décide aussitôt d'anéantir. Physicien remarquable, Porta est accusé de sorcellerie. « Son insatiable curiosité, dit un écrivain, s'efforce de découvrir en toutes choses ce qui est *curiosum*, *reconditum*, *novum*, *arcanum*, *occultum*. La

création, à ses yeux, est une source inépuisable de mystères et de merveilles. »

A cette époque, les mots *magia naturalis*, « magie naturelle », désignent la partie inexpliquée encore de la physique; c'est l'avancement des sciences physiques que se proposent nombre d'associations. Déjà nous avons cité l'*Academia cosentina* ou *Telesiana ;* elle est destinée à combattre la tyrannie de l'aristotélisme, à enseigner une philosophie moins chargée d'entraves et à propager le système nouveau dans lequel se combinent la raison et l'expérience. Quelques-unes de ces fraternités ont des filiales ; c'est le cas pour l'*Academia magna* de Florence. « Il n'était guère de cité qui ne possédât d'académie, dit Bartholmess, les cités un peu considérables en avaient plusieurs. »

Des sociétés secrètes à tendances littéraires ou scientifiques se constituent en Allemagne; pour les unes la langue nationale, pour les autres l'étude de la nature sont le but principal; elles travaillent dans le mystère, comme les fraternités italiennes, auxquelles elles se rattachent. Louis d'Anhalt-Köthen avait été reçu, en 1600, membre de l'*Accademia della Crusca*, de Florence. « Avec quelques amis, le prince créa, en 1617, à Weimar, la *Société du Palmier*, le *Palmbaum*, qui, pendant trente ou quarante ans, demeura une société secrète et dont firent partie, de 1617 à 1662, sept cent quatre-vingt-neuf membres, comprenant un roi, 3 princes électeurs, 47 ducs, 60 comtes, des nobles, des savants, des bourgeois. C'est du *Palmbaum* que faisaient partie Oxenstierna, chancelier de Suède, et, pour citer le nom d'un personnage important dans l'histoire des idées, Jean-Valentin Andreæ. La princesse Anne, fille de Christian Ier d'Anhalt-Bernbourg, fonda, également en 1617, la *Noble académie des loyales*, société où, seules, les femmes étaient admises. En 1619, Joachim Jungius constitua à Rostock, sur le modèle des sodalités italiennes, la *Societas quærentium* ou *Collegium philosophicum*, pour l'étude des sciences naturelles et pour les recherches expérimentales.

De 1631 date la *Deutsche Societät* de Königsberg, qui comprenait dans son sein des hauts fonctionnaires, des médecins, des mathématiciens, des musiciens. De 1653 date la *Société des trois roses* de Hambourg.

Un théologien protestant dont nous venons de mentionner le nom, Jean-Valentin Andreæ, fut le créateur d'une société secrète, la *Fraternitas christiana*. Il était un des plus nobles caractères de son temps; l'amour du prochain l'animait; il rêvait d'unir tous les hommes dans la doctrine évangélique; par la « fraternité chrétienne », qu'il fonda en 1620, il voulait établir un lien indissoluble entre les dirigeants de tous les pays. Quand, quelques années plus tard, un autre grand esprit, Jean Amos Comenius, s'adressa à Andreæ en vue de former une société qui recrutât des membres indépendamment de leur patrie, et qui eût, comme maximes fondamentales, la tolérance et la liberté, le théologien rappela les efforts qu'il venait de tenter, le succès qui les avait d'abord couronnés, les entraves qu'avait apportées l'effrayante guerre religieuse déchaînée depuis 1618 sur l'Europe centrale, et il confia au rénovateur la tâche ardue de continuer l'œuvre.

Londres était à cette époque comme le siège de l'esprit de progrès et, pour employer une expression moderne, du génie de la révolution. De nombreux réfugiés venus du continent y avaient apporté leurs plans, leurs rêves, leurs fortes convictions; des provinces de l'Angleterre étaient accourus tous ceux qui voulaient, fût-ce par la force brutale, mettre fin aux incessantes provocations de la royauté; la capitale, de son côté, comptait suffisamment d'hommes de valeur et de volonté, pour que toutes les circonstances fussent favorables à l'éclosion de nouvelles idées et à la réalisation d'importantes réformes. Comenius songea à établir à Londres le *Collegium catholicum*, dont il souhaitait la fondation, et qui devait former comme une organisation supérieure, comprenant toutes les académies et toutes les sociétés. Mais les événements politiques mirent obstacle à la réalisation de ses vues et, en 1642, il se rendit en Suède.

Un des amis de Comenius fut plus heureux que lui; il s'agit de Samuel Hartlieb, qui, né à Elbing, était arrivé en Angleterre, vers 1628, et s'y était créé un situation curieuse. Lié avec beaucoup d'hommes distingués, il s'occupait, comme dit un de ses biographes, de « l'information » littéraire, scientifique, théologique et politique; il fut ainsi comme le secrétaire général de tout le mouvement intellectuel. Son activité s'exerça de 1630 à 1650 et il paraît certain qu'il constitua, sous le nom de *Macaria*, une société secrète destinée à favoriser les idées libérales. Déjà, sous le titre de *A description of the famous kingdom of Macaria*, il avait esquissé, en 1641, le plan d'un royaume idéal, pour lequel l'*Utopie* de Thomas More et la *Nouvelle Atlantide* de Francis Bacon lui avaient servi de modèles. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'à la même époque se forma à Londres l'*Invisible college*, le collège invisible, dans lequel sir Robert Boyle entra, en 1646 et qui, quelques années plus tard, renonça au mystère dont il s'était entouré et devint la glorieuse Société Royale.

II

Il faut citer les rose-croix. Il semble que le mot apparut pour la première fois en 1603. « L'appellation était allégorique, écrit un auteur de la fin du XVIIIe siècle : la croix désignait la sainteté de l'union; la rose était l'image de la discrétion; les deux mots réunis signifient une sainte discrétion. »

Selon les uns, il s'agissait simplement d'un nom donné à ceux qui s'occupaient de sciences occultes; selon d'autres, il s'était constitué une association dont les membres, au nombre de douze, possédaient de mystérieuses connaissances et propageaient la doctrine d'après laquelle une âme divine ou énergie est répandue dans tout l'univers; selon d'autres encore, au début du XVIIe siècle, des sociétés s'étaient formées en plusieurs pays à la suite de la publication des écrits où

Jean-Valentin Andreæ s'attachait à prouver que les recherches des alchimistes, inspirées par l'amour de l'or, devaient les exposer à la critique et au blâme, et où il avait reproduit la légende d'après laquelle, dans la première moitié du xve siècle, après de longs voyages en Asie, en Afrique et en Espagne, Christian Rosenkreuz avait rapporté les secrets de l'Orient et avait créé la Fraternité des rose-croix. Il est difficile d'admettre que des publications consacrées à une société imaginaire aient eu comme conséquence de susciter des fraternités qui se proposaient un but identique à celui de cette société. D'ailleurs, dans l'ordre chronologique, les écrits d'Andreæ sur « la renommée de l'association de la rose-croix » et sur « la noce chimique de Christian Rosenkreuz » sont postérieurs, semble-t-il, à l'emploi du terme de rose-croix.

Que les rose-croix soient demeurés isolés, ou bien qu'ils aient formé une association unique, ou bien encore qu'ils aient constitué diverses sociétés en Allemagne, en Italie, en Suisse, dans les Provinces-Unies, en Angleterre, un fait est certain, c'est qu'ils ont exercé une action considérable. D'eux se réclamaient les esprits novateurs; à leur enseignement se rattachaient les théories audacieuses; souvent même la science officielle et orthodoxe résumait ses condamnations en traitant de rose-croix le penseur osé qui refusait de s'incliner devant ses dogmes. Ici se livrait le combat entre la dialectique et l'expérience, celle-ci devant détrôner celle-là si l'on voulait le triomphe du progrès. Ici aussi se trouvaient face à face le fanatisme religieux et la tolérance. Les rose-croix prétendaient communiquer avec Dieu par l'intermédiaire de la nature. Physiciens, médecins, alchimistes, philosophes, faiseurs d'or, ils abordaient avec enthousiasme l'étude de tous les problèmes et recherchaient le mot de toutes les énigmes. Sur nombre de points, du reste, ils étaient les continuateurs des hommes, avides de savoir, qui, pendant plusieurs siècles, s'étaient adonnés à l'étude des sciences occultes, s'égarant souvent dans la poursuite de chimères, versant fréquemment dans le faux,

mais ne cessant, même dans leurs aberrations mystiques, de faire de méritoires efforts pour conquérir le vrai.

Il est permis de ranger parmi les précurseurs des rose-croix des hommes illustres comme Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim, Aurèle-Philippe-Théophraste Paracelse. Au nombre des rose-croix se placent Michel Maier, le médecin de l'empereur Rodolphe II qui lui-même était alchimiste, Robert Fludd, Jean-Baptiste Van Helmont, John Booker, William Lilly, Thomas Vaughan, sir Robert Murray, Élie Ashmole, François-Mercure Van Helmont, fils de Jean-Baptiste Van Helmont, Jean-Frédéric Helvétius, médecin du prince d'Orange et arrière-grand-père de Claude-Adrien Helvétius.

Nous avons vu que sir Robert Murray et Élie Ashmole se rattachent directement à l'histoire de la franc-maçonnerie.

CHAPITRE III.

L'EXPANSION DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

I

Dans son excellent ouvrage, *The history of freemasonry*, un auteur, Robert Freke Gould, observe qu'on a considéré à tort comme un sujet d'étonnement le fait que dans le court espace de dix à vingt années après la création de la grande loge d'Angleterre, la franc-maçonnerie s'est solidement établie dans les parties les plus éloignées de l'Europe. Il trouve l'explication naturelle de cette rapide expansion dans la puissance de l'Angleterre qui attirait, à cette époque, l'attention du monde civilisé. « Grâce aux actions brillantes du duc de Marlborough, dit-il, la Grande-Bretagne avait montré au peuples du continent la force dont elle disposait; tandis que les autres pays européens étaient appauvris par les guerres, elle était demeurée à l'abri des souffrances et avait pu s'enri-

chir. La possession du Hanovre la mettait en contact avec l'Allemagne; tous les États recherchaient son alliance et ses subsides. Londres était visitée par des milliers d'étrangers : ceux-ci apprirent ce qu'était la grande loge; rentrés dans leur patrie, ils voulurent introduire l'institution maçonnique. » Déjà ces considérations permettent de se rendre compte de quelques-unes des causes; mais il en est une autre : comme on l'a dit, le XVIIIe siècle fut par essence le « siècle de l'Esprit », le siècle de la « pensée libre ». Partout se produisit un vaste mouvement vers l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est précisément parce que les loges offraient à ce mouvement le plus précieux et le plus utile instrument, qu'elles attiraient dans leurs temples tous ceux qui voulaient rompre avec le passé, détruire les abus et fonder sur des principes de justice une société qui répondît à leurs généreux désirs et à leurs nobles aspirations. Le plus grand éloge qu'on ait fait des francs-maçons n'est-il pas dans les paroles de John Robison, qui, croyant leur nuire, disait : La raison est le soleil qui illumine cette secte, et la liberté et l'égalité sont les objets de son culte?

Nous avons rappelé quels furent les premiers ateliers installés en dehors de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par la grande loge d'Angleterre. Il convient d'ajouter à ces indications des renseignements également intéressants.

Le 3 avril 1732, une loge était créée à Paris; l'année suivante, une loge s'ouvrait à Valenciennes et une loge était établie au château d'Aubigny, où résidait Charles Lennox, duc de Richmond, ancien grand-maître de la grande loge de Londres. De nombreuses initiations avaient lieu dans des loges « temporaires » que présidaient des dignitaires de la maçonnerie anglaise. Le 7 septembre 1734, un journal de Londres narrait que, dans une loge tenue à Paris dans l'hôtel de la duchesse de Portsmouth, le duc de Richmond, assisté de différents personnages parmi lesquels était Montesquieu, avait procédé à la réception de plusieurs néophytes apparte-

nant à la plus haute noblesse française. Le 20 septembre 1735, le même journal rendait compte d'une autre réunion maçonnique, dans laquelle figuraient le duc de Richmond, Jean-Théophile Desaguiliers, Montesquieu et l'ami de ce dernier, lord Waldegrave, ambassadeur de Sa Majesté Britannique. En 1737, un autre journal de Londres disait que l'ordre des francs-maçons « qui existait depuis longtemps en Angleterre » était vu à Paris avec grande faveur et que tout récemment dix-huit à vingt membres de l'aristocratie avaient été initiés.

A cette époque, Paris surtout était le centre des intrigues des partisans des Stuarts.

Jacques-François-Édouard Stuart, fils de Jacques II, communément appelé le chevalier de Saint-George ou encore le Prétendant, s'était fait proclamer roi sous le nom de Jacques III d'Angleterre et de Jacques VIII d'Écosse; en 1715, il avait tenté de soulever l'Écosse; mais il avait été obligé de rentrer en France. En juillet 1745, son fils, Charles-Édouard, connu sous le nom de Jeune Prétendant, aborda en Écosse pour revendiquer le trône, les armes à la main; après des alternatives de succès et de revers, il subit une irrémédiable défaite à Culloden, en avril 1746. Durant trente années, à côté de l'action ouverte s'étaient placés les complots et les entreprises de tout genre. C'est aux efforts des Jacobites et à leur incessante propagande contre le gouvernement britannique, qu'une version longtemps accréditée, mais erronée, rattache l'introduction de la franc-maçonnerie en France et la création des hauts grades.

Un article publié, en 1773, dans l'*Encyclopédie* par l'astronome Lalande a contribué à répandre des renseignements inexacts au sujet de la création des premières loges sur le territoire français. « Vers l'année 1725, était-il dit, mylord Dervent-Waters, le chevalier Maskelyne, M. d'Heguerty et quelques autres Anglais établirent une loge à Paris, rue des Boucheries, chez Hure, un traiteur anglais; en moins de

dix ans, la réputation de cette loge attira 500 ou 600 frères dans la maçonnerie et fit établir d'autres loges. »

L'erreur apparaît aussitôt, si l'on songe que les loges anglaises étaient, comme nous l'avons déjà indiqué, essentiellement hostiles aux partisans des Stuarts qui représentaient la réaction en politique et l'intolérance en religion. Si le moindre doute pouvait naître à ce sujet, il suffirait, pour le dissiper, de relire le passage des *Constitutions* dans lequel James Anderson, parlant au nom des francs-maçons, fait un éloge enthousiaste de l'ordre de choses établi. « Et maintenant, disait-il, les nations britanniques, nées libres, délivrées des guerres civiles et étrangères, jouissent des doux fruits de la paix et de la liberté. » Est-il concevable que ces mêmes loges se soient plu à conférer la qualité maçonnique à des hommes qui rêvaient de détruire le gouvernement existant, qui combattaient les armes à la main et qui ne reculaient même pas devant l'appel à l'étranger? Un écrivain allemand, Wilhelm Begemann, ajoute à ces arguments. Charles Radcliffe, comte de Derwentwater, dont le nom est devenu Dervent-Waters dans le récit de Lalande, et Hector Maclean, dont le nom est devenu Maskelyne dans le même récit, étaient des partisans dévoués des Stuarts. Le premier fut condamné à mort par les juges anglais et fut décapité à Londres en 1746. Le second fut arrêté à Édimbourg en 1745 et jeté en prison. Est-il admissible que ces jacobites enthousiastes aient demandé l'initiation à des loges dont les maximes fondamentales allaient à l'encontre des idées qu'ils défendaient au péril de la vie? Inexacte aussi, comme nous le verrons, est la version d'après laquelle André-Michel Ramsay, à qui on attribue la création des hauts grades, n'aurait été que l'agent docile du Prétendant et n'aurait travaillé que dans l'intérêt politique de ce dernier.

Ici, la réalité est, somme toute, plus intéressante que la fiction : elle nous montre la maçonnerie pénétrant en France sous le patronage de Montesquieu. Faut-il mentionner que

celui-ci avait séjourné en Angleterre du mois de novembre 1729 au mois d'avril 1731 et qu'il était l'ami de lord Chesterfield, de lord Waldegrave et du duc de Montagu, membres et dignitaires de la franc-maçonnerie?

Dès 1737, cinq loges existaient à Paris; en 1741, il y en avait vingt-deux. La propagande se fit peu à peu en province; elle ne tarda pas à porter des fruits. En 1732, une loge, *L'anglaise*, avait été formée à Bordeaux, probablement par des maçons anglais séjournant dans cette ville; il ne paraît pas qu'elle ait obtenu des lettres de constitution. En 1740, on constate l'existence d'une loge à Lyon; à la même époque, il y avait des loges à Rouen, à Caen, à Nantes, à Montpellier, à Avignon.

En 1738, le duc d'Antin était nommé grand-maître à vie; en 1743, il eut comme successeur un prince de sang, Henri de Bourbon, comte de Clermont, dont la gestion fut critiquée avec raison. A l'élection de 1743, le prince de Conti et le maréchal de Saxe avaient eu plusieurs voix. En 1773, la grande-maîtrise fut conférée à un autre prince du sang, le duc de Chartres, qui, en 1785, à la mort de son père, prit le titre de duc d'Orléans.

Il convient de noter avec le comte Goblet d'Alviella que la grande loge de Londres ne fut pas seule à donner des lettres patentes pour la constitution de loges sur le continent européen; la grande loge d'Édimbourg établit des loges en France, dans les Provinces-Unies, dans les Pays-Bas autrichiens, en Prusse, en Danemark, en Russie.

Nous avons vu qu'en 1731, une loge temporaire fut tenue à la Haye par lord Chesterfield, ambassadeur du roi George II près les États-Généraux, pour procéder à l'initiation du duc de Lorraine. La grande loge de Londres avait donné, à cet effet, des pleins pouvoirs aux frères Chesterfield, Jean-Théophile Desaguiliers, John Stanhope et Jean Holtzendorff. François, duc de Lorraine, qui avait épousé, en 1736, Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, devint, en 1737, grand-duc de

Toscane; en 1745, il fut élu empereur. En 1734, une loge fut créée à la Haye. Des ateliers s'ouvrirent bientôt en quelques autres villes.

Il semble qu'en Allemagne les premières loges furent fondées par des Allemands qui avaient été initiés en Angleterre et qui avaient obtenu l'autorisation de former de nouveaux ateliers. Il y eut une loge à Hambourg dès 1733. Des loges furent créées, à partir de 1740, à Leipzig, à Breslau, à Altenbourg, à Francfort, à Hanovre, à Brême, en d'autres villes encore. Un événement important dans l'histoire de la maçonnerie allemande fut l'initiation du prince royal de Prusse qui devait occuper le trône sous le nom de Frédéric II. La cérémonie eut lieu à Brunswick, dans la nuit du 14 au 15 août 1738. Le prince fut reçu maçon par des frères de la loge de Hambourg. Quand, deux années plus tard, il devint roi, Frédéric témoigna pour l'institution maçonnique le zèle le plus vif; il fonda une loge à Charlottenbourg dont il présida les séances; il fit preuve d'un ardent prosélytisme; parmi les personnages qui furent initiés dans la nouvelle loge figurèrent le prince Guillaume, frère du roi, le prince Charles de Prusse, le duc de Holstein, le margrave de Brandebourg-Bayreuth. Ce dernier installa une loge en son château de Bayreuth et une autre loge dans la ville de Bayreuth. D'ailleurs, le mouvement maçonnique prit dans toute l'Allemagne une grande extension. Princes, nobles, militaires, savants, bourgeois entrèrent dans les loges; les universités fournirent également des néophytes: en 1743, une loge d'étudiants se constitua à Halle; peu après, des loges furent créées à Iéna et à Gœttingue où professeurs et étudiants étaient admis.

Vienne possédait une loge dès 1742; quand, en 1745, le frère François de Lorraine fut revêtu de la dignité impériale, il protégea la maçonnerie dans ses États; l'empereur mourut en 1765; à partir de cette date, Marie-Thérèse se montra hostile aux loges.

On a soutenu qu'une loge avait été fondée à Mons en 1721.

Le duc de Montagu, grand-maître de la grande loge de Londres, avait, dit-on, accordé des lettres de constitution. Les arguments invoqués en faveur de la thèse sont insuffisants et une considération surtout doit la faire repousser. En effet, si, le 24 juin 1721, le duc de Montagu avait autorisé la création de *La parfaite union*, il en serait fait mention dans les « listes gravées » que la grande loge de Londres a publiées à partir de 1724 et où sont énumérés tous les ateliers qui s'étaient placés sous son obédience ou qu'elle-même avait créés. Cependant, la propagande maçonnique ne tarda pas longtemps à se produire dans les Pays-Bas autrichiens. On cite notamment l'action qu'eut à ce point de vue la guerre que se firent, sur le territoire belge, la Grande-Bretagne et la France; des ateliers furent ainsi établis, dépendant les uns des autorités maçonniques anglaises, les autres des autorités maçonniques françaises, suivant que leurs fondateurs étaient des maçons anglais ou des maçons français; quelques loges reçurent leurs lettres patentes de la grande loge d'Édimbourg. En 1748, le comte de Clermont, grand-maître national de France, constitua, à Mons, la *Vraie et parfaite harmonie*, qui devint plus tard la grande loge provinciale des Pays-Bas autrichiens et qui passa, en 1770, sous l'obédience de la grande loge d'Angleterre. Entre 1760 et 1780, l'activité redoubla : sous la protection du gouverneur-général Charles de Lorraine, frère de l'empereur François Ier et franc-maçon comme lui, des ateliers s'ouvrirent à Bruges, à Alost, à Bruxelles, à Malines, à Anvers, à Tournai, à Namur, à Louvain, à Ostende, en d'autres villes encore.

Des Anglais fondèrent une loge à Genève en 1737. Dès 1739, il y avait une loge à Lausanne; c'était *La parfaite union des étrangers*. A Neuchâtel fut établie, en 1743, sous la protection de Frédéric II, la loge *Aux trois étoiles flamboyantes*.

Lord Charles Sackville, fils du duc de Dorset, constitua une loge à Florence, en 1736. Le grand-duc François de Lorraine, maçon comme nous venons de le rappeler, ne put empêcher

l'inquisition d'instruire à charge des membres de l'atelier.

Une loge s'ouvrit à Rome en 1735; elle était composée d'Anglais; mais, au bout de deux années, elle dut cesser ses travaux devant les menaces de l'inquisition.

A Naples, une loge fut établie en 1745.

A Madrid, le duc de Wharton, ancien grand-maître de la grande loge de Londres, créa une loge, le 15 février 1728. Il n'avait point obtenu de lettres de constitution, mais l'irrégularité disparut quand, le 19 mars 1729, la grande loge de Londres accorda l'autorisation requise. Le 9 mars 1729, la grande loge de Londres installait à Gibraltar une loge qui se composait d'officiers anglais de la garnison. La propagande se fit d'ailleurs dans plusieurs villes espagnoles, et des ateliers s'ouvrirent à Cadix, à Barcelone, à Valladolid. La loge de Madrid devint grande loge en 1757.

En Portugal se formèrent également des loges.

La franc-maçonnerie pénétra en Danemark en 1743.

Des personnages de distinction qui avaient été initiés soit en Angleterre, soit en France, firent une propagande zélée en Suède; on mentionne notamment l'action d'Axel Eric Wrede. En 1753, le roi Adolphe-Frédéric fonda une loge à Stockholm. A partir de 1759, la Suède vit se constituer un système de franc-maçonnerie dans lequel les hauts grades étaient adoptés, et qui se plaça sous l'invocation de Saint-André, par opposition à la franc-maçonnerie de Saint-Jean, gardienne des grades symboliques.

En Pologne, des loges existaient à partir de 1739. C'est en cette même année que le roi Auguste III autorisa dans ses États la publication de la bulle du pape Clément XII condamnant la franc-maçonnerie et défendit les réunions des membres de la société. Trois années plus tard, de nouvelles loges se constituèrent.

Il est prouvé qu'une loge fut créée à Saint-Pétersbourg en 1750; toutefois on possède peu de renseignements sur la situation de la maçonnerie en Russie, avant l'avènement de

Catherine II, en 1762. On sait que l'impériatrice fut favorable à l'institution pendant la majeure partie de son règne et que, si elle témoigna de l'hostilité à partir de 1794, il n'y eut cependant pas de persécution. Elle se fit une gloire de se déclarer tutrice, ce sont ses propres expressions, de la loge *Clio* à Moscou. En 1794, le chiffre des ateliers s'élevait à 15. Paul Ier monta sur le trône en 1796 et se montra l'adversaire des sociétés secrètes. Son successeur, Alexandre Ier, toléra la propagande maçonnique à partir de 1803, mais alors s'ouvrit une période d'activité intense que vint clore l'ordre de l'empereur du 12 août 1822 défendant aux francs-maçons russes tout entrecours et toute correspondance avec leurs frères de l'étranger et ordonnant la fermeture et la dissolution des loges. Même de nos jours, la franc-maçonnerie est bannie de la Russie. N'inscrit-elle pas sur ses bannières les mots de liberté et de fraternité et ne doit-elle pas dès lors encourir la haine du despotisme? En entrant au service de l'État comme fonctionnaires ou comme officiers, les sujets du tsar s'engagent par un serment prêté sur l'Évangile à ne jamais faire partie d'une société secrète ni de la franc-maçonnerie.

Les « listes gravées » de la grande loge de Londres attestent que, dès les premières années, des loges furent créées dans les colonies anglaises d'Amérique. En 1729, des lettres de constitution avaient autorisé l'installation d'un atelier à Trenton dans la colonie de New-Jersey, mais elles n'avaient pas reçu d'exécution ; en 1730, Daniel Cox obtint du duc de Norfolk, grand-maître de la grande loge de Londres, des pleins pouvoirs pour agir comme lieutenant de ce dernier dans les colonies de New-York, New-Jersey et Pensylvanie. La loge de Pensylvanie fut créée en 1731 ; elle prétendit d'abord être grande loge, c'est-à-dire former un pouvoir maçonnique indépendant, mais, au bout de quelques années, elle se contenta de travailler comme grande loge provinciale; de 1731 à 1738, elle compta une cinquantaine de membres; de 1735 à 1738, elle eut comme secrétaire Benjamin Franklin. La

loge de Boston figure, sous la date du 31 août 1733, dans les « listes gravées ». Successivement des ateliers s'ouvrirent dans la plupart des villes de quelque importance.

En 1763, le Canada fut érigé en colonie anglaise; à partir de cette époque, la maçonnerie y fut propagée.

Nous avons vu qu'à peine formée, la grande loge de Londres créait des ateliers en Afrique et en Asie; on peut dire de manière générale que tous les pays soumis à la Grande-Bretagne devenaient aussitôt le théâtre d'un ardent prosélytisme : militaires, fonctionnaires, colons faisaient des ateliers autant de centres d'où rayonnait l'influence européenne.

Certaines circonstances favorisaient à cette époque le développement de l'institution maçonnique. En dehors des lettres de constitution conférées par une autorité maçonnique régulière, l'action des frères était légitime; cinq maçons au début, sept maçons dans la suite, avaient le droit de se constituer en loge et de procéder à des initiations; au besoin, ils faisaient approuver leur conduite par une grande loge et ils rendaient ainsi la loge « juste, parfaite et régulière ». De simples loges créaient de nouveaux ateliers, soit en envoyant des commissaires chargés de l'installation, soit en remettant une copie de leurs propres lettres de constitution. La décentralisation entraîna d'ailleurs de graves inconvénients : il est permis de lui attribuer les difficultés de tout genre contre lesquelles il fallut lutter au milieu du XVIIIe siècle. Il ne faut pas oublier qu'à un moment donné même, certaines loges furent « la propriété » de personnages qui trafiquaient des initiations et de la collation des grades. Un sérieux travail de concentration, une revendication solennelle des droits des grandes loges comme constituant les seuls pouvoirs maçonniques finirent par remédier au mal.

II

La maçonnerie revêt un caractère universel; elle ne délie point ses membres de leurs devoirs envers la patrie, mais elle

leur enseigne qu'au-dessus de la patrie se trouve l'humanité; elle prêche la fraternité entre les hommes et entre les peuples; ainsi, par son essence, elle est l'ennemie de la guerre, et lorsque ses efforts pour conserver la paix échouent, elle use de tous les moyens pour rendre les luttes internationales moins sanguinaires et pour faire pénétrer dans le cœur des combattants des sentiments de commisération. A ce dernier point de vue, elle a exercé sa bienfaisante influence par la création des loges militaires. Non contente de répandre son enseignement par les loges où étaient accueillis tous les hommes de bonne volonté, elle a installé des ateliers spéciaux pour les officiers des armées de terre et de mer.

Les loges militaires étaient des loges « ambulantes », des *ambulatory lodges*; établies dans les villes de garnison en temps de paix, elles avaient leurs tenues dans les camps ou sur le territoire conquis,en temps de guerre. Elles ne se bornaient pas aux armées de terre; il est quelques exemples de loges siégeant à bord de navires de guerre, de *sea-lodges*, pour employer le terme anglais.

La première loge militaire date de 1728; elle est créée par la grande loge de Londres pour un des bataillons du *Royal Scots* qui tient garnison sur la côte de Coromandel. De 1729, date une deuxième loge militaire, qui est fondée par la grande loge de Londres pour les troupes de la forteresse de Gibraltar. En 1732, est formée une nouvelle loge militaire, cette fois en vertu de pouvoirs émanant de la grande loge d'Irlande. Bientôt le nombre des ateliers militaires croît dans des proportions considérables; en tout, au milieu du XVIII[e] siècle, il en est vingt-neuf qui dépendent de la grande loge d'Irlande et à la fin du même siècle, il en est cent et douze; d'autres dépendent de la grande loge d'Angleterre et de la grande loge d'Écosse. Au total, depuis 1728 jusqu'au commencement du XX[e] siècle, 409 loges militaires sont érigées par les trois grandes loges des îles Britanniques.

L'exemple est suivi en France, en Allemagne, en Autriche,

en d'autres pays. En 1778, trente loges militaires dépendent du Grand Orient de France ; en outre, il existe des loges dans les régiments irlandais qui sont au service du roi. En 1811, les armées françaises possèdent soixante-neuf loges; sous l'Empire, du reste, la plupart des maréchaux et des généraux et un grand nombre d'officiers font partie de la franc-maçonnerie.

Parmi les loges militaires, il en est qui méritent une mention spéciale, ce sont les loges que des francs-maçons, prisonniers de guerre, installent dans les villes ou dans les camps où ils sont internés. Pareilles loges apparurent en Angleterre et en Écosse où furent transportés beaucoup de prisonniers de guerre français, durant les guerres du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe siècle ; un historien de la maçonnerie en fixe le chiffre à vingt-six. En 1759 et en 1760, des officiers autrichiens, wurtembourgeois et suédois, initiés à la franc-maçonnerie, étaient enfermés comme prisonniers de guerre dans la forteresse prussienne de Magdebourg ; ils créèrent un atelier qui, peu de temps après, obtint d'une loge de Berlin l'autorisation requise et devint une loge régulière. En 1803, une loge était formée au neuvième régiment anglais d'infanterie, en vertu de lettres de constitution de la grande loge d'Angleterre; en 1805, un bataillon du régiment fut transporté vers le continent; le vaisseau fit naufrage; les officiers et 262 soldats furent faits prisonniers par les Français et internés à Valenciennes ; les Anglais qui étaient maçons continuèrent à Valenciennes leurs travaux de loge et eurent régulièrement des tenues jusqu'en 1814, époque de la conclusion de la paix.

III

De solennelles réunions où figuraient de nombreux délégués attestaient déjà, vers la fin du XVIIIe siècle, la puissance des loges. En 1778, un convent national des Gaules se

tenait à Lyon; il avait été convoqué par les loges du rit écossais. En 1782, le convent de Wilhelmsbad, auquel assistaient des frères venus de toutes les parties de l'Allemagne, était présidé par le duc Ferdinand de Brunswick. En 1785, un congrès universel s'ouvrait à Paris; il comptait dans son sein des maçons de Londres, de Vienne, de Turin, de Weimar, de Stockholm, de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Dans la circulaire d'invitation qui est adressée « à tous les maçons de tous les pays », il est dit que « le siècle semble destiné par la sagesse divine à devenir l'époque des grandes révolutions dans toutes les connaissances humaines »; « les sciences exactes se sont transformées, est-il ajouté, et les systèmes politiques ont eux-mêmes éprouvé les changements les plus imprévus ». La circulaire emploie l'expression de « République maçonne ». Elle énumère les principes que le convent doit affirmer; ce sont l'existence d'un seul Dieu, l'immortalité et l'immatérialité de l'âme, les peines et les récompenses dans une autre vie.

IV

La maçonnerie a su s'élever au-dessus des distinctions de sectes et de cultes. La tolérance est à la base de sa doctrine; elle a vaincu les préjugés. L'admission des juifs a été cependant combattue assez longtemps par les loges de certains pays; la question était déjà posée, en 1746 et en 1747, dans la loge *L'anglaise* de Bordeaux : il avait été proclamé que seuls les chrétiens pouvaient être reçus maçons. Au cours du XIXe siècle, la même question fut soulevée. A de rares exceptions près, les loges lui donnèrent la solution rationnelle que dictaient les maximes fondamentales sur l'indifférentisme en matière religieuse.

Le préjugé de la race et de la couleur fut repoussé de bonne heure Dès 1775, un pasteur protestant, Prince Hall, fonda à Boston une loge de nègres *African lodge*. C'est Prince

Hall qui fit admettre, en 1776, que les nègres libres pouvaient s'enrôler dans l'armée de la révolution. Il est vrai qu'il échoua dans ses efforts pour faire reconnaître le même droit aux nègres esclaves. Après la conclusion de la paix, la grande loge d'Angleterre reconnut l'*African lodge* et en fit ainsi une loge « juste, parfaite et régulière ».

CHAPITRE IV.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET SES ADVERSAIRES.

I

Dès les premiers temps de son expansion dans l'Europe continentale, la franc-maçonnerie eut à subir, en quelques pays, de tracassières mesures de police, en d'autres pays, de violentes et sanguinaires persécutions ; elle fut aussi en butte aux attaques et aux calomnies.

Dans les Provinces-Unies, les autorités prirent ombrage dès 1734 ; toutefois, elles constatèrent bientôt que les loges ne troublaient nullement la paix publique.

A Paris, une sentence rendue par la chambre de police du Châtelet, le 14 novembre 1737, défendit aux francs-maçons de s'assembler : mais la prohibition ne produisit guère d'effet ; de même, quand, en 1742, l'intendant de Guyenne voulut empêcher la loge *L'Anglaise*, de Bordeaux, de tenir des réunions, il suffit aux membres de changer de local pour n'être plus inquiétés.

L'Église catholique témoigna une véritable haine. Une revue anglaise, *The masonic magazine*, posait, il y a une trentaine d'années, la question de savoir quels étaient les motifs de semblable attitude. « La raison de l'hostilité de Rome, disait-elle, est dans le fait que la liberté et l'égalité ont toujours prévalu parmi les maçons, dans la tendance de la franc-

maçonnerie à encourager l'amour de la science et la recherche de la vérité, dans la loi de charité, dans les efforts qu'elle a faits en vue d'associer à une œuvre commune les hommes appartenant à des cultes différents, enfin, dans sa répudiation d'une religion sans cœur et toute de forme. » A ces motifs s'ajoute un motif plus décisif : institution laïque, la maçonnerie conteste à la hiérarchie ecclésiastique tout droit à la direction de l'humanité.

La première condamnation prononcée par le Saint-siège contre la franc-maçonnerie date du 28 avril 1738, quand Clément XII promulgua la bulle *In eminenti*. Le pape interdisait à tous les fidèles de faire partie des « sociétés, assemblées ou associations répandues sous le nom de *liberi muratori* ou francs-maçons, ou sous tout autre nom, selon la langue du pays » ; il frappait les contrevenants de la peine de l'excommunication. Il essayait de justifier la mesure qu'il prenait. « Ces associations, disait-il, ont été appréciées de la même manière par d'autres que nous, puisque les autorités de différents pays les ont condamnées depuis longtemps comme dangereuses pour la sécurité des États et s'en sont prudemment débarrassées. » Le 14 juillet 1739, une déclaration du cardinal secrétaire d'État fit connaître que la bulle devait être interprétée dans le sens qu'il était interdit aux maçons de se réunir n'importe où, sous peine de mort. En quelques pays catholiques, la bulle fut publiée de l'assentiment du pouvoir civil. En d'autres pays, elle n'obtint pas le placet; ce fut le cas notamment en France, où elle ne fut jamais considérée comme obligatoire.

Le 18 mai 1751, Benoît XIV renouvela la condamnation dans la bulle *Providas*. A son tour, il essayait de motiver sa décision. Il se basait sur ce que les réunions des françs-maçons comprenaient des personnes appartenant à différentes religions; il faisait valoir que l'association établissait un lien étroit, et, notant qu'elle était occulte, il concluait que l'institution devait être réputée criminelle. « Le prince et les magis-

trats, disait-il, ont le droit de connaître ce que font les sujets dans n'importe quelle assemblée, et d'empêcher le mal qu'ils pourraient commettre. » Comme un auteur maçonnique l'a fait observer, en reprochant aux maçons le secret dont ils s'entouraient, le Saint-siège oubliait que le christianisme naissant avait eu ses mystères et ses initiations et que les païens lui en faisaient un crime. Pas davantage que la bulle *In eminenti*, la bulle *Providas* ne fut publiée en France.

Presque tous les successeurs de Clément XII et de Benoît XIV ont cru devoir renouveler les défenses édictées par ceux-ci ; ainsi firent Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

Il convient d'observer cependant que, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, de nombreux prêtres catholiques firent partie des loges; un écrivain a pu dresser ainsi pour l'Allemagne, l'Autriche et la France, des listes où figurent plus de 400 personnes dont beaucoup occupèrent d'importantes fonctions dans l'Église.

Il est vrai qu'en quelques pays, l'inquisition parvint à appliquer les bulles de condamnation. Nous ne parlons ni des États pontificaux, ni d'Avignon, terre papale. Mais à Florence, en 1739, malgré le grand-duc François de Lorraine, lui-même maçon, comme nous l'avons vu, le saint-office poursuivit avec la dernière rigueur les membres de la loge : Thomas Crudeli fut jeté en prison ; d'autres frères furent mis à la torture.

Dans le royaume des Deux-Siciles, en Espagne et en Portugal, la maçonnerie fut à plusieurs reprises persécutée de cruelle manière. En 1740, des maçons espagnols furent envoyés aux galères; encore en 1825, sept membres d'une loge de Grenade furent jetés dans les cachots, les fers aux pieds; après un procès sommaire, ils furent condamnés à périr par la potence. En Portugal, le frère Jean Coustos fut envoyé aux galères, en 1743, et il fallut l'intervention du gouvernement anglais pour le sauver; dans le même pays, de rigoureuses poursuites furent intentées en 1776.

Déjà cependant, la maçonnerie pouvait citer avec fierté les noms de quelques-uns de ses membres. En 1747, la *Défense apologétique des francs-maçons* mentionnait ainsi l'empereur François Ier, le prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur, le roi Frédéric II, le prince de Galles; elle constatait que presque tous les princes allemands faisaient partie des loges; elle rappelait que Henri de Bourbon, comte de Clermont, était grand-maître de la maçonnerie française du consentement du roi Louis XV; elle ajoutait qu'en France même, les personnages les plus importants de la cour avaient été initiés. « Dans ce grand royaume, disait-elle, il n'est pas une ville de quelque importance où l'ordre maçonnique ne possède un temple et ne compte parmi ses membres les hommes les plus distingués dans les parlements et dans les tribunaux, dans l'ordre de la noblesse, dans l'ordre du clergé et même parmi les jésuites. »

II

De vives attaques furent dirigées contre la franc-maçonnerie par la voie de la presse.

En 1730 parut à Londres une brochure, *Masonry dissected*, que nous avons déjà citée. L'auteur, Samuel Prichard, se disait membre d'une loge : il lançait contre l'institution tout entière l'accusation de déisme et même d'athéisme; il révoquait en doute la fidélité des maçons et leur soumission au pouvoir royal. L'écrit fut fréquemment réimprimé. Il suscita des réfutations, dont une, au moins, mérite d'être signalée.

La réfutation à laquelle nous faisons allusion, parut dans un recueil fameux : au tome IV des *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, publié à Amsterdam, en 1736.

Des passages d'une note de cet ouvrage sont intéressants. Il est mentionné d'abord que les autorités hollandaises ont interdit la société des *Free-masons* et il est constaté que cette

société subsiste depuis longtemps dans les royaumes de la Grande-Bretagne, sous la protection des plus grands seigneurs, y compris les princes de la famille royale. Des renseignements sont donnés : la confrérie a essayé de former deux ou trois colonies en Hollande et d'y établir des loges; en Angleterre même elle subsiste si tranquillement qu'en 1735 elle a compté jusqu'à 129 loges, tant à Londres que dans les provinces d'Angleterre et même hors du royaume. « Une des règles de la confrérie, dit la note, est de se regarder tous comme frères et l'on ajoute aussi qu'ils doivent s'assister, se communiquer mutuellement leurs lumières et leurs opinions, leur science, leur bourse et leurs conseils. On peut donner pour chose certaine que la confrérie est composée de seigneurs, de ducs et pairs, de jurisconsultes, de médecins, de théologiens, d'artisans et même de crocheteurs. Les plus illustres et les plus riches paient leur admission ou, si l'on veut, leur initiation d'une manière proportionnée à leur richesse, mais il en coûte moins à ceux d'un moyen état, et moins encore à ceux de la plus basse classe qui ne paient que 6 ou 7 shillings. »

Dans *Masonry dissected*. Prichard avait reproduit la légende d'Hiram, les questions et les réponses de la cérémonie d'initiation et la formule du serment. Les *Cérémonies et coutumes religieuses* contiennent également la formule du serment et elles reproduisent, d'après les « listes gravées » dont nous avons eu l'occasion de parler, une liste de 129 loges.

CHAPITRE V.

LES HAUTS GRADES.

I

Dans son savant travail sur les origines du grade de maître, le comte Goblet d'Alviella montre qu'au début du XVIIIe siècle,

il n'y avait pour les maçons spéculatifs qu'une seule cérémonie d'initiation, un seul degré; après la formation de la grande loge de Londres, en 1717, on organisa deux degrés en rétablissant sur de nouvelles bases le grade d'apprenti; un troisième degré s'introduisit et se propagea graduellement à partir de 1725; l'existence de trois degrés fut seulement sanctionnée par la grande loge en 1738 et elle n'était pas encore universellement acceptée en Angleterre en 1757.

Vers le milieu du xviiie siècle se place l'introduction des hauts grades. Ici se présentent plusieurs problèmes historiques qui n'ont point encore été résolus de manière satisfaisante. L'invention des hauts grades a été attribuée par de nombreux écrivains à André-Michel Ramsay; il a été suggéré que le but était de travailler au rétablissement des Stuarts; les hauts grades eux-mêmes ont été approuvés par les uns et violemment critiqués par d'autres.

Un historien de la maçonnerie, Findel, qui s'est toujours montré l'adversaire des hauts grades, donne une des versions relatives à leur origine. Selon lui, les partisans du prétendant Jacques-François-Édouard Stuart avaient constaté combien il serait difficile de faire pénétrer l'élément politique dans la maçonnerie d'Angleterre et d'Écosse et, pour parer à la difficulté, ils avaient combiné le plan qui devait réunir dans les hauts grades tous les fidèles partisans de la famille royale proscrite. Le terrain le plus favorable à l'exécution de semblable projet était la France ou plutôt Paris. Ramsay occupait, dans une loge de cette ville, les fonctions d'orateur. « Lors donc, écrit Findel, qu'une propagande secrète eût convenablement préparé l'entreprise, Ramsay ménagea adroitement dans ses discours l'introduction des hauts grades, dont les développements, dus aussi peut-être à d'autres influences amenèrent des résultats imprévus et probablement différents de ceux que l'on s'était proposés... En 1742, cette prétendue maçonnerie écossaise fut introduite en Allemagne, d'après un rituel offrant beaucoup de ressemblance avec

celui qui fut publié à Lille en 1749 et 1750; en 1743, selon Thory, les maçons de Lyon établirent, sous le nom de Petit Élu, le grade de Kadosch, qui représente la vengeance des Templiers. »

D'autres écrivains entrent dans des détails sur l'action de Ramsay et sur le rôle maçonnique du Jeune Prétendant, fils de Jacques-François-Edouard Stuart, et de ses partisans. Ils invoquent le discours que Ramsay prononça, en 1737, et dans lequel il attribua la création de la franc-maçonnerie aux croisés, faisant valoir que, depuis les guerres saintes, les loges n'avaient cessé d'être prospères en Écosse, et aboutissant à la conclusion qu'il importait de ramener l'institution à son organisation première; ils affirment qu'il introduisit un rit comprenant sept grades et ils l'accusent d'avoir voulu substituer au régime de fraternité l'organisation d'un ordre de chevalerie. Les écrivains dont nous parlons, soutiennent que le Jeune Prétendant créa, en 1747, le rit des Écossais fidèles, qu'il fonda lui-même plusieurs loges, et qu'il érigea à Arras un chapitre primordial de rose-croix, sous le titre distinctif d'*Écosse jacobite*.

Comme nous l'avons vu déjà, au sujet du comte de Derwentwater et de Hector Maclean, il est improbable que les Jacobites aient rempli dans l'histoire de la maçonnerie le rôle qu'on leur attribue et il ne semble pas non plus que Ramsay ait fait servir les loges à des buts politiques. Ramsay s'était converti au catholicisme, grâce à Fénelon dont il fut l'ami; il avait été le précepteur des deux fils du Prétendant; mais cette mission, qu'il avait acceptée au commencement de 1724, n'avait duré que quelques mois; il était devenu suspect à l'entourage de Jacques-François-Édouard Stuart et, pris de découragement, il avait renoncé à ses fonctions. Il avait été initié comme franc-maçon dans une loge de Londres, probablement en 1728, à une époque où il avait obtenu du gouvernement de George II l'autorisation de rentrer en Angleterre; la notion qu'il s'était faite de la maçonnerie écartait même

l'idée de la faire servir à des combinaisons et à des luttes de parti; il la considérait comme une association embrassant tous les peuples et unissant vers un même but tous les esprits et tous les cœurs; il voulait qu'elle constituât « une grande nation intellectuelle »; rêvant d'en faire comme une académie de savants et d'artistes, il proposait même aux loges de réunir les fonds nécessaires pour l'impression d'un dictionnaire universel des sciences. Du reste, à en juger par quelques lignes de Montesquieu, le publiciste écossais n'était pas de taille à exécuter le plan qu'on lui attribue. « J'ai connu Ramsay, écrit-il, c'était un homme fade : toujours les mêmes flatteries; il était comme les épithètes d'Homère : tous ses héros étaient les plus légers. » Quant à la propagande maçonnique à laquelle le prince Charles Stuart se serait livré et à la légende d'après laquelle il aurait été le chef suprême et invisible de l'ordre, contentons-nous de rappeler qu'en 1780, lui-même déclara dans une lettre qu'il était, au point de vue des mystères, dans les ténèbres les plus complètes.

Les hauts grades ont des défenseurs convaincus. Pour ceux-ci, chaque degré constitue un enseignement et l'ensemble des leçons forme les grades de la maçonnerie symbolique, les grades du chapitre et les grades du Suprême Conseil; les grades symboliques sont ceux d'apprenti, de compagnon, de maître; au delà commencent les degrés du chapitre qui s'étendent jusqu'au 18e grade ou grade de rose-croix; du 19e au 33e degré se suivent les grades du Suprême Conseil. Sans doute, ils reconnaissent qu'à certaines époques du XVIIIe siècle, degrés, rits et systèmes se multiplièrent de façon abusive, mais ils soutiennent que les hauts grades comme les trois grades symboliques ont leur raison d'être parce que des éléments divers se sont successivement introduits dans les loges professionnelles. Symboles, légendes, liturgie s'expliquent historiquement, disent-ils, puisqu'ils rappellent tour à tour, « les hautes influences religieuses, l'abnégation des ordres de chevalerie, la solidarité des corporations médié-

vales, enfin le courant hermétique et mystique qui se manifeste à travers les siècles. » Pour être vraiment bienfaisante, ajoutent-ils, pour exercer une influence profonde sur ses adeptes, la franc-maçonnerie doit leur donner un enseignement qui résume, en une série de leçons, l'expérience fournie par les âges écoulés. Pour citer quelques-unes des phases de l'instruction intégrale, le grade de rose-croix est l'affirmation de la liberté de la pensée ; le grade de prince du Liban glorifie le travail ; d'autres grades font revivre les ordres de chevalerie, notamment l'ordre du Temple et le collège des saints ou *Kadosch*, qui, selon une tradition, s'était constitué parmi les Templiers et possédait une doctrine secrète empruntée à l'Orient.

Quoi qu'il en soit, les hauts grades furent admis en beaucoup de pays. Des historiens croient pouvoir affirmer qu'en Écosse et en Angleterre, existaient, peu avant 1740, des chapitres conférant le grade de maître écossais de Saint-André. A partir de 1743, une vigoureuse propagande se fit en France et en Allemagne. En 1755, des loges écossaises furent créées dans les Provinces-Unies. Le rit pénétra en Suède, où il aboutit, vers 1781, à la constitution du système suédois. Le développement ne s'arrêta point, du reste, et en fin de compte, l'écossisme s'établit dans presque tous les pays du monde à côté de la maçonnerie symbolique.

Des efforts furent tentés pour unifier et simplifier, et pour ramener les divers grades dans le cadre de rits et de systèmes. En 1754, fut créé à Paris le chapitre de Clermont, au nom et sous les auspices du grand-maître, le comte de Clermont. En 1755, la réforme de la maçonnerie allemande fut prêchée par le baron de Hund : elle aboutit, en 1767, à la constitution de l'ordre de la *Stricte observance ;* l'idée fondamentale était que tout franc-maçon est un templier ; la *Stricte observance* devait s'étendre sur l'Europe entière qui était divisée en neuf provinces ayant leurs chapitres provinciaux, leurs prieurés, leurs commanderies.

Findel note qu'en Allemagne, la simplicité et l'absence de toute complication dans les principes fondamentaux firent présumer que sous les emblèmes se cachait un secret important; on concluait que semblable secret ne pouvait être confié qu'à un petit nombre d'adeptes appartenant aux grades supérieurs; selon le même écrivain, le discours de Ramsay essayant de rattacher les loges aux croisades servait de point de départ à de vagues hypothèses, et le mouvement acquit d'autant plus de force qu'il s'appuyait sur une fraction de la maçonnerie française et que, pendant la guerre de Sept ans, de nombreux maçons de France s'introduisirent en Allemagne à la suite des armées et des diplomates.

Les grades furent portés aux chiffres de 10, de 25, de 33 et même de 95. D'ailleurs, des légendes se formèrent et on attribua à plusieurs personnages illustres, un rôle qu'ils n'avaient pas rempli. Ce fut le cas pour Frédéric II, qui, après avoir adopté un système maçonnique comprenant 25 grades, l'aurait remanié dans un conseil tenu à Berlin, le 1er mai 1786, et, en vertu des droits que lui conférait sa prétendue qualité de chef de la maçonnerie ancienne et moderne, aurait ajouté 8 grades aux 25 grades déjà existants et institué un Suprême Conseil du 33e grade, auquel il aurait donné lui-même un règlement. Des historiens ont démontré que « les constitutions et les lois » du 1er mai 1786 sont apocryphes; deux de leurs arguments sont décisifs : à cette époque, Frédéric II ne prenait plus aucune part aux travaux maçonniques, et « les constitutions et les lois » n'ont pu être édictées dans un conseil tenu à Berlin, le 1er mai 1786, parce que, depuis le 17 avril 1786, le Roi était malade au château de Sans-Souci, où il mourut, le 17 août 1786, sans avoir, dans l'intervalle, visité la capitale.

II

Il est excessivement difficile de porter quelque lumière sur les luttes qui se produisirent entre 1740 et 1790 au sein de la

maçonnerie en diverses contrées, notamment en France et en Allemagne. De nombreux systèmes se formèrent dans lesquels l'amour du merveilleux, la vanité, l'esprit d'intrigue et même le charlatanisme se donnaient libre cours. Il est vrai qu'une partie de l'ordre continua à s'en tenir aux trois grades symboliques, ou ne fit du moins que de faibles concessions à la mode qui imposait les grades supérieurs.

Dans le livre intitulé : *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, qu'il écrivit en 1788, en collaboration avec Jacob Mauvillon, le comte de Mirabeau consacra quelques pages à la maçonnerie. « Vers cette époque, disait-il en parlant du milieu du XVIIIe siècle, tout le monde voulut devenir franc-maçon ; les princes surtout entrèrent en foule dans cette société. Mais il apparut qu'il n'était plus possible de diriger une société si nombreuse et on voulut changer de marche. Alors parurent, comme s'ils sortaient de terre, des hommes envoyés, disaient-ils, par des supérieurs inconnus et armés de pouvoirs pour réformer l'ordre et le rétablir dans son antique pureté. » Il montrait les loges discutant la théorie d'après laquelle la maçonnerie n'était qu'une association continuée de l'ordre des Templiers ; il énumérait les maux qui étaient résultés des disputes et des querelles et il finissait en mentionnant les efforts tentés pour constituer une maçonnerie éclectique professant la tolérance de tous les systèmes adoptés.

En quelques lignes, Findel a tracé le tableau des changements qui s'opérèrent dans la maçonnerie française. « Chaque jour, dit-il, vit éclore un nouveau système. En 1756, fut institué le premier chapitre régulier des hauts grades pour toute la France, celui des chevaliers d'Orient, qui se disaient les « princes souverains de l'ordre » ; dans le courant de l'année 1758, apparut un nouveau système comprenant 25 grades différents, qui s'intitula pompeusement « conseil des empereurs d'Orient et d'Occident », et dont les membres furent appelés les « souverains princes maçons ». Ce dernier

système distribuait des patentes de constitution pour des loges de grades supérieurs, il nommait des grands inspecteurs et des députés pour la propagation de cette soi-disant « maçonnerie relevée et parfaite » dans toute l'Europe, et il fonda dans l'intérieur de la France plusieurs « conseils particuliers ». On peut ajouter que le mal s'aggravait par la circonstance qu'à cette époque, en plusieurs pays du continent européen, certaines loges étaient la propriété de leurs vénérables qui allaient jusqu'à trafiquer des initiations et de la collation des grades.

Pour remédier à la périlleuse situation, il fallut de prudentes négociations; dans les contrées où s'était déchaînée la discorde, il fallut aussi songer à établir quelque autorité centrale.

A Paris, du consentement des maçons de province, avait été formée, vers 1743, la « grande loge anglaise en France », qui prit, en 1756, la dénomination de « grande loge de France »; elle se composait des vénérables qui présidaient des loges régulières de Paris et avait à sa tête le grand-maître et ses représentants. Reconnaissant alors uniquement les trois grades symboliques, elle vit son autorité contestée par les collèges, les chapitres et les conseils des grades supérieurs.

Certains systèmes prétendaient introduire dans la franc-maçonnerie un esprit nouveau. Ainsi fit le martinésisme qui était dû à Martinez de Pasqually et qui devint le martinisme quand l'adhésion de Claude de Saint-Martin lui eut donné une force nouvelle. Il était un mélange de franc-maçonnerie, de mysticisme et de sciences occultes; il reconnaissait dix grades qui, dans la pensée des fondateurs, devaient reconduire l'adepte à l'acquisition de pouvoirs presque surnaturels; il se proclamait chrétien, mais il voulait la lutte contre la domination sacerdotale. « C'est bien, écrit Saint-Martin, l'ignorance et l'hypocrisie des prêtres qui est une des causes principales des maux qui ont affligé l'Europe depuis plusieurs siècles jusqu'à ce jour. »

Un autre système, celui des *Philalèthes* ou *Amis de la Vérité*, exerça une influence considérable en France et dans les pays voisins. Créé à Paris, il entra en relations étroites avec plusieurs loges de provinces, notamment avec la loge des *Chevaliers bienfaisants* de Lyon, et il étendit sa correspondance en divers pays étrangers. Aux *Philalèthes* appartient l'initiative de la convocation des convents qui se tinrent à Paris en 1785 et en 1786. Le tableau des frères qui avaient été convoqués à ces réunions témoigne des idées de cosmopolitisme qui, déjà, régnaient; là figurèrent Jean-Joachim-Christophe Bode, conseiller aulique à Weimar, le margrave d'Anspach et de Bayreuth, le baron Dalberg de Manheim, Jean-Jacques Duval d'Epréménil, président au parlement de Paris, le duc Ferdinand de Brunswick, le marquis de Gages, grand-maître de la grande loge provinciale des Pays-Bas autrichiens, le prince Louis de Hesse-Cassel, le prince Frédéric de Hesse-Darmstadt, Jean-Gaspar Lavater et Diethelm Lavater de Zurich, Anne de Montmorency, duc de Luxembourg, le prince de Nassau, le duc de la Rochefoucauld, Claude de Saint-Martin, officier au régiment de Foix, le comte Alexandre Strogonoff, ambassadeur de Russie.

III

Des dissentiments avaient surgi au sein de la grande loge de France. Quelques hommes énergiques résolurent de former un nouvel organisme central tout en réservant aux diverses loges une légitime part d'action; parmi eux étaient Anne de Montmorency, duc de Luxembourg et le célèbre astronome Lalande. Des délégués des loges s'assemblèrent à Paris en 1772 et dans les premiers mois de 1773 : leur réunion portait le titre caractéristique d' « assemblée nationale ». Les délibérations aboutirent à la formation du Grand Orient. « Ce ne fut pas, écrit Louis Amiable, un simple changement d'étiquette et de personnes. L'organisation nouvelle donnait complète-

ment le caractère représentatif au corps central en y appelant les députés des loges de province à siéger avec ceux des loges de Paris et elle faisait disparaître l'abus des vénérables inamovibles, en quelque sorte propriétaires de leurs loges, abus qui viciait les ateliers parisiens. En outre, il fut procédé à une épuration générale du personnel maçonnique au moyen de l'obligation imposée à toutes les loges de se faire reconstituer par l'autorité centrale ». A partir de 1773, il y eut ainsi, en France, une organisation qui pouvait réellement servir de modèle pour la constitution même de la nation et qui était comme un gouvernement monarchique et parlementaire. Le grand-maître, qui était le duc de Chartres, avait prêté serment devant le Grand Orient; le Grand Orient comptait deux cent cinquante-sept députés appartenant à la noblesse, au clergé, aux professions libérales, à la magistrature, à l'armée, à la banque et à l'industrie. Chaque loge devait dorénavant élire son vénérable et ses officiers dignitaires. C'était, seize années avant la Révolution, l'instauration du régime libéral.

La création du Grand Orient ne fit point disparaître la grande loge de France : les deux « puissances » rivalisèrent d'activité; mais le Grand Orient eut le privilège d'exercer la plus féconde influence. En face du Grand Orient et de la grande loge de France, se maintint, du reste, le grand chapitre général de France formé par la fusion du *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident* et des *Chevaliers d'Orient*. Ajoutons qu'en 1786, le Grand Orient adopta quatre hauts grades, ceux d'élu, de chevalier d'Orient, d'écossais et de rose-croix.

En Allemagne, des maçons désireux de ramener la paix parmi les membres des loges créèrent, en 1783, l'*Eklektisches Bund*, l'Alliance éclectique. « La liberté et l'égalité, était-il dit dans la circulaire d'invitation, étant la base sur laquelle les fondations de notre société ont élevé cet édifice, qui fait tant d'honneur à l'humanité, mais que les divisions intestines, le despotisme, l'égoïsme et l'esprit de sédition ont fortement ébranlé, il convient de réunir toutes nos forces pour restituer

à la maçonnerie sa dignité première et rétablir, par les liens de l'amitié, la plus étroite union fraternelle qui existait autrefois entre les frères. Conservons, en présence du monde profane, comme du monde maçonnique, une prudente neutralité à l'égard de tous les systèmes connus jusqu'à ce jour, et dont aucun n'a encore été suffisamment démontré et n'est susceptible de l'être, et éliminons tout ce qui pourrait nous rendre suspects à l'autorité civile. Toute loge peut conserver en propre tous les grades supérieurs qui ne sont point une chose générale, mais avant tout, rétablissons la vraie maçonnerie sur le pied où elle se trouvait naguère, avant l'apparition de tous ces nouveaux systèmes. » Les bases de l'alliance étaient les suivantes : seuls, les trois grades maçonniques étaient reconnus uniformément pour toutes les loges alliées; chaque loge était libre d'introduire des grades supérieurs, mais ceux-ci ne devenaient point communs à tout l'ordre; toutes les loges alliées étaient égales; les loges provinciales de Wetzlar et Francfort-sur-le-Mein formaient un directoire. En 1789, l'Alliance éclectique comprenait trente loges allemandes.

CHAPITRE VI.

LES ILLUMINÉS.

En 1776, se constitua, en Allemagne, l'ordre des illuminés. Le fondateur était Adam Weishaupt, professeur de droit canonique et de droit naturel à l'Université d'Ingolstadt, en Bavière. Mirabeau indique le but que poursuivaient les membres de la nouvelle association secrète. « Ils calquaient l'ordre de Jésus, dit-il, mais en se proposant des vues diamétralement opposées. Les jésuites veulent enchaîner les hommes aux autels de la superstition et du despotisme; les illuminés crurent qu'en employant les mêmes moyens, la prudence, le temps, la persévérance, ils pourraient tourner contre leurs adversaires l'avan-

tage de n'avoir aucun rit extérieur..., aucun chef visible..., et qu'ainsi rien ne leur manquerait pour éclairer les hommes et les rendre heureux et libres. »

« Weishaupt, écrit Findel, se fit des armes de sa position de professeur et de la faveur qu'il avait acquise, pour se former un parti. Il est évident qu'il ne pouvait le faire au grand jour. Il réunissait ses auditeurs sous le prétexte d'une répétition, leur exposait le résultat de ses recherches philosophiques, les engageait à lire Bayle et d'autres auteurs, et les exerçait à considérer les événements du temps avec l'œil de la critique. Ensuite, il leur recommandait expressément une grande prudence et une grande discrétion, il leur promettait un degré de lumière plus élevé et il les nommait illuminés. » Des personnages importants appartenant à l'administration, à l'enseignement, à l'Église, furent également affiliés et devinrent les collaborateurs les plus actifs de l'œuvre. En 1777, Weishaupt fut reçu dans une loge maçonnique de Munich, et il se décida à appuyer l'association qu'il venait de créer sur la franc-maçonnerie et à tirer profit de l'aide que celle-ci pouvait lui offrir.

L'ordre des illuminés avait de nombreux grades; les classes supérieures demeuraient totalement cachées aux adeptes des classes inférieures. Le secret le plus absolu était obligatoire, et de mystérieuses initiations permettaient de s'assurer du dévouement et de l'intelligence des membres. Mais l'institution avait le grave défaut d'être despotique et d'admettre comme mode d'action sur les adeptes la surveillance mutuelle et l'espionnage.

Les idées fondamentales étaient le perfectionnement de l'homme et la destruction des abus qui s'étaient introduits dans l'organisation sociale; le moyen était la conquête des fonctions publiques par les affiliés, et par là même, la mainmise sur l'État. L'illuminisme prêchait l'égalité et la liberté qui, selon sa doctrine, étaient les droits essentiels que l'homme dans sa perfection originaire reçoit de la nature; il

montrait le droit de propriété portant une première atteinte à l'égalité et les gouvernements, unique appui de la propriété, portant atteinte à la liberté; il se proposait de délivrer les peuples de la tyrannie des princes et des prêtres; comme progrès immédiats, il voulait dans l'Allemagne vouée au despotisme, la libération des ouvriers et des paysans : plus de servage, plus de corvées, plus de corps de métiers, telle était la réforme préliminaire.

Grâce à l'activité de quelques-uns des collaborateurs de Weishaupt, notamment d'Adolphe de Knigge, de Baader, de Xavier Zwack, du marquis de Constanza et du comte Savioli, près de deux mille adhérents furent gagnés à la cause. Pour mieux assurer le secret, les affiliés portaient des noms empruntés généralement à l'histoire de l'antiquité. Weishaupt s'appelait Spartacus, Knigge était Philon, Baader se nommait Celse, Zwack s'appelait Caton, Constanza se nommait Diomède, Savioli était Brutus. Des princes firent partie de l'association; ainsi, Ernest, duc de Saxe-Gotha, son frère Auguste de Saxe-Gotha, Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar et Ferdinand, duc de Brunswick. La secte se répandit hors d'Allemagne. Weishaupt établit à Paris un centre de propagande qui, s'il ne devint pas tout-puissant, ne fut point cependant sans exercer de l'influence. En Suisse, en Pologne, et en Russie, il y eut beaucoup d'adhérents.

Des dissensions se produisirent entre les principaux chefs, et permirent au gouvernement bavarois de se rendre compte du travail qu'opéraient les illuminés. Enquêtes de la police, saisie de documents importants, arrestation de nombreux adeptes, furent autant de coups successifs portés à l'association, dans les premiers mois de 1784. « Le gouvernement, dit Mirabeau, frappa le comte Savioli, qui fut renvoyé en Italie avec une très modique pension. Weishaupt, professeur à Ingolstadt fut chassé avec plusieurs autres. On emprisonna ceux-ci, on jeta ceux-là dans les couvents pour y faire pénitence; enfin, excepté la mort et les tourments corporels, ces

infortunés souffrirent tout. » « Le procédé du gouvernement de Munich dans toute cette affaire, ajoute Mirabeau, a été scandaleux et tyrannique; cependant, chose remarquable, on n'a pas osé employer le glaive, tant l'esprit du siècle a de puissance. »

Adam Weishaupt trouva un asile contre la persécution dans les États du duc Ernest de Saxe-Gotha qui le nomma conseiller aulique. Il mourut à Gotha, en 1830, à l'âge de 83 ans.

Nous avons mentionné les noms de quelques adeptes de l'illuminisme; d'autres noms peuvent être cités; ceux de Gœthe, de Herder et de Georges-Frédéric de Martens, professeur de droit des gens à l'Université de Gœttingue, qui tous les trois appartenaient en même temps à la maçonnerie. En ce qui concerne le groupe formé à Paris, on cite Mirabeau, Cazotte, Robespierre et Lavoisier.

Au surplus, notons-le, des écrivains d'opinion fort modérée n'ont pas hésité à rendre hommage aux efforts de l'illuminisme. L'un d'eux, Redepenning, se servant des notes délaissées par Gieseler, l'auteur de la savante *Histoire de l'Église*, reconnaît les services que Weishaupt a rendus. Il admet que beaucoup de membres de la secte étaient hostiles au christianisme et voulaient le remplacer par le déisme, mais il déclare en même temps qu'ils ont été très utiles, notamment en Bavière où ils ont lutté contre la superstition et où ils ont frayé la voie à de sérieuses réformes.

CHAPITRE VII.

LES ADEPTES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Findel le dit fort bien : « La maçonnerie est l'alliance la plus large qui existe au sein de l'humanité; elle est un vaste cercle qui embrasse tous les systèmes secondaires d'associa-

tion; en dehors d'elle il n'est pas de société qui ait, comme elle, pour principe fondamental, à l'exclusion de tous les autres, le bien général. » Aussi, n'est-il pas étonnant que l'appui ne lui ait jamais manqué et que les intelligences les plus vives, les cœurs les plus dévoués se soient empressés de grossir le nombre de ses adeptes. Des rois, des princes, des hommes d'État, des guerriers, des philosophes, des écrivains, des savants ont figuré et figurent encore sur les listes des loges à côté de commerçants, d'industriels, de bourgeois et de simples travailleurs. Déjà, nous avons eu l'occasion de citer quelques personnalités éminentes; nous ajouterons de brefs renseignements qu'il est facile de compléter en recourant aux revues maçonniques spéciales et aux ouvrages consacrés à l'histoire de la maçonnerie.

En 1738, fut publiée à Londres, par ordre de la grande loge, une nouvelle édition des *Constitutions* de 1723; ce sont les *New Constitutions*, œuvre de James Anderson. Celui-ci raconte que le duc François de Lorraine, qui, comme nous l'avons vu, avait reçu, en 1731, dans une loge formée à la Haye pour la circonstance, le grade d'apprenti et le grade de compagnon, obtint, la même année, le grade de maître dans une loge formée par le grand-maître au château de sir Horace Walpole à Houghton Hall dans le comté de Norfolk; il raconte aussi que Frédéric, prince de Galles, devint apprenti, puis compagnon, dans une loge occasionnelle constituée, le 5 novembre 1737, au château de Kew. En 1743, le duc de Cumberland, frère du prince Frédéric, fut initié à son tour. De 1737 à 1874, quinze princes royaux d'Angleterre entrèrent dans la maçonnerie.

Nous avons dit que Frédéric II avait été initié, en 1738, quand il était prince royal et que, devenu roi, il prit assidûment part aux travaux maçonniques et présida la cérémonie d'initiation de plusieurs princes. Frédéric II rendit à la maçonnerie le témoignage que son but était de rendre les hommes plus sociables et plus bienfaisants. Répondant,

le 15 février 1777, à une adresse de la loge *Royale York à l'Amitié* de Berlin, il écrivit ces lignes : « Votre orateur a parfaitement exprimé l'esprit qui anime toutes vos opérations. Une société qui ne travaille qu'à faire germer et fructifier toutes les vertus dans mes États peut toujours compter sur ma protection; c'est la glorieuse tâche de tout souverain; je ne discontinuerai jamais de la remplir. » Tous les successeurs de Frédéric II sur le trône de Prusse, à l'exception de Guillaume II, ont été initiés.

Depuis Gustave III, les rois de Suède ont été francs-maçons et se sont déclarés les protecteurs de la franc-maçonnerie.

En Danemark, les rois sont revêtus de la grande-maîtrise.

Durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle et durant la majeure partie du XIX[e] siècle, plusieurs familles princières d'Allemagne, comme les maisons de Brunswick, de Hesse, de Saxe-Cobourg-et-Gotha et de Saxe-Weimar, ont fourni à la maçonnerie des adeptes zélés et actifs.

Quand fut créé le royaume des Pays-Bas, les deux fils de Guillaume I[er] devinrent maçons. Le prince royal, Guillaume-Frédéric, fut initié, en 1817, dans la loge *L'espérance* de Bruxelles; le prince Frédéric reçut la lumière dans la loge *Aux trois globes terrestres* de Berlin, et devint grand-maître pour le Grand Orient des Pays-Bas avec juridiction sur les provinces méridionales.

Faut-il rappeler que le premier roi des Belges fut maçon? Initié à la loge *L'espérance* de Berne, le 1[er] septembre 1813, il avait été revêtu du deuxième et du troisième grade, trois mois après. Quelques années plus tard, il fut affilié à une loge de Londres. Quand, dans leurs fêtes, les maçons belges portaient la santé de Léopold I[er], ils y joignaient la santé de ses deux fils, qu'ils avaient, disaient-ils, le droit et le devoir de revendiquer comme leur appartenant, parce qu'ils étaient des *Lowtons* et qu'il ne leur manquait que le baptême maçonnique.

Nous avons vu que Benjamin Franklin fit partie de la loge de Philadelphie, dès les premiers temps de sa fondation.

Pendant huit années et demie, il fut à Paris le plénipotentiaire des États-Unis, qui venaient de secouer le joug de la Grande-Bretagne; il suivait avec assiduité les travaux des loges; du reste il se fit affilier à la loge *Les neuf sœurs* et, en 1779, il en devint le vénérable. George Washington avait été initié en 1752; en 1797, il devint grand-maître des loges de Pensylvanie. Il fut un frère dévoué et fidèle. Thomas Jefferson et John Adams étaient maçons, comme, d'ailleurs, la plupart des fondateurs de la république américaine.

Montesquieu était maçon. Voltaire fut reçu, le 7 avril 1778 dans la loge *Les neuf sœurs* dont l'astronome Lalande était alors vénérable. Quand il fit son entrée dans le temple, Voltaire s'appuyait sur Franklin et sur Court de Gebelin. Il mourut le 30 mai 1778; le 28 novembre, la loge *Les neuf sœurs* célébra une fête funèbre; Lalande occupait la chaire de vénérable; Franklin et le comte Strogonoff étaient surveillants. Rappelons au sujet de Voltaire que, selon une opinion, il avait été initié entre 1727 et 1729. Il séjournait à cette époque en Angleterre, où il avait été conduit par ordre du lieutenant-général de police, Hérault, quand le 2 mai 1727, il était sorti de la Bastille. On a fait remarquer que lors de sa réception dans la loge *Les neuf sœurs*, il fut traité comme ayant déjà reçu la lumière symbolique.

Parmi les maçons du Royaume-Uni figurent des hommes comme Gibbon, Robert Burns, Walter Scott, Brougham, Priestley.

L'Allemagne maçonnique cite avec orgueil les noms de Herder, de Lessing et de Gœthe.

Herder fut initié, au mois de mai 1766, dans la loge *A l'épée* de Riga; Lessing fut reçu, le 14 octobre 1771, dans la loge de Hambourg *Aux trois roses d'or*; Gœthe fut initié, le 23 juin 1780, dans la loge *Amalia* de Weimar.

Les trois illustres penseurs ont rendu à la maçonnerie d'inappréciables services; par leurs écrits, ils ont répandu ses principes; ils lui ont conquis de nombreux adhérents; ils ont

confirmé les adeptes dans leurs convictions. Leur action a été surtout bienfaisante parce qu'ils ont montré que la notion d'humanité est supérieure aux notions de nationalité et de religion, et qu'à l'exclusivisme, à l'étroitesse et au fanatisme ils ont substitué la notion de la famille humaine.

Herder a écrit les *Idées sur la philosophie de l'humanité* et les *Lettres sur le développement de l'humanité;* il a publié des travaux où il s'occupait plus spécialement de la franc-maçonnerie. Findel a porté sur son œuvre un excellent jugement. « Le perfectionnement de l'humanité, dit-il, dont il était l'apôtre inspiré, lui apparaissait comme l'attribut le plus sublime de notre espèce; se dévouer à son semblable, de quelque manière ou en quelque lieu qu'il soit opprimé, que son indigence soit physique ou morale, c'était là, selon lui, le christianisme, et c'était l'esprit de sa doctrine et le mobile de la vie... Cette grande pensée que le genre humain est par lui-même susceptible d'un perfectionnement infini et la foi dans l'avenir qu'il fallait lui préparer, animaient tous ses efforts et étaient empreintes dans chacun de ses écrits. « Ce n'est qu'un édifice unique, disait-il au vrai maçon, qu'il s'agit de construire, le plus simple et le plus grand : il s'étend à tous les siècles et à toutes les nations... »

Lessing a composé les *Dialogues sur la franc-maçonnerie*, où il fait ressortir le rôle important de la maçonnerie, association universelle. Il dit que la réunion des hommes en sociétés tout en unissant les individus est une cause de division, puisque chacune de ces sociétés particulières a son intérêt propre avec lequel les membres de l'État s'identifient et qui fait que les citoyens d'un État considèrent comme des ennemis les citoyens des autres États; il note que les religions exercent semblable effet sur leurs fidèles; le remède est l'organisation du genre humain; le moyen de réaliser cette organisation est la franc-maçonnerie. Il ne veut pas que l'amour de la patrie se manifeste par la haine de l'étranger et par la guerre homicide; il oppose aux sentiments d'intolérance la loi fondamentale des

maçons : ouvrir leurs temples à tous ceux qui sont dignes d'être reçus, sans se préoccuper du pays d'origine, du culte et de la condition civile. Libertaire et anarchiste, il rêve de substituer à l'État l'union des hommes « les plus nobles et les plus sages ».

Gœthe avait été initié en 1780; le 2 mars 1782, il reçut le grade de maître en même temps que le duc Charles-Auguste. Peu de temps après, la loge *Amalia* tomba en sommeil. Quand, en 1808, les travaux recommencèrent, il y prit une part active; c'est ainsi qu'il remplit les fonctions d'orateur en 1813 et en 1822, et qu'en plusieurs occasions il prononça d'admirables discours. En 1813, notamment, il prononça l'éloge funèbre de Wieland, dont la réception avait eu lieu en 1809; le 15 juin 1821, il insista, dans une allocution, sur l'égalité des maçons. « Rang, fonctions, âge, fortune, talent, tout disparaît, disait-il, dans l'unité; chacun occupe la place qui lui est donnée; la mission de la maçonnerie, c'est l'humanité et l'amour fraternel, libres des préjugés de race et de situation et débarrassés du préjugé d'une religion qui prétendrait seule mener au salut. » Le 23 juin 1830, la loge *Amalia* célébra le cinquantième anniversaire maçonnique du grand homme. Gœthe mourut le 22 mars 1832. Le 9 novembre de la même année, une loge de deuil eut lieu en sa mémoire. « Le vénérable de la loge, dit Findel, rappela son activité : pendant plus de cinquante ans, Gœthe s'était montré constamment dévoué à la confrérie des francs-maçons; surtout quand la loge *Amalia* avait adopté le simple et antique rit de la grande loge de Hambourg, il avait mis toute son activité au service de l'association et depuis lors il n'avait plus cessé de prendre une part immédiate à toutes les affaires importantes et à toutes les solennités. »

Fichte, qui avait été initié probablement à Zurich, fut affilié à la loge *Royale York à l'amitié* de Berlin; mais des divergences d'opinion au sujet de réformes qu'il convenait d'introduire, l'amenèrent à se séparer de cette loge. Le célèbre philosophe

a consacré des travaux spéciaux à la maçonnerie; tous ses ouvrages d'ailleurs sont empreints de l'idée de liberté. On connaît ce passage du *Discours à la nation allemande* où il rencontre l'objection tirée du rôle consolateur de la religion. « Il est vrai, dit-il, que la religion console les esclaves opprimés : le véritable sens religieux nous fait plutôt lutter contre l'esclavage pour empêcher la religion, dans la mesure de nos forces, de tomber au rang unique de consolatrice des prisonniers. Le tyran prêchera bien la soumission religieuse et montrera le ciel à ceux auxquels il ne veut laisser ici-bas aucune place; mais nous autres devons être moins pressés d'adopter de pareilles maximes religieuses, si nous le pouvons, et même empêcher qu'on ne fasse de la terre un enfer afin d'éveiller un plus grand désir des biens célestes. »

Krause fut reçu maçon dans la loge d'Altenbourg *Archimède aux trois tables à dessiner*. C'était en 1805. Bientôt il se fit affilier à la loge *Aux trois glaives* de Dresde. « Dégagé des entraves de toute autorité étrangère, dit Findel, n'exprimant jamais que sa propre conviction, qui était le résultat de ses profondes et savantes recherches, Krause s'était imposé la tâche de stimuler de tout son pouvoir l'œuvre de la franc-maçonnerie, d'y consacrer sa vie et de faire en sorte que les autres frères aussi considérassent cette institution au point de vue philosophique. Par son œuvre capitale : *Les trois plus anciens documents de l'art*, il combla une lacune sensible dans l'histoire de la maçonnerie et s'acquit la reconnaissance de la partie éclairée et pensante de la confrérie. Avec Ignace Fessler, il posa les bases de la nouvelle littérature maçonnique allemande et de l'histoire critique. » L'ouvrage comprend deux volumes; le premier parut en 1810, le second en 1813. Krause et Mossdorf, qui l'avaient assisté, furent mis en accusation; ils sortirent victorieux d'une première lutte, mais bientôt ils se virent frappés de la peine de l'exclusion. Avec raison Findel blâme la loge et loue les victimes. « Le courage et le mérite de Krause et de Mossdorf, écrit-il, apparaissent d'autant plus

grands et plus dignes de reconnaissance, quand on se reporte à l'époque de leurs premiers actes publics, alors que le bien inappréciable de la liberté dans la publicité et des recherches scientifiques qu'aujourd'hui personne n'oserait plus attaquer, n'était point encore conquis. »

Parmi les jurisconsultes qui firent partie de la maçonnerie, nous pouvons citer ici Jean-Gaspar Bluntschli, l'auteur du *Droit international codifié* et de nombre de travaux remarquables. Initié en 1838 dans la loge *Modestia cum libertate* de Zurich, il fut affilié, en 1864, à la loge *Rupert aux cinq roses* de Heidelberg ; en 1872, il devint grand maître de la grande loge *Au soleil* de Bayreuth. « C'était, a dit de lui un maçon, un ornement et une force réelle de notre alliance. » Nous pouvons citer également un homme qui rendit d'éminents services à la noble cause du droit des gens, Gustave Rolin-Jaequemyns, qui fut reçu maçon dans la loge *La liberté* de Gand.

Sans plus entrer dans les détails, mentionnons l'initiation d'Émile Littré. Elle eut lieu à Paris, le 8 juillet 1875, dans la loge *La clémente amitié.* A la cérémonie assistaient les frères Louis Blanc, Léon Gambetta, Madier de Montjau, Challemel-Lacour. Le même jour fut initié Jules Ferry.

CHAPITRE VIII

L'ACTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

I

« La franc-maçonnerie, dit le comte Goblet d'Alviella, est une association secrète qui établit entre des gens libres et honorables un lien de fraternité supérieur à toutes les distinctions de race, de pays, de classe, de profession, de parti et de secte. »

Nous avons indiqué quelles sont les idées fondamentales

dont elle poursuit la réalisation. Dans toutes ses instructions et à tous les grades, l'ordre affirme sa volonté de tendre au perfectionnement de l'homme. « Le devoir, est-il proclamé, est d'agir suivant la loi morale qui enseigne : Agissez envers tous comme vous pouvez désirer avec équité que chacun agisse envers vous. » Le travail est glorifié. « Les maçons ne se réunissent que pour travailler, ainsi s'exprime un ancien manuel. Le travail, élément conservateur de l'homme, aide à son existence physique et importe à son existence morale. Le travail est un plaisir utile, et le plaisir est un travail agréable. »

Selon la légende, Hiram travailla pendant sept années à l'édification d'un temple qui devait réunir tous les hommes dans un même culte, celui de la vérité. « Le temple, disent les instructions, c'est l'homme, le cœur humain; travailler à la perfection du temple, c'est travailler à l'amélioration de ses mœurs, au perfectionnement de son être » Une question est posée : l'étude des grades maçonniques conduit-elle à la connaissance de la vérité? « Aucun grade, telle est la réponse, n'enseigne ni ne dévoile la vérité; seulement il désépaissit le voile. » Une autre question concerne le secret. « Le secret de la franc-maçonnerie, est-il dit, est par sa nature même inviolable, car le maçon qui le connaît ne peut que l'avoir deviné. Il l'a découvert en fréquentant les loges instruites, en comparant. en jugeant. Une fois parvenu à cette découverte, il la gardera à coup sûr pour lui-même, et ne la communiquera pas même à celui de ses frères en qui il avait le plus de confiance; car dès que celui-ci n'a pas été capable de faire cette découverte, il est aussi incapable de tirer profit du secret, s'il le recevait oralement. »

Les faits que nous avons rappelés et les indications que nous avons données ont permis de constater combien fructueuse fut la propagande maçonnique au XVIII[e] siècle; celle-ci fut plus considérable encore au XIX[e] siècle. Un premier résultat fut la transformation de l'opinion publique dans la plupart des pays. Presque partout pénétrèrent les notions de

liberté et de tolérance; presque partout, des voix toujours plus nombreuses et plus puissantes s'élevèrent pour exiger les garanties d'un loyal gouvernement. Il est peu de contrées où une loge n'ait réuni des hommes d'intelligence et de cœur à même d'exercer une heureuse action sur ceux qui les entouraient et capables de les guider dans la vie politique. On peut l'affirmer, sans crainte de se tromper, si la puissance, qui s'appelle l'opinion publique a pris une telle importance et si, dépassant les limites des États, elle se prononce aujourd'hui sur tous les grands événements qui se produisent dans le monde, elle le doit en majeure partie à l'organisation universelle de la maçonnerie. Comme nous l'avons déjà dit, il n'est pas de question politique, religieuse ou sociale qui ne soit étudiée et discutée dans les loges; il n'est pas de problème intéressant les citoyens à un degré quelconque qui ne fasse l'objet d'un examen ; les études et les discussions se font en dehors de toute pression de l'autorité; et les frères qui s'y livrent ont, sur les membres de n'importe quelle association, l'inappréciable avantage d'être libérés de toute sujétion intellectuelle.

Quand, dans le cours des deux derniers siècles, des réformes ont été prônées sur quelque point du globe, elles ont reçu l'appui inconditionnel de la franc-maçonnerie; généralement même, c'est par celle-ci que les abus ont été détruits et que les améliorations ont été introduites dans le gouvernement et dans la législation des États.

C'est grâce à l'appui des maçons, si nombreux en Toscane, que le grand-duc Pierre-Léopold parvint à réaliser ses projets. Il avait succédé dans le grand-duché, en 1765, à son père François, le même qui, étant duc de Lorraine, avait été initié en 1731. On connaît les principales dispositions que Pierre-Léopold introduisit dans le gouvernement et dans l'administration : les privilèges de la noblesse furent détruits; l'égalité devant la loi fut proclamée; les corporations d'art et de métier firent place à la liberté de l'industrie; l'exemption d'impôt

dont jouissait le clergé disparut; les juridictions privées furent supprimées; le régime des prisons fut amélioré; un code criminel empreint d'une plus grande douceur remplaça des lois sanguinaires; la torture et les châtiments corporels furent supprimés; à partir de 1765, plus aucune condamnation capitale ne fut exécutée, et le 30 novembre 1786, la peine de mort fut abolie.

Les réformes de Joseph II n'auraient probablement jamais été tentées si, à Vienne, un groupe de maçons dans lequel étaient Ignace de Born et Joseph de Sonnenfels, n'avait exercé son influence; Sonnenfels, professeur de sciences administratives à l'Université de Vienne, publiciste savant, figure avec Beccaria parmi les premiers adversaires de la peine de mort, à lui revient l'honneur d'avoir convaincu Marie-Thérèse et Joseph II de la nécessité d'abolir la torture.

Quand commença le mouvement qui devait aboutir à rendre aux nègres la dignité humaine et à détruire l'esclavage noir, la maçonnerie fournit les plus ardents propagandistes. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un maçon, Montesquieu, écrivit cette page admirable sur l'esclavage des nègres où il invitait les princes d'Europe à conclure une convention générale en faveur de la miséricorde et de la pitié. Une quarantaine d'années plus tard, la *Société des amis des noirs* se constitua à Paris; ses créateurs et ses dirigeants furent des membres de la maçonnerie : Brissot, Clavière, La Fayette, Mirabeau, Pétion.

On a dit que les États-Unis sont une création maçonnique (1). Les idées primordiales de la franc-maçonnerie furent affirmées par les glorieux fondateurs de la grande république qui presque tous appartenaient aux loges. Il y a cent ans, un maçon français, Choslin, orateur de la *Constance couronnée* de Paris, faisait une observation qui, tout en portant

(1) *Libres entretiens. Union pour la vérité*; V. — *Les idées humanitaires*; VI. — *Unification du droit.* Paris, 1906.

sur un détail, offre un certain intérêt. Il montrait Franklin franc-maçon introduisant les principes maçonniques dans la législation de son pays. « Pour signaler plus encore quelle avait été l'influence de notre sage institution, ajoutait-il, Franklin a donné pour pavillon aux États-Unis des étoiles sur un fond azuré telles qu'on les voit sur les voûtes de nos temples, et les emblèmes de la franc-maçonnerie flottent sur toutes les mers, pavillon révéré des plus puissantes nations du monde. »

La maçonnerie eut une part prépondérante dans le mouvement philosophique qui s'étendit sur tout le monde civilisé du XVIIIe siècle. « Tout ce qui pensait, écrit César Cantu, voulut être affilié aux loges; les discours roulaient sur ce que la philosophie d'alors rêvait de plus hardi et les sociétés secrètes ne contribuèrent pas peu à répandre les idées révolutionnaires. »

Dans un livre publié en 1797, John Robison, professeur à l'Université d'Edimbourg, qui avait été initié et qui, pendant ses voyages sur le continent, avait visité un grand nombre de loges, s'attacha à décrire le rôle des francs-maçons dans ce qu'il appelait la conspiration contre toutes les religions et contre tous les gouvernements. Parlant des loges françaises antérieurement à la Révolution, il les montrait « peuplées d'avocats, d'abbés sans bénéfice et de soi-disant philosophes, qui discutaient sur toutes les matières de religion et de politique ». « On en a, disait-il, des preuves fréquentes dans les nombreux discours des frères orateurs. Dans un discours prononcé à Lyon dans la loge *Les chevaliers bienfaisants* par le frère Robinet, lorsque le grand-maître de l'ordre, le duc de Chartres, vint la visiter, on retrouvait le germe et la substance de son célèbre ouvrage : *La nature ou l'homme moral et physique.* Le frère Condorcet prononça un discours, à Strasbourg, dans la loge *Les philalèthes* où nous voyons le plan de son ouvrage posthume : *Les progrès de l'esprit humain.* Un discours de Mirabeau, dans la loge des *Chevaliers bienfaisants* à

Paris, est rempli des principes de nivellement et de cosmopolitisme qu'il a énoncés avec tant de véhémence à la tribune de l'Assemblée nationale. »

Robison faisait ressortir l'importance de la loge *Les chevaliers bienfaisants* qui était la plus zélée de toutes les loges cosmopolites de France et qui travailla longtemps sous la protection particulière du grand-maître, le duc de Chartres. « Il se forma dans plusieurs villes de France, écrivait-il, des loges qui s'affilièrent à celle-ci; ainsi à Paris, à Strasbourg, à Lille, à Toulouse. Il y eut des disputes qui furent en quelque sorte calmées par l'établissement de nouvelles loges sous le nom d'*Amis réunis de la vérité*. Une des loges formées à Paris sous cette dénomination devint très célèbre. La mère-loge qui était à Lyon, étendit ses correspondances en Allemagne et dans tous les autres pays étrangers, et y envoya des règlements et des systèmes d'après lesquels toutes les loges dirigaient leurs opérations. » L'auteur rappelait que la loge de Munich *Theodor von der guten Rath*, qui était en relations avec la loge *Les chevaliers bienfaisants*, inspira au gouvernement bavarois les plus grandes craintes par les discours prononcés contre la religion et contre l'autorité civile. Il ajoutait qu'une autre loge de la même association, qui était établie à Ratisbonne, excita de fréquentes insurrections et que les loges de la Lorraine et de l'Alsace, réunies avec celles de Spire et de Worms, travaillèrent, en 1791, à faciliter l'entrée de l'Allemagne à Custine et lui livrèrent Mayence.

II

L'admission des femmes dans les loges amena la formation de la maçonnerie d'adoption. En 1774, le Grand Orient de France accueillit le rit nouveau. Toute loge d'adoption devait être liée à une loge proprement dite qui en prenait la responsabilité; les tenues devaient êtres présidées par le vénérable

ou par un officier dignitaire; toutes les adeptes étaient femmes, veuves ou proches parentes de francs-maçons; il y avait quatre grades, l'apprentissage, le compagnonnage, la maîtrise et la maîtrise parfaite. Les réunions étaient presque toujours des fêtes organisées en vue d'œuvres de bienfaisance.

« Depuis la décison du Grand Orient, prise dans l'assemblée générale du 10 juin 1774, écrit un historien, une grande partie des ateliers bien composés de la capitale et du royaume, même des loges étrangères s'empressèrent d'initier les épouses et les filles de leurs membres en se conformant aux règles et aux formes adoptées à Paris et qui furent reçues comme lois générales. Ces sortes de réunions ne tardèrent pas à se répandre en Allemagne, en Russie, dans les Provinces-Unies, en Italie et ailleurs. L'Angleterre ne les admit pas. »

La plus remarquable des loges d'adoption fut la loge d'adoption *La candeur*. On possède le registre des procès-verbaux de ses tenues, depuis le 21 mars 1775, date de l'inauguration, jusqu'au 18 février 1785. Au nombre des sœurs figuraient la duchesse de Chartres, la princesse de Lamballe, la comtesse de Polignac, la comtesse de Choiseul et presque toutes les dames de la cour.

III

A une certaine époque du XVIIIe siècle, le mouvement maçonnique fut d'une intensité extraordinaire. Une brochure apologétique parue en 1829, évaluait, pour l'année 1787, à 3,315 le nombre de loges existant sur la surface du globe et à plus de 300,000 le nombre des adeptes.

En 1777, en France seulement, 300 loges reconnaissaient l'autorité du Grand Orient; 247 loges étaient sous l'obédience de la grande loge de France; la même année, le Grand Orient était en correspondance avec 1,200 loges étrangères.

En 1787, l'autorité des deux puissances maçonniques était reconnue par 636 loges, dont 67 étaient établies à Paris et 71 attachées à des régiments.

En 1769, Lalande avait fondé la loge *Les sciences*, dans le but de grouper les maçons spécialement adonnés aux recherches scientifiques; sur le conseil d'Helvétius, il entreprit d'élargir le cadre et de former un atelier dans lequel, avec les savants, se réuniraient les littérateurs et les artistes; ainsi fut érigée, en 1776, cinq années après la mort d'Helvétius, la loge *Les neuf sœurs,* dont un historien a pu dire que chaque muse y était représentée par des hommes de talent. Sur les tableaux de cette noble loge ont été inscrits des noms illustres : Voltaire, Franklin, Condorcet, Lalande, Dupaty, Élie de Beaumont, Antoine Court de Gebelin, Danton, Brissot. Camille Desmoulins, Sieyès, Bailly, Romme, Garat, Pastoret, Jean-Reinhold Forster, Cabanis, Parny, Lacépède, Chamfort, François de Neufchateau, Roucher, Jacques Delille, Florian, Guinguenée, Greuze, Charles-Claude Vernet, Houdon, Jean-Michel Moreau, Joseph-Michel et Jacques-Étienne Montgolfier. Au sujet des travaux de cette loge, Findel écrit : « Il n'y avait pas de réunion qui ne fût marquée par un rapport philosophique, historique, littéraire ou artistique; aucune, où l'on ne recueillît pour des œuvres de bienfaisance d'importantes offrandes. »

Le barreau et la magistrature ont été dignement représentés dans les loges françaises du XVIII[e] siècle. « Moins nombreuse que le barreau, écrit Louis Amiable et moins ouverte aux idées nouvelles, la magistrature a apporté cependant, un concours efficace : deux des réformes capitales que la Révolution n'eut que le temps d'ébaucher, celle de l'instruction judiciaire et celle de la loi pénale, furent préparées par des magistrats francs-maçons. » En 1789, les vénérables de cinq ateliers de Paris et de quarante ateliers des provinces étaient des magistrats. Portalis, Desèze et Henrion de Pansey, étaient maçons. Tous les trois avaient été l'honneur du bar-

reau; Portalis devint ministre des cultes sous l'Empire; Desèze et Henrion de Pansey furent premiers présidents de la Cour de cassation pendant la Restauration.

Nous venons de citer Louis Amiable revendiquant pour des magistrats maçons l'honneur d'avoir préparé la réforme de l'instruction judiciaire et de la loi pénale. Dans la lutte, longue et rude, pour les principes de justice et d'humanité, Jean-Baptiste Mercier Dupaty fut au premier rang; il avait été avocat général, puis président à mortier au parlement de Bordeaux, mais il avait renoncé à sa charge. Avec Élie de Beaumont, Legrand de Laleu, Pastoret, tous trois avocats au parlement de Paris, avec Voltaire, avec Condorcet, il prit la défense des opprimés et il poursuivit, malgré l'opposition acharnée que faisaient les partisants de l'état de choses existant, à la fois la réhabilitation des victimes et la transformation complète de l'organisation judiciaire et des lois criminelles. A cette époque, plusieurs affaires retentissantes passionnaient l'opinion publique; ainsi l'affaire des Calas, l'affaire des Sirven et l'affaire des trois hommes condamnés à la roue, pour ne citer que les principaux procès où furent revisés d'iniques jugements.

Déjà, dans l'affaire des Calas et des Sirven, le débat avait pris une admirable ampleur : les lois criminelles, l'organisation judiciaire, la procédure avaient été examinées, critiquées; quand, en 1786, Dupaty prit la défense des trois hommes condamnés à la roue, tout l'ancien régime, peut-on dire, fut mis en accusation.

Le 11 août 1785, le bailliage de Clermont avait déclaré trois accusés coupables de vols nocturnes avec violence et effraction; il les avait condamnés aux galères perpétuelles; le 20 octobre suivant, le parlement de Paris les avait condamnés à expirer sur la roue. Dupaty, Legrand de Laleu et Condorcet firent appel à l'opinion publique; le gouvernement s'émut et un ordre du roi suspendit l'exécution de l'arrêt. Mais le parlement se vengea. Le *Mémoire justificatif*

rédigé par Dupaty et la *Consultation*, œuvre de Legrand de Laleu, furent condamnés à être lacérés et brûlés de la main du bourreau, comme attentatoires à l'autorité du parlement et par conséquent à l'autorité royale; les deux auteurs furent décrétés d'ajournement personnel et Legrand de Laleu fut frappé de suspension par le conseil de l'ordre des avocats.

Les temps n'étaient plus où les cours de justice faisaient prévaloir leur volonté; le conseil du roi fut saisi de l'affaire des trois hommes condamnés à la roue; il cassa la procédure et, à Rouen, où l'affaire fut renvoyée, Dupaty obtint un éclatant triomphe.

Les abus avaient apparu de trop manifeste façon pour ne pas provoquer un puissant mouvement : les tribunaux d'exception, les commissions extraordinaires, la procédure secrète, la torture, les pénalités odieuses, la vénalité et l'hérédité des charges, le fondement même du droit de punir, tout fut examiné et discuté. Le gouvernement nomma une commission pour la rédaction d'un nouveau code criminel, il confia la présidence à Dupaty qui choisit comme collaborateurs Legrand de Laleu et Pastoret. Voulant, au surplus, remédier de suite aux plus flagrantes iniquités, par l'édit du 1er mai 1788, il supprima l'usage de la torture préalable destinée à forcer les condamnés à faire des aveux complémentaires ou à dénoncer leurs complices, comme il avait supprimé, le 24 décembre 1780, la question préparatoire destinée à arracher des aveux aux accusés. Il est vrai que, le 14 septembre 1788, la disgrâce du chancelier Lamoignon eut pour conséquence le retrait de l'édit du 1er mai et que celui-ci ne reçut aucune application.

Dupaty mourut le 17 septembre 1788; le triomphe définitif était proche : en 1789, en 1790 et en 1791, par plusieurs décrets, l'Assemblée nationale s'attacha à fonder un nouvel ordre judiciaire et, dans la constitution du 3 septembre 1791, elle proclama les principes fondamentaux de la liberté individuelle et de la justice sociale.

CHAPITRE IX.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I

La question de la participation de la maçonnerie à la Révolution française a fait autrefois l'objet de vives discussions.

Dès 1797, John Robison, l'écrivain écossais que nous avons déjà cité, prétendait démontrer l'existence d'une conspiration des francs-maçons et des illuminés contre toutes les religions et contre tous les gouvernements de l'Europe et il soutenait que « dans les loges de France s'était développé le germe de toutes les maximes pernicieuses qui avaient détruit les mœurs et la religion. » La même année, un jésuite français, Augustin Barruel, publiait les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*. Son exorde pose la thèse : « Vers le milieu du siècle où nous vivons, dit l'auteur, trois hommes se rencontrèrent, tous trois pénétrés d'une profonde haine contre le christianisme. Ces trois hommes étaient Voltaire, d'Alembert et Frédéric II, roi de Prusse... A ces trois hommes il faut en ajouter un quatrième, Diderot. » Dans le récit de l'infernal complot, la franc-maçonnerie se voyait attribuer le rôle d'exécutrice des décisions.

En 1811, le comte de Provence, le futur Louis XVIII, à deux reprises, dénonça les maçons et les illuminés comme les auteurs de la Révolution.

Ce fut le thème favori des écrivains réactionnaires. L'un d'eux, le prince de Polignac, l'ancien ministre de Charles X, développa l'idée. Il montra les philosophes du XVIIIe siècle travaillant à « bouleverser la société » et s'appuyant sur les loges maçonniques unies aux illuminés. « Il n'y a pas de doute, écrivait-il, que les philosophes n'aient profité, pour arriver à leur but, des moyens de propagande que leur

offrait une société secrète répandue sur une grande portion du globe, sous la dénomination de franc-maçons. » Il dépeignait Weishaupt laissant aux « philosophes » le soin d'une destruction qu'il appelait de ses vœux et songeant surtout au moyen de s'emparer du triomphe au jour de la victoire. « Il prit pour nom de guerre Spartacus, ajoutait-il. Ce surnom indiquait sa croyance sur l'état dans lequel se trouvait la société et révélait le but qu'il se proposait d'atteindre : il fallait affranchir les peuples du joug politique et religieux, sous lequel ils gémissaient, et d'esclaves qu'ils étaient, les régénérer à la dignité d'hommes libres qu'ils avaient perdue. Telle était, en effet, la grande œuvre que devait opérer l'ordre des illuminés, dont Weishaupt fut le fondateur. » Le prince de Polignac décrivait le travail de propagande des « conjurés philosophes » dans toutes les classes de la société. « Bientôt, dit-il, la secte philosophique put compter dans ses rangs, en qualité d'adeptes protecteurs, outre Frédéric II, l'impératrice de Russie Catherine II, l'empereur Joseph II, la reine de Suède et le prince Gustave son fils, le roi de Pologne, le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, le duc de Wurtemberg, le prince Louis de Wurtemberg, Charles-Théodore, électeur palatin, la princesse d'Anhalt-Zerbst et Wilhelmine, margrave de Bayreuth. Enfin, dans sa joie, exagérée sans doute, le patriarche de Ferney put écrire à un de ses plus ardents admirateurs : « Il n'y a pas à présent un prince allemand qui ne soit philosophe, de la philosophie de l'incrédulité. »

Quand il s'agit de faits comme ceux qui s'accomplirent à la fin du XVIIIe siècle, on ne peut pas parler de complot ; le mot ne répond pas à la grandiose réalité : des principes inconciliables étaient face à face ; la lutte était inévitable entre la raison et la liberté d'une part, et le fanatisme religieux et le despotisme politique d'autre part. Mais il est exact de dire que la maçonnerie contribua puissamment à préparer le mouvement formidable de 1789. Certes, une révolution n'éclate pas

sur commande; il ne suffit pas de la décréter pour soulever tout un peuple; toutefois, il est impossible de nier l'action des loges, la propagande à laquelle se livrèrent leurs membres, la part que ceux-ci prirent aux dramatiques événements. Il est une forme sous laquelle le problème se pose d'intelligible façon : sans la franc-maçonnerie, la France eût-elle pu se libérer et donner au monde moderne le glorieux exemple? A cette question, il faut répondre négativement.

Louis Blanc fait ressortir que les francs-maçons étaient des révolutionnaires bien autrement agissants que les encyclopédistes. Il insiste sur les effets de l'association entre des hommes de tous rangs qui se considéraient comme des égaux et écartaient l'orgueil héréditaire et les privilèges de la naissance. Il fait valoir que, malgré toutes les réserves contenues dans les instructions maçonniques touchant la soumission aux lois, les influences naturellement révolutionnaires de la franc-maçonnerie devaient l'emporter. « Par le seul fait des bases constitutives de son existence, dit-il, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions du monde extérieur qui l'enveloppait » « Ceux qui en faisaient partie, dit-il aussi, continuaient bien à être, dans la société profane, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social, c'était une propagande en action, une prédication vivante. » Henri Martin exprime la même pensée. « La maçonnerie, écrit-il, fut le laboratoire de la Révolution. »

Un des historiens de la maçonnerie que nous avons cité plusieurs fois déjà, proteste contre ce qu'il appelle le reproche fait à l'institution « d'avoir fomenté et même exécuté la Révolution française ». Certes, répétons-le, ce n'est point à la suite de nettes et formelles résolutions votées dans les loges que la tempête s'est déchaînée; en ce sens, Findel a raison de nier

l'action immédiate et directe de la maçonnerie sur les événements de la fin du XVIIIe siècle; mais où le savant écrivain fait erreur, c'est quand il déclare qu'il est difficile de résoudre la question de savoir si, par ses tendances humanitaires, par le sentiment inébranlable de la dignité de l'homme, par les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, par sa constitution éminemment libre et conforme à la raison, la maçonnerie a favorisé l'amélioration de la situation politique, le progrès dans le sens de l'humanité et la revendication des droits de l'homme.

Comme nous l'avons dit, on doit proclamer que sans la maçonnerie la Révolution française n'aurait pu s'accomplir. Il fallait, en effet, que l'opinion publique fût acquise aux idées nouvelles et que le programme réformateur rencontrât l'adhésion et l'appui. Ce lent travail préliminaire fut mené à bonne fin par les loges; grâce à elles, sur tous les points du territoire se tenaient des réunions où les théories progressives étaient exposées et acclamées et où, point plus important qu'on ne le pense, se formaient des hommes aptes à discuter et à voter. On a remarqué, en effet, qu'aux États généraux, les députés du tiers état possédaient sur les représentants de la noblesse et du clergé, le grand avantage d'être habitués aux pratiques des assemblées délibérantes. « Pour que la franc-maçonnerie française du XVIIIe siècle, écrit Louis Amiable, ait pu jouer le rôle qui lui a valu les malédictions des tenants de l'ancien régime, il a fallu que, par la qualité de ses adeptes, elle devînt l'élite intellectuelle et morale de la nation; il a fallu aussi que les classes privilégiées fussent représentées dans son sein par les meilleurs d'entre les hommes qui les composaient. Si, en juin 1789, les députés du clergé, puis ceux de la noblesse se joignirent aux députés du tiers état pour former l'Assemblée nationale, il est à croire que ce fut parce qu'un certain nombre de ces ecclésiastiques et de ces gentilshommes avaient pris dans les loges l'habitude de délibérer avec de simples roturiers sous le niveau de la plus

parfaite égalité et dans les sentiments de la plus cordiale fraternité. Si la destruction des privilèges féodaux fut l'œuvre de ceux-là mêmes qui en bénéficiaient, c'est parce que l'élan fut donné par quelques-uns des anciens seigneurs qui avaient déjà renoncé à toute supériorité de rang parmi les frères ; et l'on peut dire que les renonciations de la nuit du 4 août, commandées par les principes qu'avait propagés la franc-maçonnerie, ne furent improvisées qu'en apparence. »

Nous avons mentionné les noms de quelques maçons illustres qui prirent part au drame révolutionnaire ; la publication des listes des personnes qui composaient les loges vers la fin du XVIIIe siècle confirmerait ce que nous venons de dire et ajouterait de nombreux noms nouveaux aux noms des maçons déjà connus. Il serait démontré que Louis Blanc a eu raison d'écrire que la plupart des révolutionnaires furent affiliés à la franc-maçonnerie.

On a vu qu'en 1787 il y avait 636 loges sous la direction des deux puissances maçonniques de France, le Grand Orient et la grande loge de France ; ces loges comptaient généralement beaucoup de membres ; un historien, George Kloss, note qu'en France les maçons se recrutaient dans toutes les classes de la société ; un ennemi des loges, Augustin Barruel, montre le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau « maçonnisés ». Barruel évalue à 600,000 le nombre des maçons français à l'époque de la Révolution. « Cinq cent mille au moins, écrit-il, répandus dans toutes les parties de la France étaient prêts à se lever au premier signal d'insurrection. » Il y a là exagération évidente ; mais des scènes historiques ont permis de constater l'intervention des loges et de conclure à l'existence de nombreux membres. Une de ces scènes se passa, le 17 juillet 1789, quand Louis XVI se rendit à l'hôtel de ville de Paris. Louis Blanc en fait le récit : « A la place de Grève, écrit-il, le Roi eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie.

Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle la voûte d'acier. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'hôtel de ville. D'un pas ferme, il s'avança sous ce berceau de lames croisées et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. » Dans les événements qui se déroulaient alors à Paris, quatre personnages remplissaient d'importants rôles. Jean-Sylvain Bailly venait d'être proclamé maire de Paris, et c'est en cette qualité qu'il reçut le souverain ; La Fayette avait été nommé par acclamation commandant en chef de la garde nationale; le marquis de la Salle avait été désigné comme commandant en second; Moreau de Saint-Méry, président de l'assemblée des électeurs, harangua Louis XVI. Tous les quatre étaient maçons.

II

L'influence des loges françaises s'exerça au delà des frontières : déjà en 1797, elle était, comme nous l'avons vu, dénoncée par John Robison. Quelques loges placées sous l'obédience des puissances maçonniques de France existaient dans les pays voisins; d'autres loges de ces pays étaient en correspondance suivie avec des loges françaises. Ainsi s'explique l'accueil que reçurent les hommes de la révolution, quand commença, hors de France, l'œuvre de libération. A Mayence, par exemple, George Forster dirigeait la *Société des amis allemands de la liberté et de l'égalité*; à Aix-la-Chapelle s'était constituée la société *Égalité, liberté et fraternité*; en Belgique et dans les Provinces-Unies avaient également été formés des cercles de propagande; ainsi, la *Société des amis de la liberté et de l'égalité* créée à Bruxelles. Toutes ces associations étaient

rattachées à des ateliers maçonniques par le fait que leurs membres les plus actifs étaient des maçons.

Quand, en France même, se livrèrent les sanglantes luttes, la paix des loges fut profondément troublée. Des frères illustres tombèrent victimes des haines politiques; des dissensions éclatèrent. Sur la question même de la forme de gouvernement se produisirent des déchirements. Les loges du rit écossais étaient en général favorables à la monarchie : la grande loge de France cessa ses travaux, le 31 juillet 1791; il paraît même que dans les loges de son obédience, les frères qui se trouvaient mêlés aux affaires publiques n'assistaient plus aux tenues depuis 1790; ils constataient qu'ils défendaient une cause perdue et, découragés, ils abandonnaient le combat. Le Grand Orient se maintint plus longtemps. En 1791, il continuait à installer de nouvelles loges; il ne semble même pas avoir cessé ses travaux en 1793 et en 1794; plusieurs membres demeurèrent à leur poste. Cependant, en décembre 1792, le duc d'Orléans, qui signait Louis-Philippe-Joseph Égalité, donnait sa démission de grand-maître national. La démission fut acceptée, le 13 mai 1793, mais le Grand Orient décida de remettre à plus tard la nouvelle élection. Le duc d'Orléans fit connaître sa démission par la voie de la presse : « Je suis entré dans la maçonnerie, qui est comme une image de l'égalité, écrivait-t-il, à une époque où personne encore ne pouvait prévoir notre révolution, de même que je suis entré au parlement, qui est comme une image de la liberté Mais depuis j'ai abandonné ces fantômes pour la réalité... Ne connaissant pas la manière dont le Grand Orient est composé et croyant d'ailleurs qu'une république ne doit, surtout au début de son institution, tolérer aucun mystère, aucune assemblée secrète, je ne veux plus me mêler de ce qui concerne soit le Grand Orient, soit les assemblées des francs-maçons. » A la date du 24 novembre 1793, le Grand Orient publiait une circulaire concernant des affaires d'administration.

Au milieu de la tourmente, des loges étaient demeurées en activité ; ce fut le cas, semble-t-il, pour quelques loges militaires ; ce fut le cas aussi pour trois ateliers de Paris : la loge *Guillaume Tell* qui prit, en 1793, le nom de loge *Le centre des amis* ; la loge *Les amis de la liberté* et la loge *Saint-Louis de la Martinique*. « Les trois loges, dit Findel, entretinrent le feu sacré, en poursuivant sans interruption et sans peur leurs travaux maçonniques. Des informations prises par les deux dernières au sujet de l'existence du Grand Orient n'amenant aucun résultat, parce que les frères de la première, bien qu'étant pour la plupart membres du Grand Orient, ne se croyaient pas autorisés à répondre en son nom, on conclut qu'il avait cessé de subsister ; cependant on n'en fonda pas de nouveau, mais on décida que les travaux continueraient leur cours paisible et ce ne fut qu'en 1795 qu'Alexandre Roëttiers de Montaleau engagea ses frères à créer un nouveau centre maçonnique. »

La reconstitution du Grand Orient eut lieu le 27 décembre 1795. La reprise des travaux de la grande loge de France se fit en octobre 1796. Presque aussitôt seize loges dépendant du Grand Orient furent en activité ; en 1800, il y en eut soixante-quatorze ; en 1802, le chiffre s'accrut jusqu'à cent quatorze, et en 1804, il dépassait trois cents. La grande loge de France compta également un grand nombre de loges. Le 3 décembre 1804, un concordat fut signé entre les deux puissances maçonniques en vue d'éviter à l'avenir les dissentiments entre les maçons des deux rits ; il est vrai que peu d'années après, il fut dénoncé.

L'Empire fut pour la franc-maçonnerie une période de véritable prospérité. Le Grand Orient finit par avoir sous son obédience 826 loges et 337 chapitres, et les noms des personnages qui le composaient montrent fort bien l'importance que l'institution avait acquise. En 1807, pour ne citer que cette année, Joseph, roi de Naples et de Sicile, grand électeur de l'Empire, était grand-maître ; le prince Cambacérès et le

prince Murat étaient grands-maîtres adjoints ; parmi les grands dignitaires figuraient les maréchaux Kellermann, Masséna, Lannes, Angereau, Lefebvre, Serrurier, Brune, Mortier, Soult, le conseiller d'État Siméon, le ministre de la police générale Fouché, le grand-juge Régnier, le procureur général à la Cour de cassation Merlin, des savants illustres comme Lalande et Lacépède.

III

Aux développements que nous avons donnés concernant la question de la part prise par la maçonnerie à la Révolution de 1789, il peut être intéressant d'ajouter quelques renseignements relatifs à la Révolution de 1830 et à la Révolution de 1848.

A peine les journées de juillet 1830 furent-elles écoulées que la maçonnerie voulut célébrer à Paris une fête de la liberté; trois loges se réunirent à cet effet, le 6 août 1830; Dupin jeune présidait; successivement, les orateurs célébrèrent le grand événement politique qui venait de se produire. Le 10 octobre, la maçonnerie écossaise organisa un banquet auquel assistèrent les maçons qui avaient été blessés pendant les combats livrés contre les soldats de Charles X. Le duc de Choiseul occupait la présidence. Le héros de la fête était La Fayette qui, au début du mouvement révolutionnaire, avait été porté par acclamation au commandement de la garde nationale et qui avait présenté Louis-Philippe au peuple, en définissant le régime nouveau : un trône populaire entouré d'institutions républicaines; La Fayette avait alors 73 ans. A l'âge de 20 ans il était parti pour les États-Unis où il avait versé son sang pour la cause de l'indépendance; quelques années plus tard, il avait joué un rôle important dans l'Assemblée des notables, aux États généraux et à l'Assemblée nationale; en 1792, il commandait l'armée qui opérait contre les Autrichiens; fait prisonnier par ceux-ci, il avait subi de

longues années de captivité. L'orateur, Pierre Berville, rappela ces glorieux services dans un discours où il constata que le triomphe de la liberté et de l'égalité venait de restituer à la France ses droits et sa puissance. Le 16 octobre 1830, la maçonnerie organisa une fête à l'hôtel de ville de Paris; cinq cents frères y assistèrent; un des orateurs rappela comment le peuple avait brisé un ministère qui « était l'ennemi des institutions libérales et qui s'appuyait sur un prince qui avait juré leur renversement » .

En 1848, la maçonnerie manifesta également les sentiments qui l'animaient à l'égard de la Révolution. Findel fait le récit tout en exprimant sa désapprobation. « Le 4 mars 1848, écrit-il, à la suite d'une invitation du frère Bertrand qui, l'année précédente, avait été élu grand-maître délégué, le Grand Orient de France se réunit pour célébrer la mémoire des victimes de la lutte de février. A cette occasion, il fut décidé qu'une souscription, en tête de laquelle figurerait un don de 500 francs, serait organisée entre les loges en faveur des blessés, et qu'une adresse serait présentée, au nom des maçons français, au gouvernement provisoire. Une commission choisie parmi les grands dignitaires se rendit, en conséquence, le 6 mars, à l'hôtel de ville afin de remettre cette adresse. Les frères Crémieux, Garnier-Pagès, Marrast et Pagnerre, revêtus de leur costume maçonnique, reçurent cette députation. « Bien que, conformément à ses statuts, était-il dit dans cette adresse à laquelle répondit le frère Crémieux, la confrérie des maçons français reste étrangère à tout débat politique, il est impossible qu'elle taise ses sympathies ardentes pour le grand mouvement national et social qui vient de se produire. De tous les temps, les mots de liberté, égalité, fraternité ont brillé sur les bannières des francs-maçons, et aujourd'hui qu'ils se retrouvent sur les drapeaux de la nation française, ils saluent en eux le triomphe de leurs principes et se félicitent de pouvoir dire que, par eux, la patrie tout entière a reçu la consécration maçonnique. »

Quelques années plus tard, un maçon illustre, Pierre-Théodore Verhaegen, examina la question de savoir si la maçonnerie pouvait s'abstenir plus longtemps de traiter les grandes questions politiques et si la défense de s'occuper de religion et de politique pendant les travaux, qui se trouve dans les règlements de la grande loge et non dans les statuts généraux, ne pouvait être annihilée par une autre décision de la grande loge.

C'était à la fête solsticiale célébrée par le Grand Orient de Belgique, le 24 juin 1854. Verhaegen était grand-maître *ad interim.* Il affirma que la maçonnerie avait quelque chose à voir dans la situation politique « Ce ne peut être sans but et sans fruit, disait-il, que des hommes dévoués, intelligents, bons patriotes, amis du progrès et de la liberté, se réunissent sur tant de points du pays. Les associations maçonniques seraient grandement coupables si elles se bornaient à de stériles labeurs, alors que de toutes parts l'ennemi s'organise, alors que la ligue ténébreuse de l'ignorance et de l'oppression tend ses pièges dans l'ombre et augmente, par la peur et l'égoïsme, sa fatale puissance qui croît sans cesse. Je sais qu'en mettant le pied sur ce terrain je susciterai dans les âmes timorées des appréhensions et des scrupules. On dira que cette pente est dangereuse pour la maçonnerie, que nos statuts nous interdisent toute discussion politique ou religieuse. Ceci doit, une bonne fois pour toutes, être sérieusement examiné; il faut qu'enfin la maçonnerie dise ce qu'elle pense et ce qu'elle veut à propos de cette étrange alternative de se taire ou de transgresser sa propre loi. Constatons d'abord qu'en maintes circonstances la maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction. Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques, et quand le triomphe de sa cause, salué par la nation entière, démontrait combien elle était sympathique au pays, qui donc oserait la blâmer? Ce serait calomnier l'histoire, nier l'immense service rendu au pays. Quand j'interroge le passé de notre institution, n'y vois-je pas que la maçonnerie a toujours

été la vigie attentive qui veille à la marche du vaisseau politique? N'est-ce point elle qui allume dans les ténèbres du temple le phare lumineux qui signale les écueils, qui pousse le cri d'alarme dans les jours de danger? L'histoire ne se déroule-t-elle pas pour répondre? Chaque fois qu'il le fallait, la maçonnerie n'a-t-elle pas formé le centre, le point d'appui de la résistance aux empiètements de l'erreur et du mensonge, de quelque côté qu'ils vinssent? Et ce qu'elle a fait déjà, ne sait-elle et ne doit-elle plus le faire dans des circonstances pareilles? »

CHAPITRE X.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE.

I

Aux premières pages de cette étude nous avons énuméré quelques-unes des directions dans lesquelles la maçonnerie a exercé de l'influence; on résume son œuvre en disant qu'elle a eu la plus large part dans la formation de la société moderne.

On sait quelles sont les caractéristiques de l'organisation moderne de l'État : c'est la laïcisation, c'est-à-dire la négation de toute autorité religieuse dans le domaine politique et civil; c'est aussi l'établissement de garanties, c'est la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, la puissance législative confiée à des chambres, les droits individuels d'égalité et de sûreté, le droit de communiquer la pensée, la liberté en matière de culte. Dans l'élaboration de ce régime, les membres des loges ne furent sans doute pas seuls à apporter leur zèle et à mettre en commun leurs efforts, mais il faut leur rendre cette justice que partout ils figurèrent parmi les partisans les plus dévoués et les plus zélés d'un ordre de choses nouveau.

De même, la maçonnerie ne peut pas prétendre à la gloire d'avoir la première proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité, mais elle peut tirer orgueil de ce que les plus fameux de ses adeptes ont éloquemment exposé ces principes et ont mieux réussi que tous autres à les faire adopter. Ce sont des noms glorieux dans l'histoire de la tolérance et de la liberté que les noms de Montesquieu, de Voltaire et de Lessing et, à côté de ces noms, combien d'autres noms illustres la maçonnerie ne pourrait-elle pas inscrire, si les listes de ses loges étaient publiées? Évaluera-t-on jamais assez haut l'influence qu'eut sur la marche des événements la masse compacte des maçons, c'est-à-dire tant de milliers d'hommes indépendants par le caractère, par l'instruction, par la situation, tous animés de volonté et d'énergie? Sans doute, il est des pays où l'action politique des loges fut effacée; quand régnait la liberté, on ne devait point s'armer pour la conquérir. Mais, même en ces contrées heureuses, la maçonnerie exerça de l'influence en s'attachant surtout à faire régner la paix religieuse. On oublie trop les services que rendit à l'œuvre de l'émancipation des catholiques de la Grande-Bretagne un maçon éminent, George Canning, que la mort frappa presqu'à la veille du triomphe.

II

Dans le domaine des idées, il est une notion que la maçonnerie n'a cessé de prêcher : l'idée de progrès.

Peut-être bien, fut-elle introduite dans l'ensemble des doctrines maçonniques par les rose-croix qui, comme nous l'avons dit, étaient apparus au commencement du XVIIe siècle et dont de nombreux adeptes entrèrent, au XVIIIe siècle, dans les loges. La perfectibilité de l'homme était, en même temps que la croyance à une âme divine répandue dans l'univers, une théorie fondamentale de la secte. Le belge Jean-Baptiste Van Helmont avait prêché la doctrine de la perfectibilité dans

tous les domaines, et, en ce qui concernait le domaine religieux, il avait prédit pour le 1er janvier de l'année 1700 l'avènement d'une religion nouvelle, Philadelphie, c'est-à-dire l'amour fraternel.

Parmi les maçons éminents qui se sont montrés les partisans convaincus de l'idée de progrès, se rangent Voltaire, Lessing et Condorcet. Elles sont de Condorcet ces paroles puissantes : « N'est-il pas un terme où les limites naturelles de notre esprit rendraient tout progrès impossible? Non, à mesure que les lumières s'accroissent, les méthodes de s'instruire se perfectionnent; l'esprit humain semble s'agrandir et les limites se reculer... Le perfectionnement des lois, des institutions publiques, suite des progrès des sciences, n'a-t-il pas pour effet de rapprocher, d'identifier l'intérêt commun de chaque homme avec l'intérêt commun de tous? »

III

D'intéressantes constatations se font quand on examine le développement des principes sur lesquels se base la société moderne et qu'on étudie les institutions qui servent à assurer l'application de ces principes. Non seulement il apparaît que ces principes et ces institutions sont conformes à l'enseignement de la maçonnerie, mais il est prouvé que souvent ce furent des maçons qui eurent le mérite de les faire accepter dans les chartes fondamentales des États modernes.

Le nom de Montesquieu doit toujours être invoqué quand il s'agit de droit politique et l'*Esprit des lois* est, de nos jours encore, une source abondante. « Le genre humain, a pu dire Condorcet, avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. » A Montesquieu revient le mérite d'avoir fait triompher le principe de la séparation des pouvoirs, garantie de tout régime libéral; un détail est significatif; des écrivains réactionnaires le lui ont reproché comme une preuve d'hostilité envers la monarchie; ignorant qu'il fût

maçon, ils ont fait valoir qu'il était l'ami intime d'un vénérable de loge, Helvétius; c'était, dans leur pensée, le rattacher « au vaste complot » organisé par les loges!

Les « déclarations des droits de l'homme et du citoyen » qui se trouvent en tête de plusieurs constitutions modernes sont d'origine maçonnique; elles apparurent d'abord dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord quand celles-ci secouèrent le joug de la métropole. En France, des maçons firent ressortir l'utilité de l'affirmation des droits et des libertés des citoyens. Brissot, maçon, s'exprime à ce sujet dans l'écrit qu'il publia en 1789, sous le titre de *Plan de conduite pour les députés aux États généraux.* Le 11 juillet 1789, La Fayette, maçon, exposa à l'Assemblée nationale les grandes lignes d'un projet qu'il avait rédigé. Il fit d'abord connaître les deux objets d'utilité d'une déclaration. C'était de rappeler les sentiments que la nature a gravés dans le cœur de chaque individu ; c'était aussi d'exprimer les « vérités éternelles d'où doivent découler toutes les institutions » et de devenir le guide qui ramène les représentants de la nation à la source du droit naturel. « Pour qu'une nation aime la liberté, disait l'orateur, il suffit qu'elle la connaisse, et pour qu'elle soit libre, il suffit qu'elle la veuille. » Dans le projet qu'il avait préparé, La Fayette affirmait le principe de la séparation des pouvoirs et la maxime que toute souveraineté dérive de la nation; il proclamait que la nature a fait les hommes libres et égaux; il disait que l'homme naît avec des droits inaliénables : la liberté de ses opinions, les soins de son honneur et de vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son industrie et de toutes ses facultés, la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

La question de savoir si une déclaration des droits de l'homme et de citoyen devait être placée en tête de la constitution fut discutée dans les séances des 1er, 2 et 3 août 1789;

elle fut résolue affirmativement; du 18 au 27 août 1789, le texte d'une déclaration fut examiné et voté : il comprend dix-sept articles et forme le préambule de la constitution du 3 septembre 1791.

Condorcet s'attacha également à démontrer l'importance d'une déclaration : il voulait que semblable document fût voté avant toute autre disposition par les assemblées appelées à rédiger une constitution; c'était, selon lui, le seul moyen de prévenir la tyrannie « parce que celle-ci est en essence la violation des droits de l'homme ».

Un autre maçon, Jean-Sylvain Bailly, écrit dans ses *Mémoires* : « Si les droits de l'homme n'avaient pas été oubliés ou méconnus, il n'y aurait pas eu de révolution; le premier ouvrage de cette révolution devait donc être la déclaration des droits : c'est la prise de possession de la liberté, acte fait par nous, pour nous, mais qui appartient à l'humanité entière comme à nous. »

Un jurisconsulte éminent, Esmein, l'auteur des *Éléments de droit constitutionnel*, caractérise les *Déclarations des droits de l'homme et du citoyen*. « Elles sont, dit-il, un produit direct de la philosophie du XVIIIe siècle et du mouvement d'esprits qu'elle a développé. Ce sont les principaux axiomes dégagés par les philosophes et les publicistes, comme les fondements d'une organisation politique juste et rationnelle, que proclamèrent solennellement les auteurs des constitutions nouvelles destinées à en faire l'application. Les déclarations des droits émanent donc de corps possédant une autorité légale et même souveraine, d'assemblées constituantes; mais ce ne sont pas des articles de loi précis et exécutoires. Ce sont purement et simplement des déclarations de principes, et jusque-là jamais on n'avait rien vu de tel. »

La description et l'appréciation sont complètes si on ajoute que, dans la réalisation de l'idée, la maçonnerie fut prépondérante et que les différents articles des déclarations étaient comme autant de maximes et de préceptes maçonniques.

Quelques passages sont instructifs à ce point de vue. « L'Assemblée nationale, est-il dit, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

« Article premier. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« Article 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

« La loi, dit l'article 6, est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »

L'article 10 dispose : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

« La libre communication des pensées et des opinions, est-il dit en l'article 11, est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

C'étaient autant d'affirmations de la devise maçonnique : « Liberté, égalité, fraternité. »

IV

Quelques citations aideront à mieux faire comprendre les doctrines de la maçonnerie. Comme nous l'avons constaté, plusieurs de ces doctrines se rattachent au déisme anglais du début du XVIIIe siècle ; elles sont par conséquent en opposition avec toute religion positive ; elles nient la légitimité de tout sacerdoce et de toute hiérarchie.

En 1712, Anthony Collins, dans son *Discourse of free thin-*

king, occasioned by the rise and growth of a sect called Freethinkers, avait basé le droit de penser librement sur le devoir que possède l'homme de connaître la vérité. « Quel autre moyen, demandait-il, permet de découvrir la vérité que le libre usage de la pensée? » Il faisait de la libre pensée un devoir, parce que, sans elle, les hommes ne peuvent se perfectionner.

En 1720, dans le *Pantheisticon*, qui doit être une peinture des loges maçonniques, John Toland écrivait : « Pour vivre heureux, la seule vertu suffit; elle est elle-même sa récompense. » (1)

Notons-le, Toland est panthéiste. La société socratique, dont le *Pantheisticon* reproduisit les dialogues et les chants, affirme sa croyance en « un Dieu qui est tout en tous, éternel et immense, qui n'a point été engendré et qui ne mourra pas; dans lequel les hommes vivent, se meuvent et existent » (2).

Elle célèbre la joie de vivre; elle glorifie la nature, elle proclame que la contemplation des choses de la nature constitue la plus utile des sciences; elle enseigne que l'homme doit sentir le prix de la vie et en même temps ne point craindre la mort (3).

(1) Ad beatè vivendum sola sufficit Virtus,
Suaque sibi est satis ampla merces.

(2) In Mundo omnia sunt Unum,
Unumque est Omne in omnibus.
... Quod Omne in omnibus, Deus est,
Aeternus ac immensus,
Neque genitus neque interiturus.
In eo vivimus, movemur, et existimus,

(3) Natura rerum ut jucunda contemplatio,
Sic est utilissima scientia...
..... Ut sit mens sana in corpore sano
Usque optandum est :
Ac ut Vita non leviter deserenda,
Sic nunquam timenda Mors est.
..... Lætitia liberi est, tristitia servi indicium.
..... Rerum scrutamur causas
Ut vitam hilarè,
Ut mortem tranquille obeamus.

Dans l'appendice du *Pantheisticon*, Toland rappelait qu'aux princes et aux hommes politiques ennemis de la superstition était dû ce que son époque possédait de liberté religieuse pour le plus grand profit des belles-lettres, du commerce entre les hommes et de la concorde entre les citoyens. Il voulait réaliser le règne de la raison. *Ratio est vera et prima lex ; lux lumenque vitae* : « la raison est la vraie et la première loi ; elle est la lumière et la clarté de la vie ». *Vera lex, recta ratio*; « la droite raison est la vraie loi ». *Nullius in verba jurandum, nedum in ipsius Socratis et hierotechnen execramur*; « il ne faut jurer sur la parole de personne, pas même sur celle de Socrate; maudissons toute science de prêtres ». Ce sont autant de passages des dialogues entre le président et les membres de la société socratique.

Lessing, maçon, a rédigé ces lignes : « Ce n'est pas la vérité qu'un homme possède ou croit posséder qui fait la valeur de cet homme, c'est le travail loyal qu'il fait pour y arriver; car ce n'est pas par la possession mais par la poursuite de la vérité que s'augmentent les forces; la possession rend indolent, paresseux, fier. »

Helvétius, vénérable de la loge *Les sciences*, écrivait : « Nul n'a droit sur l'air que je respire, ni sur la plus noble fonction de mon esprit, sur celle de juger par moi-même. »

Des jurisconsultes divinisant les lois en étaient arrivés à enseigner qu'elles obligent dans le for de la conscience, en d'autres termes que le chrétien qui ne les observe pas pèche contre la volonté de son Dieu. Toland indiquait le motif véritable de la soumission aux lois : il faut les respecter parce que sans elles rien n'est propre, rien n'est sûr; il faut en être l'esclave pour pouvoir être libre (1). On connaît peu la maxime de Montesquieu : « Une chose n'est pas juste parce

(1) At legibus parere necesse est,
Nam sine his nil proprium.
Legum idcircò servi sumus
Ut liberi esse possimus.

qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. »

La tolérance de la franc-maçonnerie eut à vaincre les préjugés qui, durant des siècles, avaient suscité contre les juifs la haine et la colère des chrétiens. Nous avons vu qu'en 1746 et en 1747, la loge *L'anglaise* de Bordeaux décidait que seuls les chrétiens pouvaient être initiés. En 1785, Adolphe de Knigge, franc-maçon et illuminé, enseignait que le maçon doit considérer comme son prochain les fidèles de n'importe quelle religion, le juif, le musulman, le païen, et qu'il doit voir en ceux-ci des hommes comme lui, dignes de respect, d'amour et d'assistance; mais il ajoutait que nul autre qu'un chrétien de n'importe quelle secte ne peut être reçu dans l'ordre. L'étroitesse de ces vues était en contradiction avec l'essence même de la doctrine maçonnique. On note qu'au XVIIIe siècle déjà, des juifs sont membres de loges, comme le sont des musulmans. Au XIXe siècle, au sein même de la maçonnerie s'élevèrent des protestations contre les ateliers qui frappaient d'exclusion les israélites. C'est ainsi qu'en 1845, le comte de Zetland posa la question devant la grande loge d'Angleterre; comme la grande loge *Royale York à l'amitié* de Berlin avait refusé d'admettre en qualité de visiteurs des frères juifs porteurs de diplômes délivrés par des loges anglaises, il éleva une protestation contre ce procédé et obtint que des explications fussent demandées. Une vingtaine d'années plus tard, la maçonnerie allemande s'occupa de l'admissibilité des non-chrétiens. « L'échange d'opinions qui eut lieu à ce sujet, écrit Findel, quoiqu'on n'y observât pas toujours la modération et la circonspection nécessaires, avait ceci de bon qu'il portait le jour dans la question et faisait faire un pas important vers la solution : plusieurs grandes loges allemandes, comme la grande loge éclectique de Francfort-sur-le-Mein et la grande loge *Au soleil* de Bayreuth retournèrent aux anciens principes de la franc-maçonnerie qui ne défendent pas l'admission des non-chrétiens. La grande loge *Aux trois globes* et la grande loge *Royale York à l'amitié* de Berlin firent prévenir les loges

de leur obédience de ne plus tenir compte à l'avenir que des certificats de bonne conduite délivrés aux frères par les loges, sans s'informer de leur culte. »

En 1869, le congrès des loges de l'Est fut saisi d'une proposition tendant à supprimer dans les statuts du Grand Orient la disposition qui affirmait comme bases de l'ordre maçonnique l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Le 14 septembre 1877, au grand convent de Paris, la disposition fut abolie et remplacée par un texte nouveau. « La franc-maçonnerie, fut-il dit, a pour principes : la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. Elle n'exclut personne pour ses croyances. Elle a pour devise : Liberté, égalité, fraternité. »

La maçonnerie se prononça également pour l'admission de néophytes appartenant à d'autres races que la race blanche.

Nous avons mentionné qu'une loge de noirs, *African lodge*, fut créée en 1775. Dans la dernière moitié du XIXe siècle, plusieurs corps maçonniques se prononcèrent de catégorique manière. Citons la déclaration faite, le 8 juillet 1869, par le Grand Orient de France. « Les maçons sous l'obédience du Grand Orient de France, était-il dit, représentés par leurs mandataires légaux au convent de 5869. affirment que l'humanité et la maçonnerie sont outragés lorsque la couleur, la race ou la religion suffit pour interdire à un profane son entrée dans la famille maçonnique. » La déclaration fut portée à la connaissance de toutes les puissances maçonniques du monde, et il fut résolu de rompre toute alliance avec celles qui n'y adhéreraient pas. Citons également la décision prise, le 8 juin 1873, dans la diète des grandes loges confédérées d'Allemagne, tenue à Bayreuth sous la présidence de Bluntschli. Il fut proclamé solennellement que la différence de race et de couleur ne doit pas constituer un obstacle à l'initiation.

Dans l'histoire de la lutte contre l'intolérance, il n'est pas sans intérêt de citer la circulaire envoyée en 1865, aux loges de sa correspondance par la loge *Rupert aux cinq Roses* de

Heidelberg et la circulaire envoyée, en 1869, aux puissances maçonniques du monde entier par la grande loge *Au soleil* de Bayreuth. Toutes deux sont l'œuvre de Bluntschli; elles furent écrites, la première à l'occasion d'une allocution prononcée par Pie IX, la seconde à l'occasion de la convocation du concile œcuménique du Vatican. Avec éloquence, elles montrent la papauté ennemie de la maçonnerie et de la civilisation moderne, condamnant toutes les libertés, qui sont les garanties indispensables de la vie sociale, et maudissant toute philosophie et toute science qui ne se prosternent point devant la hiérarchie.

Dès 1724, lord Dalkeith faisait adopter par la grande loge de Londres une proposition relative à la création d'un fonds de bienfaisance, *Fund of benevolence*. Depuis lors, nombreuses ont été les initiatives prises par les loges des différents pays du monde en matière de charité, de soins aux malades, de secours aux orphelins, d'enseignement. Dans son excellent livre *Les francs-maçons*, Pierre Tempels note que les adeptes de la maçonnerie n'ont jamais cessé d'attacher la plus grande importance au côté philanthropique de leur institution : « Toute loge, dit-il, a un fond de bienfaisance alimenté par des cotisations obligatoires. Les statuts prescrivent l'assistance aux veuves et aux orphelins, aux frères malheureux, aux voyageurs en détresse. »

Il est impossible de faire l'énumération détaillée des fondations maçonniques. Mais il y aurait de l'ingratitude pour un Belge à ne pas rappeler que l'Université libre de Bruxelles est une création des loges. « Le parti libéral créa l'Université de Bruxelles, dit Léon Vanderkindere. Dès 1831, quelques hommes dévoués à la cause du progrès avaient songé à cette œuvre grandiose mais difficile; on avait hésité cependant, on avait attendu. En 1834, l'hésitation n'était plus permise. Et cependant l'entreprise semblait téméraire. Opposer aux forces réunies de l'Église, à ses inépuisables ressources, les efforts d'un petit nombre de citoyens livrés à eux-mêmes, c'était

tenter une aventure sur l'issue de laquelle on pouvait ne pas être complètement rassuré. A Pierre-Théodore Verhaegen revient l'honneur d'avoir osé affronter le péril, de n'avoir pas douté du succès, d'avoir communiqué sa foi aux autres, d'avoir mené l'œuvre à bonne fin. Ce fut à la loge *Les amis philanthropes* de Bruxelles, en juin 1834, le jour de la fête du solstice d'été, qu'en présence de nombreux maçons venus des divers points de la Belgique il exposa son projet et qu'il sût y gagner son auditoire. De la franc-maçonnerie l'idée gagna le public du dehors; elle fit dans l'opinion des progrès rapides. Chacun comprenait que le parti libéral, que la liberté même étaient compromis à jamais, si on laissait les évêques maîtres de l'enseignement. »

A la notion d'égalité, notion inséparable de la dignité humaine, les loges apportèrent un appui considérable; c'est à elles, on peut le dire, qu'elle doit d'avoir triomphé vers la fin du XVIIIe siècle, en quelques pays, comme les États-Unis d'abord, comme la France ensuite. Dans le *Pantheisticon* de John Toland figuraient les plus nettes affirmations: « Soyons appelés égaux et frères », disait le président de la société socratique. « Soyons appelés collègues et amis », répondaient les membres (1). *Aequales praestantissimi*, « très excellents égaux », disait aussi le président.

Par son essence, la maçonnerie doit vouloir réaliser l'égalité; de fait, quand on examine la composition des congrès et des constituantes qui, dans les différents pays, inscrivirent ce principe dans les chartes et dans les lois, on constate que ces assemblées comptaient de nombreux maçons parmi leurs membres. Dans la France du XVIIIe siècle, luttant contre le despotisme, la thèse de l'égalité naturelle avait été exposée, en 1755, au tome V de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. « L'égalité naturelle, avait écrit le chevalier de Jaucourt, est le

(1) Aequales vocemur et fratres,
Sodales item atque amici.

principe et le fondement de la liberté ». C'était sur le principe de cette égalité qu'avec le théologien anglican, Richard Hooker, Jaucourt avait fondé tous les devoirs de charité, d'humanité et de justice auxquels les hommes sont obligés les uns envers les autres.

Dans les cahiers que les électeurs remirent à leurs députés aux États généraux de 1789, et qui, en général, furent rédigés sous l'inspiration des loges, un article était proclamé « l'article fondamental de toute constitution »; c'était l'article que voici : « Tous les hommes étaient égaux avant leur association civile; dans toute société politique, ils doivent tous être égaux en droits. » Nous avons reproduit le texte de l'article premier de la déclaration des droits de l'homme de 1789.

Au sujet du droit public, on peut mentionner le discours prononcé, en 1844, par Jean-Gaspar Bluntschli, lors de la fondation de l'Union des loges suisses; il traite de la situation de la maçonnerie devant l'État et devant les Églises.

L'orateur, qui était, à cette époque, professeur à l'Université de Zurich, posait la question en ces termes : « La maçonnerie aurait-elle un avenir propre sans l'État ni l'Église ou à côté de l'État et de l'Église? A-t-elle vraiment un principe de vie qui lui soit propre, qui n'appartienne ni à l'État ni à l'Église, qui ne puisse ni s'y faire reconnaître, ni y trouver son entier développement? » Bluntschli entendait par Église la communauté religieuse des hommes, de même qu'il entendait par l'État leur communauté politique. A la question qu'il posait, il répondait négativement. « L'État et l'Église, dans leur acception la plus élevée, disait-il, comprennent toute la vie humaine; hors d'eux, il ne reste plus de place pour une autre communauté d'hommes. » Telle était la solution qu'il prônait quand l'Église et l'État accomplissaient la mission qu'il leur assignait. Mais, il se rendait compte de la réalité. « L'État et l'Eglise présents, ajoutait-il, n'ont pas toujours conscience de leur principe de vie; souvent ils le méconnaissent, le nient, le blessent. Le principe de l'humanité a-t-il

une fois complètement pénétré l'État et l'Église, est-il reconnu et réalisé en général par ceux-ci, alors la maçonnerie a cessé d'exister. Mais aussi longtemps que l'État et l'Église ne sont pas devenus complètement humains, aussi longtemps la maçonnerie a dans l' « humanité » un principe qu'elle peut revendiquer relativement par elle-même, aussi longtemps elle a le droit d'exister. » Bluntschli déterminait la sphère d'action. « Où commence à se montrer dans les Églises l'esprit de persécution et les accusations d hérésie, là commencent la tâche de la maçonnerie et son devoir d'entrer en lice en faveur de l'humanité, qui admet diverses directions et diverses formes. »

CHAPITRE XI.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE DROIT INTERNATIONAL.

I

La maçonnerie a aidé à la propagation du droit international. Des maçons se sont attachés à faire ressortir les points de contact qu'elle a eus avec cette partie de la science juridique. « Si les idées et les principes de la franc-maçonnerie sont vrais, écrivait en 1861 Joseph Schauberg, ils doivent se retrouver dans la vie commune des hommes et des peuples et ils doivent y avoir leur histoire ; en effet, à la base de l'humanité doivent se trouver les mêmes lois qu'à la base du monde de la nature et à la base de l'univers. La vie de l'homme et la vie des hommes, c'est-à-dire la vie de l'humanité et la vie des peuples et des États n'ont qu'un seul et même but, une seule et même loi, bien que cette loi puisse paraître diverse.... Les lois d'après lesquelles les peuples et les États agissent les uns à l'égard des autres s'appellent le droit des gens et, en son essence, l'histoire du droit des gens doit coïncider avec l'his-

toire de la franc-maçonnerie : le droit des gens et la franc-maçonnerie ont la même histoire. » Dans le développement qu'il donnait à sa pensée, l'auteur disait que, dans l'antiquité, le droit des gens et la maçonnerie n'étaient pas connus, mais qu'il s'en faisait des applications partielles, puisque l'hospitalité et le respect de la vie des ennemis vaincus étaient admis dans les relations des peuples et qu'il y avait des doctrines secrètes et un enseignement philosophique là où, plus tard, se forma la franc-maçonnerie. Il ajoutait qu'au moyen âge, le christianisme était intolérant pour les autres religions et pour les chrétiens tombés dans l'hérésie, et il montrait la paix de Dieu se bornant aux catholiques. Il mentionnait, enfin, le progrès s'accomplissant lors du passage de ce qu'il appelait le droit des gens ecclésiastique au droit des gens nouveau.

Findel émet d'analogues considérations. « La pensée fondamentale et les symboles principaux de la franc-maçonnerie, dit-il, vont au delà de l'individu et embrassent l'ensemble de l'humanité ; ainsi naissent des rapports entre elle et le droit des gens. » Il énumère les caractéristiques de ce droit qui est libéré du préjugé religieux, repose sur une base purement humaine et favorise le développement des peuples. Findel propose même la réunion périodique d'un comité maçonnique qui se consacrerait au progrès du droit des gens et qui se composerait des grands-maîtres nationaux et de neuf jurisconsultes.

II

L'idée de paix perpétuelle est adoptée par beaucoup de maçons et, dans tous les cas, la guerre est vue avec défaveur par la maçonnerie. Les *Constitutions* de 1723 font valoir que « le maçonnage a toujours été outragé par la guerre, par les meurtres, et par la confusion ». Nous avons constaté l'influence qu'exercèrent les loges sur la constitution même des États-Unis. C'est un maçon américain, Benjamin Franklin, qui a

prononcé ces paroles : « Quand l'humanité sera-t-elle donc convaincue que toutes les guerres sont des folies fort coûteuses et fort nuisibles, et quand se décidera-t-elle à régler ses différends par l'arbitrage? » Lorsque, le 31 mai 1872, le Sénat des États-Unis vota une importante résolution concernant la substitution de l'arbitrage à la paix, il tint à honneur de reproduire dans le texte la phrase même de Franklin.

Dans les *Memoirs and writings* de Franklin se trouvent de généreuses pages. « Le droit des gens, est-il dit notamment, admettait d'abord la guerre et l'extirpation pour punir le dommage ; s'humanisant, il a admis l'esclavage et, plus tard, l'échange des prisonniers; plus tard encore, il a respecté davantage la propriété des particuliers. Pourquoi ne pas réaliser de nouveaux progrès? Il faudrait s'entendre pour faire décider que dans le futur droit des gens diverses catégories de personnes ne seront plus troublées dans leurs occupations et pourront les continuer. » Franklin mentionnait les cultivateurs, les pêcheurs, les marchands et les trafiquants dans les navires non armés, les artisans et les ouvriers habitant les villes ouvertes; il demandait que les hôpitaux ennemis fussent respectés. Il disait que l'intérêt même de l'humanité voulait que les occasions de guerre et les motifs de guerre fussent diminués et il voyait dans l'abolition de la rapine et des encouragements à la guerre une cause de durée pour la paix. En 1783, Franklin avait proposé au gouvernement anglais d'insérer dans le traité de paix un article où se trouvaient inscrites les réformes que nous venons de mentionner; il ne réussit point; mais ces mêmes réformes figurèrent presque toutes, en même temps que d'autres réformes, dans le traité qui fut conclu, le 10 septembre 1785, entre les États-Unis et la Prusse. Benjamin Franklin, Thomas Jefferson et John Adams, trois maçons, avaient signé comme commissaires de la jeune république; le roi de Prusse était le frère Frédéric II.

En 1793, Washington, président des États-Unis et Thomas Jefferson, secrétaire d'État, formulèrent le droit de la neutra-

lité en d'admirables instructions. Un jurisconsulte compétent, Richard Kleen, les juge en ces termes : « Ces instructions de 1793, qui furent dans la suite régulièrement appliquées et observées par les cabinets de Washington, formaient le droit de neutralité le plus accompli à l'époque de leur publication. Elles sont bien en avance sur leur temps et expriment plutôt les idées du nôtre... Ces principes, si favorables à une réglementation équitable du droit des neutres... n'ont pas seulement été répandus au moyen de la législation intérieure des États-Unis, ainsi que par les dépêches et notes échangées avec les cabinets étrangers, ils ont en outre été transformés en droit international positif, par leur insertion dans de nombreux traités avec les autres puissances. Aussi ne tardèrent-ils pas à être adoptés en fait, même en dehors des États-Unis. »

III

Souvent, les loges ont manifesté leur amour de la paix. Il est un document peu connu dans le monde profane et qui honore la maçonnerie belge.

Lors de la guerre franco-allemande, la loge *Les amis philanthropes*, établie à Bruxelles, décida l'envoi d'une adresse à tous les maçons de France et d'Allemagne. L'adresse est datée du 17 septembre 1870. « Toute l'humanité est en cause, est-il dit. L'Europe entière ne peut penser sans rougir qu'après des siècles de civilisation, après une longue pratique du régime des lois, les peuples habitués à confier chez eux les moindres différends à la justice repoussent entre eux tout arbitrage et remettent les plus grands intérêts à la force aveugle... Le XIXe siècle n'est-il donc pas assez civilisé pour vivre en paix ? La maçonnerie ne peut laisser ce doute affreux sans réponse. Placée au-dessus de toutes les distinctions de parti, de nation ou de race, de forme politique ou de secte religieuse, la maçonnerie veut unir les hommes par un lien qui ne con-

naît pas de frontières; elle peut aspirer à une puissance morale qui manque à ceux qui les divisent. Nos principes contenus dans cette vieille devise maçonnique : liberté, égalité, fraternité, se résument en un mot : justice. »

Dans le grand mouvement qui, en ces dernières années, s'est produit dans le monde entier en faveur de l'arbitrage comme mode de règlement des différends entre les États, presque toutes les loges du monde ont apporté leur adhésion. Une de ces manifestations s'est produite au congrès maçonnique international de Genève de 1902. Dans une tenue solennelle, le grand-orateur de la loge *Alpina*, Eugène Borel, fit un émouvant appel à la fraternité des peuples. Au nom des délégués du Grand Orient de France, un maçon rappela qu'en une tenue plénière de loges françaises organisée, en 1900, par la loge *Cosmos*, un frère allemand émettait le vœu qu'un jour dans l'année fût consacré à la célébration de la grande idée de la paix et de l'arbitrage entre les nations. Une proposition conçue dans le même sens fut déposée et le congrès prit la résolution que voici : « Le Congrès émet le vœu que, dans tout l'univers, le 18 mai, anniversaire de l'ouverture de la conférence de la Haye, les ateliers maçonniques dans chaque Orient, réunis en tenue plénière et collective, célèbrent l'idéal de Paix et de Justice entre les nations, un des buts de la franc-maçonnerie universelle, et charge le bureau international de relations maçonniques de transmettre ce vœu à toutes les puissances de la maçonnerie universelle. » La motion fut adoptée; la communication fut faite et, en conséquence, la fête de la paix est annuellement célébrée.

IV

Nous avons montré comment des loges militaires ont été organisées. Il est inutile, pensons-nous, d'insister sur les effets heureux que durent exercer semblables loges sur les senti-

ments qui animaient les combattants : ceux-ci accomplissaient leur devoir à l'égard de leur patrie, mais ils n'oubliaient point qu'au delà de la patrie se trouvait l'humanité et qu'à l'égard de leurs ennemis ils avaient à remplir des obligations.

Il est, du reste, un cas où la doctrine maçonnique admet qu'on fasse la guerre ; c'est quand il s'agit de repousser l'injuste agression « L'une des plus nobles prérogatives de l'homme, lisait-on dans l'adresse de la loge *Les amis philanthropes* de Bruxelles, est d'exposer leur vie pour la justice, de charger la terre de leurs cadavres, de milliers de cadavres, plutôt que d'y traîner une personnalité opprimée, une conscience flétrie... Mais cet héroïsme de la résistance suppose le crime de l'attaque. »

Quand la guerre s'est déchaînée, les loges essaient d'en adoucir les maux. Dans les pays neutres, comme dans les États belligérants, des souscriptions et des dons sont recueillis, des ambulances et des hôpitaux sont organisés. La guerre franco-allemande de 1870 a suscité de nombreux actes de charité.

Dans le développement du droit des gens, un réel progrès s'accomplit quand disparut dans la pratique la distinction entre États chrétiens et États non-chrétiens. Il est à remarquer que le gouvernement des États-Unis, subissant l'influence maçonnique, s'est prononcé à ce sujet de catégorique façon. Le 4 novembre 1796 fut conclue avec le bey de Tripoli une convention que garantit le dey d'Alger, le 3 janvier 1797 ; elle stipulait paix et amitié entre les États-Unis et Tripoli. « Comme, était-il dit en l'article XI, le gouvernement des États-Unis n'est en aucun sens basé sur la religion chrétienne, comme il n'a en lui-même aucun caractère d'inimitié contre les lois, la religion ou la tranquillité des musulmans, et comme les États-Unis n'ont jamais participé à une guerre ou à un acte d'hostilité contre une nation mahométane, les parties déclarent qu'aucun prétexte provenant d'opinions religieuses n'occasionnera jamais une interruption de l'harmonie

existant entre les deux pays. » Il n'est pas inutile de citer l'article XII. « En cas de différend naissant de la violation d'un des articles du traité, est-il stipulé, il ne sera pas fait appel aux armes et la guerre ne sera déclarée sous aucun prétexte. Mais si le consul résidant à l'endroit où le différend éclatera n'est pas à même de l'aplanir, les parties s'en rapporteront amicalement à leur ami mutuel le dey d'Alger et elles s'engagent à se soumettre à sa décision. »

V

Le problème politique de la légitimité s'est posé devant la maçonnerie anglaise dès le début du XVIII[e] siècle : il s'agissait de savoir si quelque droit divin confère à des dynasties une exceptionnelle situation, ou bien si la volonté de la nation doit être écoutée. Les loges de Londres qui se constituèrent en grande loge, en 1717, n'avaient point hésité; elles s'étaient prononcées contre les prétentions des Stuarts; il est même à remarquer que les *Constitutions* rédigées par James Anderson faisaient au maçon un devoir d'être un paisible sujet du pays où il résidait et où il travaillait, et que, précisant la pensée, elles ajoutaient que la fraternité loyale ne pouvait fournir ombrage au gouvernement existant, *the gouvernment for the time being*, pour employer le texte anglais. Un des déistes anglais dont les opinions philosophiques exercèrent une influence considérable sur la franc-maçonnerie, avait déjà traité la question des droits du souverain *de facto* et des droits du souverain *de jure*. C'était Matthew Tindal. Peu après l'avènement de Guillaume III et de Marie II, le roi Jacques II exilé en France, qui prétendait être le roi légitime, avait délivré des lettres de marque et commissionné des corsaires pour faire la guerre à Guillaume et aux Anglais soumis à son gouvernement. Le Conseil privé d'Angleterre s'était adressé à des membres du Collège des avocats; deux de ceux-ci s'étaient

prononcés pour l'illégalité des lettres de marque : c'étaient Littleton et Tindal. Ce dernier avait réuni les arguments qui relataient ses opinions dans une brochure parue à Londres en 1694.

Jamais, il faut le dire à son honneur, la maçonnerie n'a considéré comme un devoir l'obéissance aux volontés du gouvernement oppresseur et tyrannique. Éprise de la liberté, elle l'a réclamée à toutes les époques de son existence et dans toutes les sphères de l'activité humaine; elle a voulu la réaliser dans le domaine politique. Nous avons mentionné l'ardeur que ses membres déployèrent au XVIII[e] siècle; sans entrer dans de plus grands détails qui nous obligeraient à résumer l'histoire de presque tous les pays, nous pouvons rappeler l'aide apportée par les loges à la libération de la Grèce et à la rénovation de l'Italie.

En 1829, une brochure maçonnique célébrait l'assistance que les membres de l'ordre avait donnée aux populations de la Grèce, insurgées contre l'oppression des Turcs. « Les Grecs, était-il dit, redemandaient à l'univers la vie, des lois, des mœurs, la liberté, la paix. Qui a poussé les premiers cris de honte, de pitié, de miséricorde? Ne sont-ce pas les maçons? » La brochure invoquait la réception faite, le 30 août 1824, aux députés de la loge *L'espérance*, de Bruxelles, par la loge les *Trinosophes*, de Paris : c'était de Bruxelles qu'était venu le premier appel; Paris avait répondu, et à la suite de Paris, presque tous les maçons de l'Europe avaient donné de l'argent et fait une propagande active en faveur des Grecs; des maçons avaient pris les armes et soixante-dix frères avaient péri à Ipsara.

Presque tous les noms glorieux des mouvements révolutionnaires qui aboutirent au triomphe de l'unité italienne figurèrent sur les listes de la maçonnerie; il convient de citer Joseph Mazzini et Joseph Garibaldi. Sans doute, en Italie même, de 1814 à 1860, la maçonnerie fut persécutée, mais les loges qui parvinrent à continuer leurs travaux en dépit

de la surveillance de la police et des mesures inquisitoriales des gouvernements, n'en furent que plus zélées et plus ardentes.

L'éloge de Joseph Mazzini a été fait par un écrivain maçonnique. « Il avait au plus haut degré, disait-il, ce qui honore l'espèce humaine, l'absolu détachement, le dédain de tout ce qui n'était pas sa doctrine, son parti, sa foi. Nul n'a plus souvent que lui bravé l'exil, la pauvreté, la mort et, ce qui est pire, l'ingratitude et la calomnie. » Né à Gênes, en 1808, Mazzini mourut à Rome, le 10 mars 1872. A la date du 15 mars, le Grand Orient d'Italie invita tous les maçons à se réunir, le dimanche suivant, sur la place du Peuple à Rome pour prendre part à la cérémonie funèbre ; pour la première fois, la bannière maçonnique fut arborée dans la Ville Éternelle. Joseph Garibaldi, né à Nice en 1807, mourut en 1882 dans l'île de Caprera. Il avait été initié, en 1844, dans la loge *L'asile de la vertu*, à Montevideo, qui était un atelier irrégulier. Peu après, il avait été proposé à la régularisation et admis dans la loge française de la même ville, *Les amis de la patrie*. Au lendemain de la libération de la Sicile, plusieurs loges créèrent à Palerme une grande loge indépendante ; Garibaldi fut élu grand-maître. Quand en 1895, fut célébré le vingt-cinquième anniversaire de la chute du pouvoir temporel des papes, le Grand Orient d'Italie adressa une circulaire à toutes les puissances maçonniques du monde, où il proclama avec fierté que la maçonnerie italienne avait travaillé à l'unité de de la patrie et à la destruction du gouvernement théocratique.

VI

On a pu le constater, la franc-maçonnerie n'a point à craindre le jugement de l'histoire. Elle peut invoquer d'éminents services. Dans presque tous les pays du monde, elle est depuis bientôt deux siècles, l'éducatrice d'un grand

nombre d'hommes appartenant à toutes les classes de la société.

Un illustre membre de la confrérie, Jules Ferry, a décrit son action. Posant la question de savoir comment la maçonnerie constitue un précieux instrument de culture morale, il y répond en ces termes : « C'est d'abord parce qu'elle développe la solidarité en la pratiquant ; mais c'est par-dessus tout par un autre trait de l'institution qui est intégralement fondamendal : par l'esprit d'égalité qui est l'essence même de sa doctrine et de sa pratique. Son plus grand caractère, sa portée sociale est dans ce fait qu'on voit réunis dans le même temple le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant. »

Le programme maçonnique en matière religieuse a été appliqué dans la vie des individus comme dans la vie des États. Opposée par son essence même aux prétentions des prêtres de toute religion, la doctrine maçonnique devait avoir comme conséquence de fortifier et de consolider l'esprit laïque. De là, le recul du fanatisme. Les peuples ne se lancent plus les uns contre les autres à cause de leur religion ; les gouvernements civilisés ne persécutent plus leurs sujets à cause de leurs croyances. L'influence des loges se démontre si bien en ce domaine, que précisément là où elles sont proscrites, dans la Russie des tsars notamment, l'abominable régime de la persécution en matière religieuse continue à sévir.

Par l'affirmation du libre examen, par la reconnaissance du fait qu'il n'est pas seulement un droit mais encore un devoir, puisque, seul, le libre usage de la pensée permet de découvrir la vérité, la maçonnerie conduit à l'étude de tous les problèmes de morale, de philosophie, de politique ; elle aiguillonne la curiosité de l'esprit ; elle favorise l'expérimentation ; elle est ainsi une des causes primordiales de la rapidité avec laquelle le progrès se réalise dans le monde moderne et qui contraste de si heureuse façon avec la lente évolution de l'antiquité et du moyen âge. Comme nous l'avons dit, sans le

grand nombre d'hommes convaincus qui se sont pressés et qui se pressent encore dans ses temples, la cause de la justice et de la tolérance n'aurait point triomphé dans la mesure où elle a triomphé, et la maçonnerie peut s'énorgueillir d'avoir, plus que toute autre institution dans l'histoire, fait aimer et respecter le ternaire bienfaisant : Liberté, égalité et fraternité.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Louis Amiable. Une loge maçonnique d'avant 1789. La R.·. L.·. Les nœuf sœurs. Paris, 1897.

Le même. La franc-maçonnerie et la magistrature en France à la veille de la Révolution. Aix, 1894.

Ars Quatuor Coronatorum, being the transactions of the *Quatuor Coronati* lodge nr 2076. Londres, 1888 et années suivantes.

Augustin Barruel. Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme. Cinq volumes. Londres, 1797.

Die Bauhütte. Organ für die Gesammt-Interessen der Freimaurerei. Leipzig et Francfort, 1858 et années suivantes.

W. Begemann. Die Tempelherrn and die Freimaurer. Entgegnung auf die gleichnamige Schrift des geheimen Archivrats Dr. Ludwig Keller. Berlin, 1906.

H. Boos. Geschichte der Freimaurerei. Ein Beitrag zur Kultur- und Literatur-Geschichte des 18. Jahrhunderts. Deuxième édition. Aarau, 1906.

Le même. Manuel de la franc-maçonnerie, composé sur l'ordre de la Grande Loge suisse *Alpina*. Traduit par Alexandre Gavard. Berne, 1894.

C. Bröcker. Die Freimaurer-Logen Deutschlands von 1737 bis einschliesslich 1893. Bearbeitet und mit biographischen und historischen Mitteilungen versehen. Berlin, 1894.

Bulletin du Grand Orient de Belgique.

Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique.

W. J. Chatwode Crawley. Cæmentaria hibernica being the public constitutions that have served to hold together the freemasons of Ireland. Dublin et Margate, 1895 et années suivantes.

Edward Couder. Records of the hole crafte and fellowship of masons with a chronicle of the history of the worshipful Company of masons of the City of London. Londres, 1894.

A. Cordier. Histoire de l'ordre maçonnique en Belgique. Mons, 1854.

J. Émile Daruty. Recherches sur le rite écossais ancien accepté, précédées d'un historique de l'origine et de l'introduction de la franc-maçonnerie en Angleterre, en Écosse et en France. Ile Maurice et Paris, 1879.

V. Dwelshauvers-Dery. Histoire de la maçonnerie à Liége avant 1830. Bruxelles, 1879.

Joseph-Gabriel Findel. Histoire de la franc-maçonnerie depuis son origine jusqu'à nos jours. Traduit de l'allemand par E. Tandel. Deux volumes. Bruxelles, 1866.

Le même. Die Grundsätze der Freimaurerei im Völkerleben. Ein Geschichtsphilosophischer Erbauungsbuch. Deuxième édition. Leipzig, 1882.

Le même. Geist und Form der Freimaurerei. Quatrième édition. Leipzig, 1883.

Le même. Geschichte der Grossloge zur Sonne in Bayreuth. Im Auftrag des Bundesrates Verfasst. Leipzig, 1897.

Ad. Franck. La philosophie mystique en France, à la fin du xviii[e] siècle. Saint-Martin et son maître Martinez Pasqualis. Paris, 1866.

E. Goblet d'Alviella. Des origines du grade de maître dans la franc-maçonnerie. Mémoire couronné au concours du Grand Orient de Belgique.

Le même. A belgian daughter of the Grand Lodge of Scotland. 1907.

Le même. Nombreuses instructions et études dans le Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique.

Robert Freke Gould. The history of freemasonry. Six volumes, 1884 et années suivantes.

Le même. Military lodges. The apron and the sword of freemasonry under arms.

Le même. A concise history of freemasonry. Londres, 1903.

Henri Grégoire, ancien évêque de Blois. Histoire des sectes religieuses. Nouvelle édition. Paris, 1828.

W.-H. Grimshaw. Official history of freemasonry among the colored people in North-America, 1903.

O. Hennebert. Aperçu de l'histoire de la loge des Vrais amis de l'Union et du Progrès réunis, depuis sa fondation, en 1782, jusqu'à l'heure actuelle, rédigé d'après les documents authentiques. Bruxelles, 1892.

W. J. Hughan. Province of Northumberland and Durham. Societas Rosicruciana in Anglia. The Newcastle College Roll D. 37, 1894.

Ludwig Keller. Nombreuses études dans les « Monatshefte der Comenius-Gesellschaft » et dans les « Vorträge und Aufsätze aus der Comenius-Gesellschaft ».

Kenning's Masonic archæological library. — Tome premier. The Constitutions Book of 1723. The Wilson Ms. Constitutions. Edited by the Rev. A. F. A. Woodford. Londres, 1878.

Kenning's Masonic cyclopædia and handbook of masonic archæology, history and biography. Edited by the Rev. A. F. A. Woodford. Londres, 1878.

Georg Kloss. Bibliographie der Freimaurerei und der mit ihr in Verbindung gesetzen geheimen Gesellschaften. Francfort-sur-le-Mein, 1844.

Le même, Geschichte der Freimaurerei in Frankreich aus alten Urkunden dargestellt, 1725-1830. Deux volumes. Francfort-sur-le-Mein, 1852 et 1853.

G. KRAUSE. Urkundlicher Beitrag zur Geschichte der deutschen Sprachgesellschaften im XVII Jahrhundert. Leipzig, 1855.

JAMES M. LAMBERTON. Washington as a freemason. Philadelphie, 1902.

C. LENNING. Encyclopädie der Freimaurerei nebst Nachrichten über die damit in wirklicher oder vorgeblicher Beziehung stehenden geheime Verbindungen in alphabetischer Ordnung. Durchgesehen und, mit Zusätzen vermehrt, herausgegeben von einem Sachkundigen. Leipzig, Brockhaus. Trois volumes, 1822-1828.

JOHN LANE et WILLIAM JAMES HUGHAN. Masonic records. 1717-1894. Deuxième édition. Londres, 1895.

L. LARTIGUE. Loge des Amis philanthropes à l'Orient de Bruxelles. Précis historique. Bruxelles, 1893.

DAVID MURRAY LYON. History of the lodge of Edinburgh. Mary's Chapel, nr 1. Entracing an account of the rise and progress of freemasonry in Scotland. Édimbourg, 1900.

ALBERT GALLATIN MACKAY et WILLIAM R. SINGLETON. The history of freemasonry with the history of its introduction and progress in the United States and the history of the symbols of freemasonry and the history of A.·. A.·. Scottish Rite. New-York.

ALLAN MACKENZIE. History of the lodge Canongate Kilwinning nr 2. Édimbourg, 1888.

The Masonic Magazine. A monthly digest of freemasonry in all its branches. Le premier volume a paru en 1873.

Monatshefte der Comenius-Gesellschaft. Leipzig, 1892 et années suivantes.

Le monde maçonnique. Revue des loges de tous les rites, fondée par les FF.·. LOUIS ULBACH et FRANÇOIS FAVRE. Paris, 1858 et années suivantes.

CHRISTOPH-GOTTLIEB von MURR. Litterarische Nachrichten in der Geschichte der sogenannte Goldmachern. Leipzig, 1805.

G. OLIVER. The golden remains of the early masonic writers, illustrating the Institutes of the Order, with an introductory essay. Londres, 1847.

Quatuor Coronatorum Antigrapha. Masonic reprints of the lodge *Quatuor Coronati* nr 2076. Édité par G. W. SPETH, 1889.

E. REBOLD. Histoire générale de la franc-maçonnerie basée sur les anciens documents et les monuments élevés par elle depuis sa fondation en l'an 715 avant J.-C. jusqu'à 1850. Paris, 1851.

Le même. Origine de la franc-maçonnerie ancienne et moderne. Paris, 1859.

JOHN ROBISON. Proofs of a conspiracy against all the religions and governments of Europe carried on in the secret meetings of free masons, illuminati and reading societies, collected from good authorities. Édimbourg, 1797.

HENRY SADLER. History and records of the loge of Emulation nr 2 of Ancient free and Accepted masons of England 1723-1906. Londres, 1906.

JOSEPH SCHAUBERG. Vergleichendes Handbuch der Symbolik der Freimaurerei mit besonderer Rücksicht auf die Mythologieen und Mysterien des Alterthums. Trois volumes. Zurich, 1861.

G. WILLIAM SPETH. Royal freemasons. Sketches of scions of reigning houses in Europe who have donned the lambskin apron since 1717. Philadelphie, 1885.

REINHOLD TAUTE. Die katholische Geistlichkeit und die Freimaurerei. Eine kulturgeschichtliche Rückblick. Leipzig, 1895.

PIERRE TEMPELS. Les francs-maçons. Deuxième édition. Bruxelles, 1907.

THORY. Annales originis Magni Galliarum O.·. ou histoire de la fondation du Grand Orient de France. Paris, 1812.

Le même. Acta latomorum ou Chronologie de l'histoire de la franc-maçonnerie française et étrangère. Paris, 1815.

Vorträge und Aufsätze aus der Comenius-Gesellschaft. Publié par L. KELLER. Berlin, 1892 et années suivantes.

HUGO WERNEKKE. Gœthe und die königliche Kunst. Leipzig, 1905.

H. J. WHYMPER. Early printed litterature referring to freemasonry. Calcutta, 1892.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

L'EXPANSION DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Pages.

CHAPITRE IV.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET SES ADVERSAIRES.

CHAPITRE V.

LES HAUTS GRADES

CHAPITRE VI.

LES ILLUMINÉS.

CHAPITRE VII.

LES ADEPTES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

CHAPITRE VIII.

L'ACTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

CHAPITRE IX.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE X.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE.

CHAPITRE XI.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE DROIT INTERNATIONAL.

M. Weissenbruch, imprimeur-éditeur, 49, rue du Poinçon, Bruxelles.



